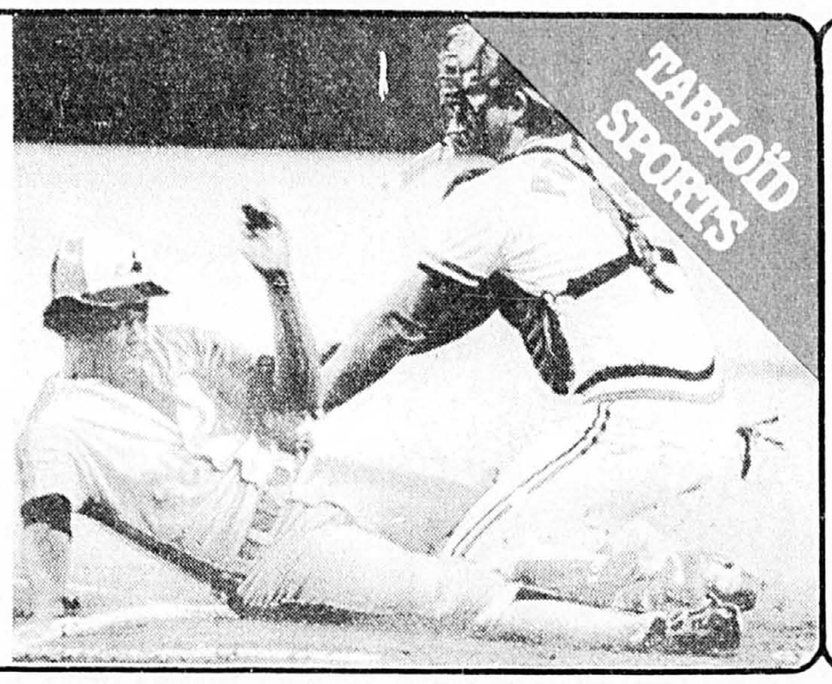
LES CARDS EN TÊTE!

EXPOS: 4
ST. LOUIS: 8

■ Les Expos n'ont toujours pas réussi à vaincre le lanceur Andujar qui demeure, avec 10 victoires sur eux sans aucun revers, leur «bête noire». Sur notre photo, Warren Cromartie glisse vers le marbre: l'arbitre l'a déclaré sauf malgré les apparences. Lundi, l'inverse s'était produit, encore à St. Louis, alors que l'arbitre a déclaré Rodney Scott «retiré» bien qu'il était sauf. «L'erreur est humaine» s'est-il ensuite excusé...

pages 2, 3 et 5



TEL QUE PRÉVU!

ÉLECTRICITÉ : HYDRO VEUT 18% DE PLUS

■ Les trois quarts des consommateurs pourraient voir grimper leur facture d'au moins 18 pour cent si le gouvernement du Québec accepte les demandes faites hier par Hydro-Québec, en commission parlementaire.

page B 1

Magasiner à Laval, c'est magasiner au CENTRE LAVAL
Autoroute des Laurentides, sortie 8 au boul. Saint-Martin

25 cents MONTRÉAL, MERCREDI 30 SEPTEMBRE 1981, 97e ANNÉE, no 232, 130 PAGES, 9 CAHIERS •

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

SESSION D'URGENCE À QUÉBEC

LÉVESQUE INTENSIFIE LA LUTTE AU PLAN TRUDEAU

■ LE NPD POURRAIT VIRER CAPOT
■ LES LIBÉRAUX FÉDÉRAUX INDÉCIS

Hier à Québec, les premiers ministres Lévesque et Bill Bennett, porte-parole des «huit», se sont dit «encouragés et stimulés» par l'avis de la Cour suprême.

pages A 2, A 8, G 6 et G 7

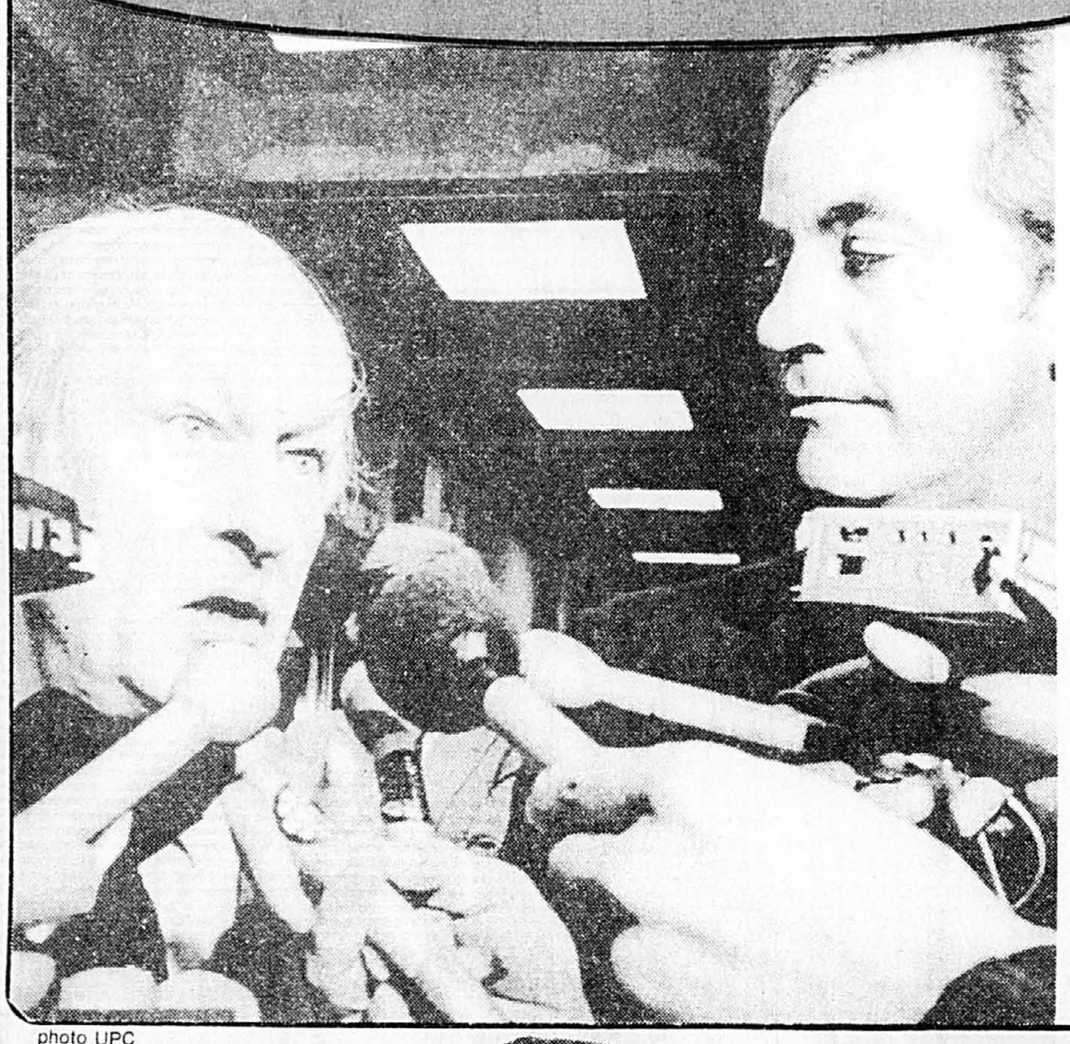


photo UPC

POLLUTION TRAHIE PAR DES MOULES

page A 15

ÉDITO

LA CONVOCATION D'URGENCE DU PARLEMENT

PAR VINCENT PRINCE

page A 6



GARDIEN DE PRISON: ÊTRE SOLITAIRE ET IMPUISSANT

photo René Picard, LA PRESSE

page C 1

LE MONDE

LA LUTTE ANTI-DUVALIER CENTRÉE À MONTRÉAL

■ Le secrétariat du Comité de contact et de liaison, formé lors de la Conférence continentale de solidarité avec Haïti, siégera à Montréal.

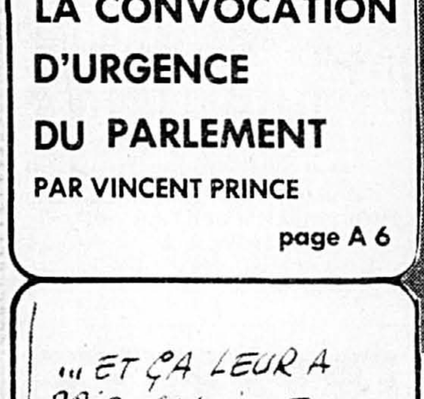
page G 3

SOLIDARITÉ: DES FLEURS ET DES BLÂMES À WALESA

téléphoto PA

page G 1





LES DESSOUS DE LA FÊTE NATIONALE

DES EMPLOYÉS TRAVAILLAIENT POUR LE «OUI»

■ Des voitures, du matériel de pavoisement et du personnel de la Fête nationale ont été mis à la disposition du PQ lors du référendum de 1980 et des dernières élections provinciales. Plusieurs amis du PQ, dont d'anciens membres du cabinet, ont obtenu des contrats importants dans le cadre de la dernière fête nationale.

page D 1

PAS «COMME AVANT»



page E 1

BAISSE DU PRIX DES ARACHIDES

photo Robert Nadon, LA PRESSE

SOMMAIRE

Annonces classées: D 3 à D 13, F 8 à F 10
Arts et spectacles: F 1 à F 3
Carrières et professions: C 8 à C 12
Décès, naissances, etc.: F 11
Économie: B 1 à B 10
FEUILLETON
«J'avais des ailes mais...»: D 9
Le monde: G 1 à G 3
Mots croisés: D 11
Météo: A 2
Télé-câble: F 3
Télévision: A 14, F 3
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: E 1 à E 14
—Médecine: E 6
TABLOÏD SPORTS
Arts et spectacles
—Horaires: 18, 19
—Télévision: 19
Bandes dessinées: 20
Mots croisés: 20
Quoi faire aujourd'hui: 18



On connaît not' monde!

METRO

Nos prix spéciaux de la semaine en pages F 6 - F 7

LA COUR SUPRÊME ET LE DÉBAT CONSTITUTIONNEL



photo UPC

C'est en compagnie de ses ministres Marc-André Bédard, Jacques-Yvan Morin, Claude Morin et Claude Charron, que le premier ministre Lévesque annonçait hier en conférence de presse la convocation d'une session spéciale dès cet après-midi.

EN CONVOQUANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Sans s'illusionner, Lévesque espère que l'unanimité du Québec ébranlera Trudeau

■ QUÉBEC — Les 122 députés provinciaux du Québec ont été convoqués d'urgence hier pour participer à une session spéciale de l'Assemblée nationale, qui commence dès cet après-midi. Les parlementaires seront appelés à débattre d'une motion qui affirmera les droits du Québec et qui dénoncera le projet constitutionnel du gouvernement fédéral.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Prenant en considération que «M. Trudeau ne veut rien changer à son attitude arrogante», et prenant pour acquis que son parti et celui de Claude Ryan sont «plus que jamais sur la même longueur d'ondes», le premier ministre Lévesque a décidé d'intensifier dès maintenat sa lutte au plan Trudeau.

Et c'est à l'Assemblée nationale, «là où se font tous les grands débats qui agitent notre société», que M. Lévesque a choisi de donner le coup d'envoi à la bataille décisive qu'il livre à son adversaire fédéral.

Un référendum

Le leader québécois espère que la solennité de cette démarche ébranlera le gouvernement fédéral, mais il ne s'illusionne pas plus qu'il ne faut sur les chances réelles de stopper le processus de rapatriement par ce geste. Aussi parle-t-il d'autres moyens d'actions légaux et légitimes pour l'avenir, mais il se garde bien de préciser quelles seront les étapes suivantes. «Je refuse de faire des scénarios de lutte pour faire des manchettes», a-t-il dit hier midi au cours d'une conférence de presse télévisée qu'il donnait en compagnie de ses ministres Jacques-Yvan Morin, Marc-André Bédard, Claude Charron et Claude Morin.

À propos de la tenue d'un référendum qui porterait sur le projet Trudeau, M. Lévesque a répété que cela fait partie des moyens d'action à l'étude, mais qu'il n'envisage pas d'y recourir à court terme. En revanche, Québec va bien vite se dépêcher d'épuiser son budget d'un million de dollars pour sa campagne de sensibilisation de la population aux implications du projet fédéral.

Pas de «négociations pour la frime»

Contrairement au porte-parole officiel du groupe des huit provinces dissidentes, M. Bill Bennett, qui se fait le partisan d'une reprise des négociations fédérale-provinciales dans les plus brefs délais, le chef du gouvernement québécois s'est montré hier bien peu enthousiaste à cette idée. Parce que, estime-t-il, M. Trudeau est aussi mal disposé envers les provinces qu'il l'était en 1978 et plus déterminé que jamais à imposer coûte que coûte le point de vue fédéral.

«Pour nous du Québec, il n'est pas question de participer à des «négociations pour la frime» comme celles que nous avons connues l'an dernier», a-t-il dit hier.

Cependant, M. Lévesque ne ferme pas tout à fait la porte à une éventuelle reprise des négociations avec Ottawa. Il retournerait à la table des négociations, mais à certaines conditions: «Il faudra d'abord que M. Trudeau renonce clairement à agir de façon unilatérale et qu'il soit prêt à modifier certains éléments clés de son projet, notamment en ce qui concerne la Charte des droits. Autrement, ce serait un vain exercice, pour la galerie, soumis au bon plaisir du prince».

En réponse à des questions, il devait par ailleurs ajouter qu'il ne saurait être question de recommencer une ronde de négociations autrement que sur la base de l'entente conclue entre les «Huit» en avril dernier. Les huit premiers ministres provinciaux s'étaient alors dit d'accord pour accepter un rapatriement immédiat de la Constitution, avec une simple formule d'amendement. Des négociations intensives de trois ans devraient ensuite suivre le rapatriement de la Constitution, avaient alors proposé les premiers ministres opposés au projet Trudeau.

Le premier ministre de Colombie-Britannique, M. Bill Bennett, a eu un entretien d'une heure avec M. Lévesque, hier en fin de journée.

Cependant il était clair hier que M. Lévesque considère, quant à lui, que la période des négociations est bel et bien terminée. Et il a qualifié «d'attrappe-nigauds» la présumée ouverture de M. Trudeau, qui évoqua depuis Séoul la possibilité de reconsulter les provinces.

Une copie à Ryan

M. Lévesque entend donc dès maintenant mobiliser tout le Québec contre la démarche fédérale. «C'est un devoir national de faire en sorte que jamais ce projet injuste ne se réalise».

Il a remis hier soir aux libéraux de Claude Ryan une copie de projet de texte de la motion, et des pourparlers officieux entre les deux partis devaient par la suite être établis. Le chef péquiste s'est dit optimiste quant aux chances d'entente entre libéraux et péquistes.

Le Premier ministre a dit espérer faire adopter sa motion d'ici à la fin de cette semaine, mais il a signalé que bien des députés voudront s'exprimer sur ce sujet si bien qu'il n'est pas impossible que le débat se poursuivre la semaine prochaine.

L'ouverture de la session normale est prévue pour le 27 octobre.

Bennett et Lévesque plus confiants que jamais de voir les «Huit» l'emporter

■ QUÉBEC — Les premiers ministres Lévesque et William Bennett, de Colombie-Britannique, se sont dits hier plus confiants que jamais, à l'issue d'une rencontre à Québec, que le point de vue des huit provinces qui s'opposent au projet constitutionnel de M. Trudeau finira par prévaloir.

GILLES GAUTHIER
de notre bureau de Québec

M. Bennett, qui est à la fois le porte-parole des huit provinces dissidentes et des dix premiers ministres provinciaux, amorçait hier à Québec la tournée qui l'amènera au cours des prochains jours chez ses neuf collègues.

«Lévesque et moi, a déclaré Bennett, sommes d'accord pour dire qu'il faut rapatrier la constitution, qu'il faut qu'il y ait un accord et que toute modification substantielle soit faite au Canada».

Lévesque a pour sa part déclaré que Bennett et lui étaient exactement sur la même longueur d'onde qu'avant que la Cour suprême ne rende son jugement sur la constitution.

«Nous sommes encouragés et stimulés, a ajouté le premier ministre du Québec, par l'aspect essentiel du jugement, qui s'accorde avec la position des«Huit», et il n'y a pas de raison de changer.

Interrogé sur la convocation de l'Assemblée nationale, M. Lévesque a dit que chaque province garde une marge de manoeuvre en autant qu'elle respecte les éléments essentiels de l'entente conclue entre les «Huit».

Il a également confié qu'il a donné copie à M. Bennett du projet de motion qui sera déposée aujourd'hui à l'Assemblée nationale et que sa réaction a été «qu'il n'a pas l'impression que c'est si compliqué que cela».

Au cours de sa tournée, M. Bennett fait rapport à ses collègues sur sa récente rencontre avec M. Trudeau au sujet de la convocation d'une conférence fédérale-provinciale sur l'économie et recueille leurs opinions sur le dossier constitutionnel à la suite du jugement de la Cour suprême.

Il verra en cours de route s'il est possible d'amener les deux provinces qui appuient le projet Trudeau, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, à faire volte-face en leur faisant valoir que l'accord signé en avril dernier par les «Huit» demeure la meilleure solution.

M. Bennett tentera de rencontrer M. Trudeau à nouveau lorsque ce dernier rentrera au pays.

«Il ne manque que trois signatures à l'accord d'avril dernier», a-t-il dit.

Il sera aujourd'hui à l'Ile-du-Prince-Edouard et à Terre-Neuve et demain en Nouvelle-Ecosse.



téléphoto CP

Bill Bennett, premier ministre de Colombie-Britannique et président de la conférence des premiers ministres des dix provinces canadiennes.

Fête nationale: Lévesque promet un nettoyage

■ QUÉBEC — Le premier ministre Lévesque a promis qu'il verrait personnellement à ce que la prochaine Fête nationale ne donne pas lieu à des gaspillages d'argent comme ceux que LA PRESSE dénonce dans une série d'articles qu'elle publie depuis samedi dernier.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Au cours d'une brève conversation avec une poignée de journalistes, il s'est dit d'avis qu'il faudra procéder à un grand nettoyage dans l'organisation de la Fête. «Ceux-là qui ont scandaleusement abusé de la situation devront être mis à la porte.»

M. Lévesque a par ailleurs confirmé avoir participé, avec quelques-uns de ses collègues, à une «vente sous pression» de chars allégoriques à des commanditaires. «A trois semaines du défilé, il n'y avait que trois chars de vendus à des commanditaires, nous nous acheminions vers un déficit d'un demi-million de dollars, il fallait faire quelque chose. Et ç'a marché.»

A propos d'une commission de $100,000 que le Comité organisateur de la Fête nationale a versée au responsable de la recherche de commandite, M. Maurice R. Cusson, en dépit du fait qu'il ait bénéficié d'un solide coup de pouce du PM et de ses collègues dans son travail, M. Lévesque dit: «Si c'est vrai, c'est écoeurant!»

GALOIS®
LANGUES ET AFFAIRES
Augmentez vos revenus! En 4 semaines intensives, vous pouvez:
apprendre ou améliorer l' ANGLAIS PARLÉ (cours de conversation)
ou devenir COMMIS-COMPTABLE (tenue de livres)
COURS DU JOUR OU DU SOIR
Téléphonez à:
844-5060 ou 844-1645
LES ÉCOLES GALOIS, 1410, rue Stanley, Métro Peel
Permis no 749755

APPRENEZ EN 4 SEMAINES! LA TENUE DE LIVRES
Comptabilité pratique Maîtrise de la matière assurée

Les cours commencent:	en français	en anglais
JOUR	aucun	15 oct.
SOIR	15 oct.	14 oct.
SAMEDI	17 oct.	17 oct.

ÉCOLE COMMERCIALE LONDON 733-5217
4950, ch. Queen Mary (métro Snowdon) 733-8261
Permis no 749767 - Etablie en 1970



DIEU EST-IL UN EXTRA-TERRESTRE?
Pour les gens ouverts à la découverte. Une soirée passionnante en perspective.
Nos conférenciers Johanne Brouard et Jean Denis vous dévoileront avec l'aide de diapositives, tout ce qu'ils ont appris au sujet de l'influence des extra-terrestres sur l'humanité, et ils répondront à toutes vos questions.
Dimanche 4 octobre, 19h30
au HOLIDAY INN
420 ouest, rue Sherbrooke
Adultes: $4 Etudiants et Age d'or: $1

yoga
Pour la détente et la santé
Cours spéciaux de débutants du 5 au 9 octobre de 19h30 à 22h.
CENTRE SIVANANDA YOGA VEDANTA
5178, boul. Saint-Laurent 279-3545

LA MÉTÉO à Montréal

La Quotidienne
Tirage d'hier
3 - 6 - 2

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: 7 Maximum: 12	
Ensol. et passages nuageux	Beau et frais

au Québec

RÉGIONS	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	6	Nuageux et av. de neige	Beau et frais
Outaouais	8	Ciel var., vents modérés	Beau et frais
Laurentides	8	Ciel var., vents modérés	Beau et frais
Cantons de l'Est	10	Nuageux avec éclaircies	Nuageux, poss. de pluie
Mauricie	10	Nuageux et éclaircies	Ciel variable
Québec	10	Nuageux, vents modérés	Ciel variable
Lac-Saint-Jean	8	Nuageux, poss. d'averses	Même chose
Rimouski	10	Ensol. et vents modérés	Peu de changement
Gaspésie	8	Nuageux et averses	Peu de changement
Baie-Comeau	8	Nuageux, vents modérés	Peu de changement
Sept-Iles	8	Nuageux, averses	Peu de changement

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Ciel variable	Victoria	9	16
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	1	17
Saskatchewan	Ciel variable	Regina	2	12
Manitoba	Averses	Winnipeg	1	6
Ontario	Ciel variable	Toronto	4	14
Nouveau-Brunswick	Nuageux	Fredericton	1	10
Nouvelle-Écosse	Nuageux	Halifax	5	12
Ile-du-Prince-Edouard	Nuageux	Charlottetown	4	11
Terre-Neuve	Nuageux	Saint-Jean	9	13

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	7	20	Miami	26	30	Pittsburgh	2	15
Buffalo	6	13	New York	8	19	San Francisco	13	20
Chicago	9	18	Nlle-Orléans	18	33	Washington	9	22

vers les capitales

Amsterdam	7	17	Hong Kong	25	26	Oslo	10	17
Athènes	20	27	Le Caire	21	33	Paris	8	17
Berlin	12	16	Lisbonne	15	22	Rome	16	22
Bruxelles	7	19	Londres	10	18	Séoul	13	22
Buenos Aires	10	16	Madrid	7	21	Stockholm	11	15
Copenhague	13	17	Moscou	11	19	Tokyo	16	20
Genève	9	14	Mexico	13	19	Vienne	13	23

vers les plages

Acapulco	22	30	Bermudes	18	33
Barbade	26	31	Nassau	20	31

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

*TARIFS D'ABONNEMENTS ÉDITION NATIONALE
LIVRAISON À DOMICILE: Lundi au samedi $2.10; Lundi au vendredi $1.50; Samedi seulement 0.85

*TARIFS D'ABONNEMENTS
LIVRAISON À DOMICILE: Lundi au samedi $1.75; Lundi au vendredi $1.25; Samedi seulement 0.75
* Tarifs différents pour les routes motorisées

TARIFS D'ABONNEMENTS PAR COURRIER (Surface)

Nombre de semaines	13	26	52
CANADA			
Lundi au samedi	$37.00	$74.00	$148.00
Lundi au vendredi	$24.00	$48.00	$96.00
Samedi seulement	$13.00	$26.00	$52.00
ÉTATS-UNIS ET PAYS ÉTRANGERS			
Lundi au samedi	$72.80	$145.60	$291.20
Lundi au vendredi	$52.00	$104.00	$208.00
Samedi seulement	$20.80	$41.60	$83.20

INFORMATION GÉNÉRALE 285-7272
RÉDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL 285-7383

ANNONCES CLASSÉES
Commandes (du lundi au vendredi 9h à 17h) 285-7111
Pour changer (du lundi au vendredi 9h à 16h30) 285-7205

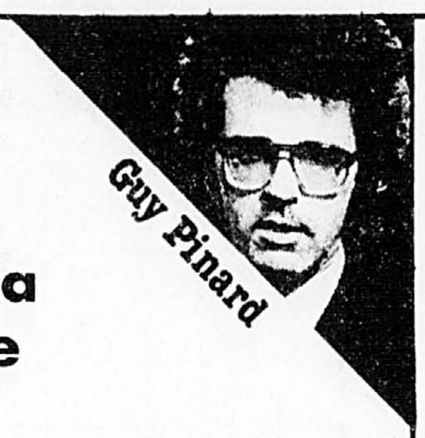
GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé-Presse 285-7306
Vacances, voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6901

Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h) 285-6911

la presse

Il faudrait repenser la formule de la Lotomatique



Les mordus des différents produits de Loto-Québec recourent massivement à la formule d'abonnement Lotomatique. Un porte-parole de la société, M. Richard Camirand, estime que leur nombre oscille entre 80,000 et 90,000.

En résumé, la formule prévoit que l'abonné choisit les numéros désirés pour les loteries actives (exemple, la «6/36») seulement. Pour les autres («Super», «Inter» etc.), c'est l'ordinateur qui procède au choix des numéros que l'abonné conserve jusqu'à l'expiration de son contrat.

Or, il peut arriver que le numéro suggéré par l'ordinateur ne plaise pas au client sans que, du moins dans le contexte actuel, ce dernier puisse rien y faire.

Un cas concret, celui de M. Claude Jacob, client de la Lotomatique depuis décembre 1980. Pour la «Super-loto», M. Jacob s'est vu attribuer le numéro 000040. Il est bien évident qu'un tel numéro ne peut plaire, ni au plan psychologique ni quant aux chances de gagner, du moins dans le cas des numéros mobiles. Voici pourquoi.

Supposons que vous ayez le numéro 123456. Avec ce numéro, vous avez cinq chances de gagner un billet gratuit avec deux numéros mobiles, soit 12, 23, 34, 45 et 56. Avec le numéro 000040, M. Jacob n'avait que trois chances (00, 04 et 40), puisque la combinaison 00 se répétait trois fois. Pour gagner $100 pour trois numéros mobiles dans le bon ordre, le billet 123456 offre quatre possibilités (123, 234, 345 et 456), contre trois (000, 004 et 040) pour le billet 000040, la combinaison 000 se répétant deux fois.

Il n'est donc pas exact de prétendre, comme le faisait Mme Louise Girard, dans sa lettre du 30 avril 1981, que «votre numéro offre autant de probabilité de gagner que n'importe lequel autre numéro». Pas plus que ne tient l'autre argument défendu par Mme Girard dans une deuxième lettre (28 août 1981), à l'effet que «vous courrez la même chance de vous voir attribuer des numéros indésirables en achetant les billets en sachet chez le dépositaire». Si M. Jacob avait acheté ses billets en sachet chez un dépositaire, les chances d'hériter du même numéro pour chacun des neuf tirages (la durée de son abonnement à la «Super») auraient été plutôt minces, vous l'admettrez avec moi.

A mon avis, il faudra donc trouver un moyen de permettre à l'abonné de Lotomatique de refuser le ou les numéros que lui suggère l'ordinateur. Je veux bien admettre que, comme le dit M. Richard Camirand, toute formed'approbation aupréalable érigée en système risquerait d'enliser Loto-Québec dans la paperasse. Il n'en reste pas moins que Loto-Québec devrait accepter, sur demande de l'abonné et dans un laps de temps prédéterminé, de modifier le ou les numéros fournis par l'ordinateur. Ils ne doivent pas certainement être légion les clients de la Lotomatique à être pris avec un numéro semblable à celui de M. Jacob.

Deux suggestions

Puisqu'il est question de Loto-Québec, allons-y de deux suggestions. La première s'adresse à l'administration: il doit bien être possible de présenter les règlements au verso des billets dans un caractère plus lisible. Le caractère actuel est si petit qu'il serait probablement refusé par l'Office de protection du consommateur s'il ne s'agissait d'une entreprise d'Etat.

La deuxième s'adresse aux parieurs. Une fois l'engouement initial passé, pensez-y donc à deux fois avant de miser $1 sur la «Loto-Hockey», dont le premier prix n'est que de $400. Songez par exemple qu'avec le même dollar, vous pouvez obtenir deux chances de gagner $500,000 avec la «Provinciale» ($5 pour cinq tirages), une chance de gagner $10,000 avec les loteries instantanées, et une chance de gagner parfois jusqu'à plus de $1 million avec la «6/36».

Plus on y regarde de près, plus on s'aperçoit qu'avec «Loto-Hockey», Loto-Québec ne fait guère mieux que la pègre qu'elle entend mettre en échec, sauf que l'assurance d'être payé est mieux assurée. Quant à moi, si j'étais parieur, je ne miserais jamais un traître dollar sur cette loto.

54 Polonais demandent asile au Canada

(D'après CP) — La plupart des Polonais qui ont quitté lundi le bateau de croisière sur lequel ils se trouvaient pour demander asile au Canada avaient longuement préparé leur départ.

Des 54 Polonais qui demandent un statut de réfugié, seulement quelques-uns se sont décidés à la dernière minute, quand le président du Congrès canado-polonais, George Rawicz, est monté à bord du «Stefan Batory» au port de Montréal, pour expliquer les formalités à suivre en vue d'obtenir le statut de réfugié volontaire.

Une Polonaise, qui n'a pas voulu être identifiée par peur des représailles contre les membres de sa famille restés en Pologne, a déclaré hier qu'elle avait mis deux ans à préparer son voyage. Le prix du billet coûtait dix fois le salaire mensuel qu'elle gagnait comme cadre dans une agence de placement.

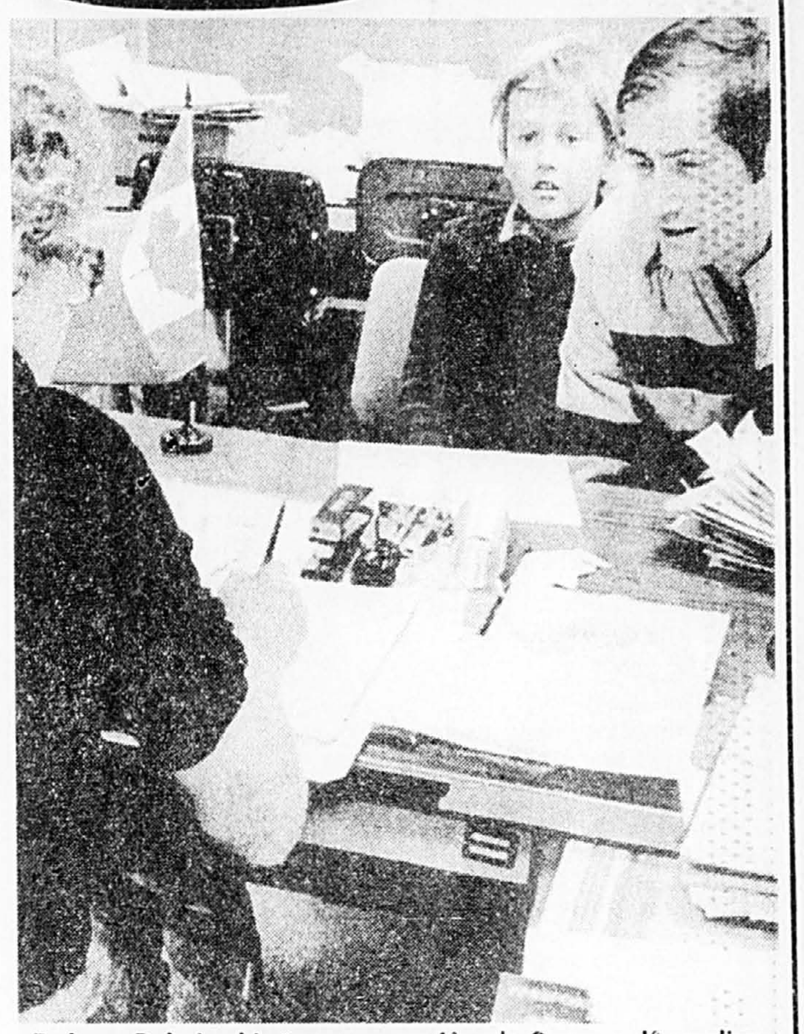
Cette femme a quitté son pays parce qu'elle n'y avait plus d'avenir et elle compte faire bientôt venir son fils au Canada. Elle a dû défrayer le coût d'un billet aller-retour et signer un formulaire déclarant qu'elle ne réclamerait pas le remboursement de la moitié du billet, advenant le cas où elle déciderait de rester dans un autre pays. D'autres par contre, à qui les autorités n'ont pas fait signer de promesse, obtiendront ce remboursement.

Les agents d'immigration du Canada ont déclaré que la plupart de ceux qui demandent un statut de réfugié ont toutes les chances de l'obtenir. En attendant, ils auront un permis de séjour de six mois, s'ils répondent à certaines exigences médicales et autres.

Comme la Pologne est en état de crise, ces candidats à l'immigration entrent dans une catégorie spéciale et les conditions pour qu'ils soient acceptés au Canada sont assouplies. Les réfugiés doivent cependant être parrainés par un parent ou un groupe de cinq Canadiens.

Le mois dernier, douze passagers polonais du «Stefan Batory» ont demandé asile au Canada et la plupart d'entre eux se sont déjà trouvé des parrains.

Un grand nombre de Polonais ont l'intention de quitter leur pays, mais on craint là-bas que les passeports soient de plus en plus difficiles à obtenir. La plupart veulent quitter la Pologne pour des raisons d'ordre économique.



Tadeusz Dolmierski et son garçon Marek, 9 ans, a dû se plier aux questions des agents de l'Immigration. photo UPC

Selon son père, Cameron aurait été liquidé par des détenus

«La mort de mon fils est sûrement reliée à la drogue, même s'il ne se droguait pas. Mais je crois surtout que c'est à cause de l'alcool frelaté qu'il fabriquait et vendait à des détenus. Certains détenus n'aimaient pas ça, c'est la raison pour laquelle il a été tué.»

GEORGES LAMON

Dans son témoignage, hier, devant le coroner Roch Héroux, le père de Randy Cameron, un détenu de l'Institut Leclerc dont le cadavre en putréfaction avancée, a été découvert le 28 décembre 80, à 15h40, dans sa cellule, a clairement laissé entendre que son fils aurait pu être liquidé par certains détenus.

Cependant, il semble établi que le fils est mort par suite d'une intoxication et que possiblement la forte concentration de chaleur dans la cellule, par suite d'une obturation du système de chauffage ait pu hâter le processus de décomposition du cadavre.

Rappelons que Randy Cameron purgeait une peine de deux ans de pénitencier pour vols avec effraction, à l'Institut Leclerc, de Saint-Vincent-de-Paul. Il devait d'ailleurs sortir le 8 janvier 81.

M. Keith Cameron a du reste fondé son opinion sur la foi d'une lettre qu'écrivait, la veille de sa mort, son fils à son amie Patsy Bradley, lettre produite comme pièce à conviction et dans laquelle le fils faisait état de certains ennuis qu'il éprouvait au pénitencier, «mais pas avec les agents correctionnels». La lettre du fils précisait encore à son amie: «Si tu me revois, il se pourrait que mon visage soit changé.»

Identification par un tatouage

D'autre part, M. Cameron a précisé avoir identifié son fils à la morgue seulement par un tatouage sur le bras gauche et par la grandeur du corps. À la morgue, on lui aurait demandé «si cela ne lui faisait rien de ne pas voir le visage». Il aurait alors acquiescé à la suggestion d'un employé. Un agent de la SQ lui aurait même précisé durant l'enquête, que la chair tombait du cadavre en décomposition.

«L'état du cadavre m'a beaucoup étonné, a insisté M. Cameron, c'était comme un corps qui avait été cuit.»

De son côté, Patsy Bradley, petite amie de Randy Cameron, admettant que son ami fumait de la mari, a expliqué au coroner Héroux s'être entretenue au téléphone avec Randy, la veille et le matin de sa mort. Ce matin-là en particulier, vers huit heures, il (elle est persuadée que c'était sa voix) s'inquiétait d'elle et insistait pour qu'elle lui apporte l'argent (environ $35 pour payer une dette) le lundi matin.

Par ailleurs, un ancien voisin de détention de Cameron, Jean-Pierre Duclos, qui avait ingurgité une douzaine de barbituriques, trouvés, selon lui, dans un paquet de cigarettes dans la cour du pénitencier, a expliqué être demeuré trois jours inconscient par la suite. On l'a trouvé également dans sa cellule inconscient après le «party» de Noël des détenus du 27 décembre.

C'est après avoir pris connaissance de l'opinion du pathologiste Dickson, d'Ottawa, dont la famille a retenu les services pour scruter le rapport d'autopsie du Dr André Brosseau, que le coroner Roch Héroux rendra son verdict à propos de la mort du détenu Randy Cameron.

Le coroner Héroux a invité l'avocat de la famille, Me Thomas Richard, à s'informer auprès du pathologiste Dickson, en lui proposant cette question: «Si après 48 heures un cadavre pouvait être en état de putréfaction avancée, pourquoi ce délai entre la mort et l'arrivée à la salle d'autopsie?» Car c'est toute cette question de décomposition du cadavre et également l'heure imprécise de la mort du détenu Cameron qui sont au centre de l'enquête que dirige le coroner Héroux. L'enquête, rappelons-le, avait commencé le 18 juin et ajournée à plusieurs reprises pour permettre à la famille Cameron d'entendre de nouveaux témoins.

Vol d'uniformes de police et de vestes pare-balles

La police de la CUM enquête sur le vol d'au moins une douzaine de ses uniformes et d'autant de vestes pare-balles survenu au cours du week-end chez un manufacturier du centre-ville. Elle craint que ces équipements puisse servir à commettre un important coup de force dans un proche avenir.

ANDRÉ CÉDILOT

Dans un message diffusé sur les ondes de la radio-police, la direction du service a incité tous les policiers à ouvrir l'oeil pour repérer les «usurpateurs». Les services de sécurité de toutes les institutions financières et des compagnies de transport d'argent et de valeurs ont aussi été avisées du vol.

À tous les gens, il importe par ailleurs de rappeler que les policiers de la CUM, outre la plaquette avec leur nom qu'ils affichent sur leur poitrine, sont pourvus d'une carte d'identification plastifiée sur laquelle se retrouvent notemment leur photo et le sigle de couleur bleu du service de police.

Ce cambriolage hors de l'ordinaire s'est produit dans la nuit de samedi dans les locaux du principal fournisseur d'uniforme de la police de la CUM, rue St-Antoine. Pour s'introduire dans la place, les malfaiteurs ont forcé une fenêtre du deuxième étage. Aucun système d'alerme ne protège les lieux. Seules des serrures sécuritaires ont été installées à chacune des portes.

«Tout ce que je peux dire, c'est qu'il s'agit d'un vol bien fait», a révélé, hier, un porte-parole du poste 33.

Les policiers de la CUM sont d'autant plus inquiets qu'il y a un mois des employés de la Brink's, où sévit un conflit de travail, ont cru apercevoir une auto-patrouille identifiée dont les occupant semblaient s'intéresser de très près à leurs déplacements. Rien d'autre, a affirmé un policier, ne permet cependant de penser qu'il pourrait s'agir de faux patrouilleurs, à bord d'une voiture... déguisée!

Rappelons, enfin, que le 29 juin dernier quatre bandits armés, dont l'un vêtu d'un uniforme de policier ont fait main basse sur les dépôts de nuit d'une succursale de la banque Toronto-Dominion au 1251 de la rue Peel.

Venez jouer au racquetball
C'est facile... c'est pas cher
Plus de 60 terrains climatisés à votre disposition.
Un abonnement vous donne accès aux 3 CLUBS.

club racquetball québec

ANJOU 353-7860
BROSSARD 465-6113
LASALLE 366-0711

AUTRES SERVICES:
• Sauna
• Bain tourbillon
• Douches
• Centre de conditionnement Nautilus (en sus)
• Pistes intérieures
• Boutique professionnelle
• Bar-restaurant licencié
• Cours et leçons professionnels
• Garderie
• Salle de jeux
• Piste de course

ABONNEMENTS:
1) régulier $130
2) de jour $60
3) de fin de semaine spécial $60 pour 1 an
4) junior $70

club racquetball québec
1) 7777 est, Métropolitain Anjou 353-7860
2) 1870 Panama coin Taschereau 465-6113
3) LaSalle 1050 Shevchenko coin De La Vérendrye 366-0711

Location de terrain en sus.

ANGLAIS COURS DE CONVERSATION
LPS
UN COURS FAIT SUR MESURE
LPS vous offre des cours dans les villes suivantes:
MONTRÉAL • LAVAL • SOREL
GRANBY • DRUMMONDVILLE
TROIS-RIVIÈRES • JOLIETTE
ST-GEORGES DE BEAUCE
CHICOUTIMI • QUÉBEC
— Groupes de 4 à 8 élèves
— Méthode visuelle exclusive
— Professeurs compétents, dévoués
— LPS, compagnie 100% canadienne
LPS (Langues, Productions, Services) Reconnue par le ministère de l'Education, culture personnelle
SIÈGE SOCIAL LPS:
11, rue Fraser, Place Bonaventure
C.P. 713, Montréal H5A 1C8
Tél.: (514) 878-2821

LA DERNIÈRE FANTAISIE MONTRÉALAISE
Bouffes
VOTRE BILLET DE STATIONNEMENT!
«LA GRANDE BOUFFE» Complexe Desjardins

Giroux & Des Lauriers INC.
6914, RUE SAINT-HUBERT 273-2613 MÉTRO JEAN-TALON
1500 EST, RUE MONT-ROYAL 521-3154 MÉTRO MONT-ROYAL
4029, RUE ONTARIO 521-9414 MÉTRO PIE-IX

La Vallée
présente le quadrillo suède
C'est nouveau!
C'est différent!
Suède quadrillé gris garni de cuir verni noir.
Disponible aussi en suède noir garni de cuir noir.
$74.95
Aussi choix de sacs à main assortis.
PERSONNEL COMPÉTENT ET BILINGUE POUR VOUS SERVIR
CHARGEX VISA master charge

Bisaillon présidera le comité permanent sur la réforme de la Fonction publique

■ QUÉBEC — Le député péquiste de Ste-Marie, M. Guy Bisaillon, présidera cet automne le premier «Select commitee» québécois, du nom de son modèle britannique, qui aura comme objectif de revoir en profondeur la loi de la fonction publique, de prévoir des mécanismes susceptibles de déréglementer la gestion de l'appareil administratif, d'étudier les politiques de redressement dans l'emploi, de normaliser les catégories d'emplois et de suggérer des façons d'en arriver à une utilisation maximale des ressources humaines et d'uniformiser les services à la clientèle.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec


Guy Bisaillon

Le comité ad hoc, comme le nomme M. Bisaillon, sera non-partisan et sera composé de quatre députés du parti ministériel et de trois députés de l'Opposition. Le secrétaire sera choisi parmi les députés de l'Opposition. Du côté ministériel, les députés Marcel Gagnon, Huguette Lachapelle et Pierre de Bellefeuille devraient être désignés membres permanents tandis que l'Opposition y serait représentée par les députés Jean-Claude Rivest, Mark Assad et Lise Bacon.

La commission parlementaire devrait être dotée d'un budget de fonctionnement et d'un personnel de soutien qui pourrait être recruté parmi les tablettes de la Fonction publique. Avant de pouvoir fonctionner, la commission devra d'abord obtenir l'assentiment de l'Assemblée nationale qui doit approuver son mandat et les modalités de son fonctionnement. L'on croit que cela pourrait être possible dès la reprise de la session régulière de la Chambre, fin octobre.

Selon M. Bisaillon, il est pensable que le comité se donne un échéancier en terme de mois plutôt que d'années. Il croit qu'il serait possible de remettre un rapport à l'Assemblée nationale au cours de la session printanière.

Jouissant d'un mode de fonctionnement autonome, la Commission aura tout le loisir de siéger à huis-clos pour entendre certains témoins mais le président n'entend pas privilégier cette forme de fonctionnement à outrance. De même, elle pourra convoquer tout spécialiste ou haut-fonctionnaire susceptible d'apporter un éclairage intéressant et commander à l'occasion des études nécessaires à la compréhension du dossier.


Jacques Bouchard Pierre Gravel

NOTES POLITIQUES

Prévost: la «Dean machine» prépare un putsch

■ L'association péquiste du comté de Prévost a toujours des difficultés d'organisation. Il est manifeste que les membres sont encore déchirés entre eux à la suite de l'élection partielle de l'automne 1979, alors que le **candidat désigné** par le national, **Pierre Harvey,** avait connu une humiliante défaite contre la libérale **Solange Chaput-Rolland.**

Si le syndicaliste, **Robert Dean,** a pu profiter de la vague péquiste pour défaire, contre toute attente, **Mme Chaput-Rolland,** on ne peut pas affirmer par ailleurs qu'il ait réussi, depuis son élection, à refaire l'unité de ce qui reste de l'association locale.

Ainsi, les membres de l'exécutif de l'association présidée par le **Dr Alain Larouche,** ont décidé, en bloc, de ne pas redemander un autre mandat... Ce geste, dans le milieu, a été interprété comme une **«démission collective»,** ce qui n'est pas le cas a expliqué à LA PRESSE, le **Dr Larouche,** tout en confirmant qu'effectivement les membres de son exécutif ont décidé de se retirer. Par ailleurs, ayant déjà tenu une première réunion où l'on n'avait pu prendre de décisions, **faute de quorum,** à la suite de certaines pressions, on a décidé d'en tenir une autre le 6 octobre prochain.

L'on tentera alors de faire entériner les résolutions émanant de différents ateliers et adoptées lors d'un congrès qui n'avait **pas quorum non plus,** en vue de les soumettre au congrès régional du début d'octobre. Ce sera aussi la dernière chance, semble-t-il, pour les militants péquistes de Prévost de choisir les délégués pour cette activité régionale, en plus également de désigner les membres qui participeront au congrès général de décembre prochain...

Évidemment, ces délégués pourront être choisis si l'exécutif réussit à obtenir quorum, ce qui semble être une **opération** des plus délicates dans Prévost.

Dean veut prendre le contrôle

Cette nouvelle assemblée générale était souhaitée par ce que l'on a appelé dans le comté: **«La Dean machine»,** un groupe qui n'a jamais caché son opposition à l'exécutif en place, pour son incohérence et son manque de leadership.

À l'occasion de cette nouvelle assemblée générale, on estime donc qu'en raison de la situation actuelle, **«la Dean machine»** tentera un **«putsch»** afin de prendre la direction de l'association, et la remettre pour ainsi dire **dans les mains** du nouveau député péquiste.

C'est donc dire que depuis l'affaire **François Thivierge,** qui avait été écarté du revers de la main, comme candidat péquiste pour l'élection partielle de 1979, à la suite de la **manipulation** du national, la situation ne s'est guère améliorée.

Implications municipales

D'un autre côté, plusieurs membres du Parti québécois ont décidé de s'impliquer activement dans la politique municipale en participant à la création et à l'organisation du **«parti démocratique»,** à Saint-Jérôme. Dès le début de l'été, on avait annoncé un candidat **prestigieux** à la mairie pour l'élection de novembre. Si cette implication dans la vie municipale plaît à certains, elle déplaît par ailleurs à plusieurs autres, qui considèrent le maire actuel comme **une valeur sûre.** D'autant plus qu'il a pris ses distances face au chef libéral **Claude Ryan.**

Dans le milieu, on considère en effet que ce dernier, en compagnie de son commissaire industriel, **Jacques Robitaille,** ont fait un excellent travail pour consolider le développement économique de Saint-Jérôme, en réussissant à conserver sur place les industries qui sont déjà implantées dans cette municipalités. Et ce malgré la mauvaise conjoncture économique.

Mais après avoir annoncé leur intention d'imposer un adversaire au maire Parent, les membres de ce parti politique n'ont pu mettre la main sur l'**oiseau rare,** qui oserait affronter le maire sortant, l'ex-député libéral à l'Assemblée nationale, **Bernard Parent.** Six candidats ont cependant été choisis pour affronter les hommes de Bernard Parent. En plus de l'élection à la mairie, huit postes de conseillers municipaux sont aussi à pourvoir à Saint-Jérôme, en novembre.

Trahi par les siens!

Les militants péquistes de **Louis-Hébert,** à Québec, réunis en congrès du comté, en fin de semaine dernière, ont adopté une résolution qui fera sursauter leur député, le ministre **Claude Morin.**

Ces derniers tenteront en effet de faire voter par le Congrès national, à sa réunion de décembre prochain, une résolution stipulant que le PQ se prononce «en faveur d'une présence indépendantiste organisée en parti reconnu lors de la prochaine élection fédérale».

Quand on se rappelle avec quel agacement les dirigeants du **Parti québécois** ont toujours accueilli les velléités de participation d'un parti officiellement indépendantiste, comme l'**Union populaire,** à un scrutin fédéral, on imagine sans peine que le député de Louis-Hébert, **Claude Morin,** ne se fera pas, sur le plancher du congrès, le plus ardent supporteur de cette proposition émanant de sa propre organisation de comté.



Le sedan 4 portes Grand LeMans Brougham

La familiale Grand LeMans.

Certains des équipements représentés ou mentionnés sont livrables en option, moyennant supplément.

LA PONTIAC GRAND LEMANS DE 1982

Les voitures de nos concurrents ont peut-être six ceintures, mais à moins que tous les occupants ne soient minces, ils risquent d'être à l'étroit. Tel n'est pas le cas dans la Grand LeMans qui offre six places vraiment confortables avec tout l'espace nécessaire aux jambes, en hauteur et aux hanches, à l'avant et à l'arrière, en plus d'un coffre de 16.6 pieds cubes suffisant pour les bagages de tout le monde.

Bien entendu, cette logeabilité ne serait pas à ce point remarquable si elle n'était accompagnée de quelques raffinements particuliers aux Pontiac: luxueuse moquette à poil ras, élégantes garnitures au choix, ornementation façon teck au tableau de bord très fonctionnel, plusieurs lampes d'accueil et même un carillon d'oubli de bouclage des ceintures.

Notre choix de moteurs comprend un V6 standard de 3,8 litres offrant un excellent rapport puissance / rendement. Pour ceux qui préfèrent un moteur plus puissant, un V8 de 4,4 litres est disponible et un V8 de 5 litres est livrable pour les familiales. Un moteur diesel de 5,7 litres est livrable pour les sedans et les familiales.

La Grand LeMans, vedette de notre famille d'intermédiaires, offre amplement d'espace pour toute votre famille.

RIEN NE MARCHE COMME PONTIAC!

PG-182F

PRÈS DU PONT CHAMPLAIN

Un ouvrier se noie en tombant dans le fleuve

Un ouvrier qui effectuait des réparations à un pilier de ciment du pont Clément, qui relie le pont Champlain à l'autoroute Bonaventure, s'est noyé hier en début d'après-midi dans les eaux du fleuve Saint-Laurent, après avoir fait une chute du radeau sur lequel il travaillait.

RAYMOND GERVAIS

L'accident est survenu au moment où le cadenas de la chaîne qui retenait au pilier de béton le radeau de bois d'une longueur approximative de 14 pieds sur 4 pieds de largeur s'est rompu. Voyant que son radeau partait à la dérive, le malheureux ouvrier a tenté de sauter pour s'agripper à un montant de fer du pilier, mais le courant particulièrement rapide à cet endroit dans le fleuve l'a vivement emporté.

C'est ce qu'a raconté aux policiers le seul témoin de l'accident et compagnon de travail de la victime, M. René Debegare, âgé de 22 ans, qui a assisté impuissant au drame qui se jouait sous ses yeux. M. Debegare travaillait lui aussi à la réfection des piliers du pont sur un autre radeau semblable à celui sur lequel se trouvait son compagnon.

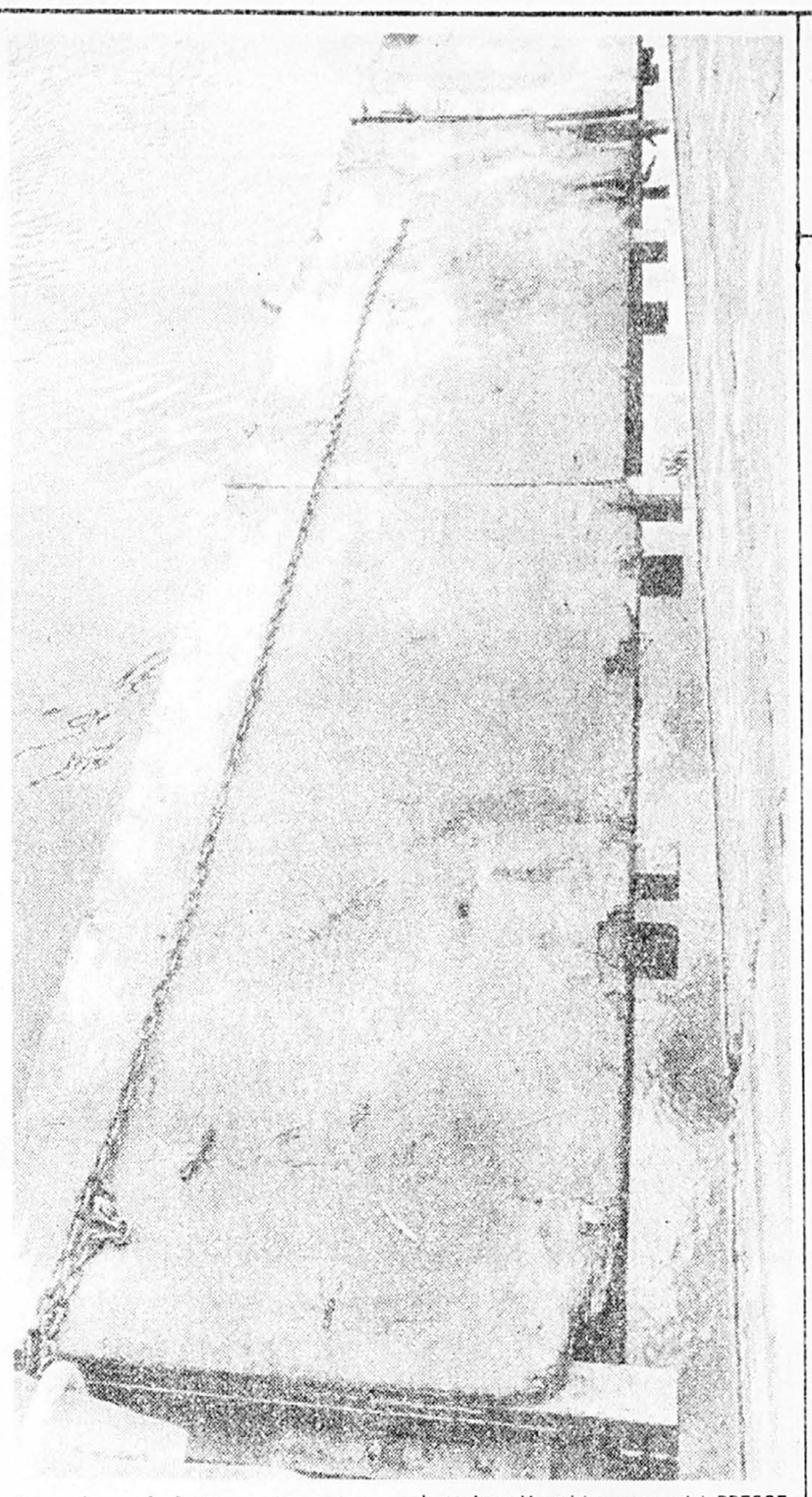
La victime a été identifiée comme étant M. Gilles Chrétien, âgé de 27 ans, de Longueuil.

Selon l'agent Jim Hogan de la police des Ports Nationaux, l'ouvrier n'a eu aucune chance, compte tenu du courant à cet endroit. Même un nageur chevronné aurait du mal à remonter le courant sous le pont; «l'eau qui tourbillonne autour des piliers, a précisé le policier, forme des remous qui deviennent pratiquement des rapides».

Les deux hommes travaillaient pour le compte de la compagnie Hedra construction.

Toujours selon le policier, lorsque des travaux sont en cours au dessus de l'eau, les ouvriers sont tenus de porter un gilet de sauvetage, mais très peu appliquent cette mesure de sécurité. Hier, ni un ni l'autre des deux hommes ne portaient un vêtement de flottaison individuel.

Les recherchent entreprises hier afin de localiser le corps du disparu se sont avérées vaines. Le courant l'ayant probablement emporté plus bas dans le fleuve.



Le radeau de bois sur lequel travaillait la victime. photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

LES RUES DE MONTRÉAL

ERNEST-GENDREAU, place (1957)

Jadis nommée **ruelle Aimé** et **place de l'Hôtel-de-ville,** cette voie honore Ernest Gendreau (1879-1949), radiologiste et directeur de l'Institut du radium de l'Université de Montréal. Cette place est située à l'arrière de l'ancien hôtel de ville de l'ex-municipalité de Maisonneuve, jadis aménagé pour les fins de l'Institut de radium dont le Dr Gendreau fut un des fondateurs, et qui abrite aujourd'hui certains services municipaux. Axe ouest-est à partir de Pie IX au sud d'Ontario.

ÉRIÉ, rue (1842)

John S. Cartwright, banquier de Kingston, et J. B. Forsyth, marchand de Montréal, achetèrent et subdivisèrent la ferme de Sir John Johnson, donnant le nom d'un grand lac canadien à trois des voies. Axe ouest-est à partir de Dorion, au sud de Dorchester.

ÉMARD, avenue 1957)

Jadis nommée **avenue Rockland,** cette voie honore l'avocat J.-Ulric Emard, qui a également donné son nom à l'ex-ville... Emard (aujourd'hui partie du quartier Saint-Paul) le 25 avril 1908. Cette voie s'étend vers le nord-ouest à partir du boulevard de la Vérendrye, à l'ouest de Jolicoeur.

ELSDALE, avenue (1912)

Voie cédée à la ville sous ce nom par John Elsdale Molson. Axe est-ouest croisant d'Iberville, au nord de Beaubien.

Victime identifiée

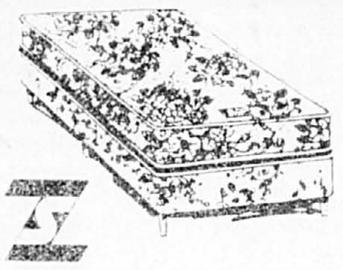
Les policiers de la CUM ont révélé hier l'identité de l'homme qui a perdu la vie lundi soir à la suite d'une collision survenue entre un train de marchandises et une automobile à un passage à niveau de la rue RoyalMount, près du boulevard Décarie à Montréal. La victime a été identifiée comme étant M. John Louis Gillis, âgé de 40 ans de Montréal.

Par ailleurs, les policiers de Ville de Laval, tentent toujours d'identifier le corps d'une dame âgée d'une soixantaine d'années, qui a été heurtée mortellement lundi soir vers les 20h30 par une automobile sur le boulevard des Laurentides à la hauteur de la rue Grenon.

MEUBLES PLUS
COMMANDE TÉLÉPHONIQUE ACCEPTÉE 687-9131
LIVRAISON IMMÉDIATE
1212, boul. CURÉ-LABELLE Chomedey, Laval 687-9131
703, boul. TASCHEREAU dans les Galeries Taschereau Tél.: 672-5167
MasterCard CHARGEX VISA



MOBILIER DE CHAMBRE non peint 7 mcx $389.95

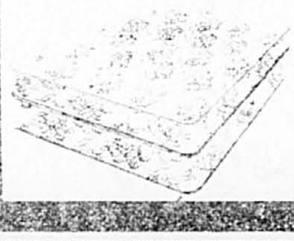


CHIRO ZODIAC
510 ressorts extra fermes
15 ans de garantie.

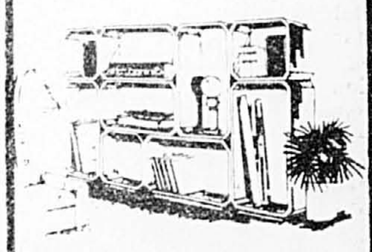


LIT CAPITAINE non peint $89.95 matelas en sus

SPÉCIAL VEDETTE MATELAS et SOMMIER ens. 2 mcx.
39" $99.95
54" $139.95



CUBES 9 mcx non peint $199.95

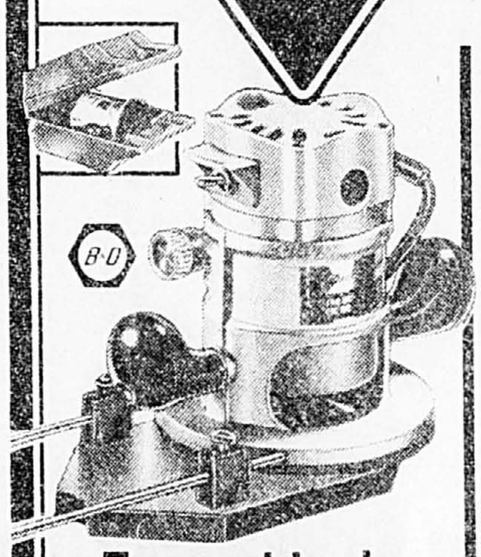


Nos prix sont les plus PLUS bas!

De fameuses marques

Tout à nos bas prix courants

CANADIAN TIRE



Ensemble de toupie 1HP
85.95
Modèle 7617 "surchoix". 23,000 tr/mn. Réglage précis de 1/64". Guide droit et circulaire, 2 clés, fer en acier à 2 cannelures, coffret. 54-6941

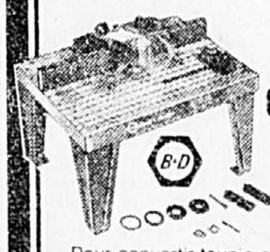
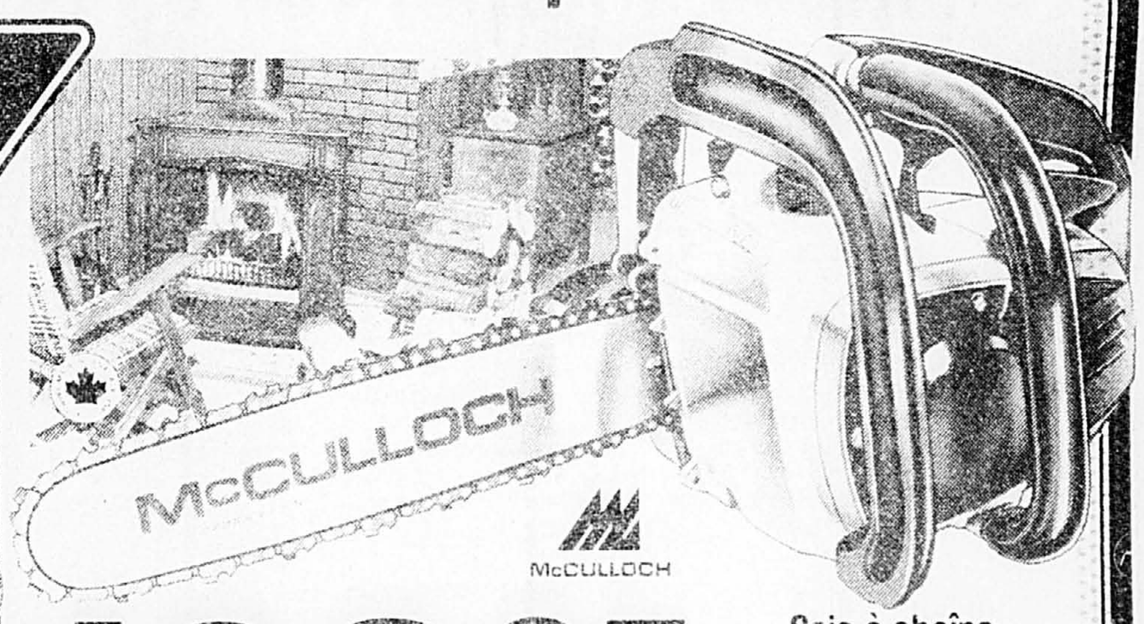


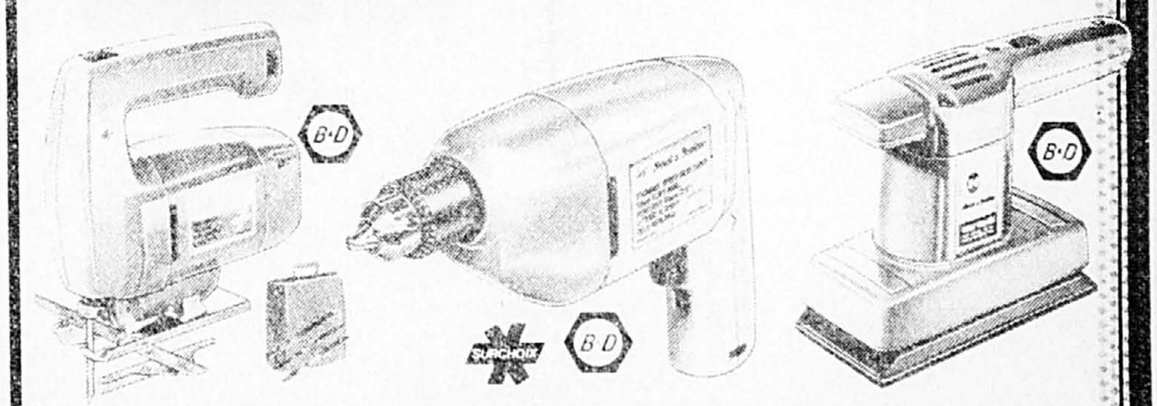
Table de toupie B & D 37.95
Pour convertir toupie en outil fixe. Guide angulaire et à refendre réglable. Raccord d'aspirateur, protecteur. Environ 17⅞ x 13⅞ x 10⅝" de haut. 54-6900

NOTRE GARANTIE DE REMPLACEMENT GRATUIT SUR OUTILS MOTORISÉS
Nous remplacerons, pendant un an suivant la date de l'achat initial, tout outil motorisé portatif qui fait défaut à l'usage normal. La garantie ne couvre pas les dommages causés par un usage inapproprié ou abusif ni les outils utilisés pour un service commercial ou de location.



McCULLOCH

129.95
Scie à chaîne "Mac 110", 12"
Scie à essence légère pour coupe sûre et facile. Frein qui arrête vite la chaîne pour réduire le risque de contrecoups. Frein à chaîne garde-main enveloppant. Barre de 12". Huilage automatique et manuel. 32 cc 8½ lb. 54-5644



Ensemble de scie B & D à 2 vitesses
34.95
Modèle 7531 "valeur en plus". Scie sauteuse à double isolation. 2500-3200 c/mn, semelle inclinable, guide à refendre, lames, coffret. 54-8112

Perceuse réversible à vitesse réglable
36.95
Modèle 7190 de ⅜" pour usage prolongé dans les métaux et la maçonnerie. 0-1200 tr/mn. Peut aussi servir de tournevis. 3A. 54-2849

Ponceuse orbitale B & D 10,000 orb./mn
19.49
Modèle 7404. Ponce très vite pour vous procurer un fini plus lisse. Ponçage affleurant sur 3 côtés. Se manie avec 1 ou 2 mains. 54-7213

CANADIAN TIRE MAGASIN ASSOCIÉ

...une vraie bonne affaire
Ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 9h.
Samedi jusqu'à 5h.

CANADIAN TIRE 123 456 789 0 VISA MasterCard

Ou épargnez avec les Billets BONiS au COMPTANT

- Bellechasse: 6275, boul. Saint-Laurent, (coin Bellechasse) Montréal
- Beaconsfield Centre Commercial: 50, rue Saint-Charles
- Beloeil: 500, boul. Laurier
- Boucherville: 1001, rue Montarville
- Carrefour Laval: 2595, rue Daniel Johnson, Laval
- Côte Saint-Luc: 5800, boul. Cavendish
- Châteauguay: 140, boul. d'Anjou
- Chomedey: 435, boul. Labelle
- Dollard-des-Ormeaux: 3339, chemin des Sources
- Greenfield Park: 910, boul. Taschereau
- Ile Perrôt: Ile Perrôt Centre Commercial
- Jean-Talon: 1465 est, rue Jean-Talon
- Joliette: 5, rue Papineau
- L'Acadie Centre Commercial: 1500 est, rue Sauvé
- Lachine: 470, 28e Avenue
- Lachute: 370, chemin Bethany
- Longueuil: 2790, chemin Chambly
- Montréal-Nord: 5500 est, boul. Henri-Bourassa
- Pont-Viau: 1000, boul. des Laurentides
- Rosemont: 5685, rue d'Iberville
- Sorel: 280, boul. Fiset
- Saint-Eustache: 500, boul. Arthur-Sauvé
- Saint-Hyacinthe: 2125, boul. Casavant
- Saint-Jean: 600, rue Pierre Caisse
- Saint-Jérôme: Carrefour du Nord, 900, boul. Grignon
- Saint-Léonard: 6565 est, rue Jean-Talon
- Terrebonne: 1250, boul. Moody
- Valleyfield: 560, boul. Mgr. Langlois
- Verdun: 3180, rue Wellington
- Ville LaSalle: 8776, boul. Newman
- Ville Saint-Laurent: 1755, rue Grenet

VENTE DE 7 JOURS POUR PROPRIÉTAIRES

COMMANDEZ MAINTENANT ET ÉCONOMISEZ!
PAYEZ EN 90 JOURS SANS INTÉRÊT ET FRAIS D'ADMINISTRATION
Nouveaux modèles exclusifs d'auvents horizontaux inclinés, ultra robustes.



AUVENTS de FIBRE de VERRE et d'ALUMINIUM pour BALCONS et PATIOS etc.



Visitez notre nouvelle salle d'échantillons

GARANTIE MORRIS depuis plus de 55 ans ... 5 ans contre matériel défectueux

Prix courant ~~754.00~~ FAIT SUR MESURE
AUVENT POUR BALCON $449
Installé — Longueur 96" Surplomb 48" Inclinaison 26"
Dimensions plus réduites offertes à prix inférieur.
Votre choix de 14 combinaisons de couleurs en aluminium et vaste choix en fibre de verre.

N'attendez pas que la pluie ruine vos balcons et portes ou que le soleil brûle vos draperies et meubles. Profitez de cette vente de 7 jours pour obtenir une protection à l'année contre les intempéries avec de magnifiques auvents MORRIS et faites de votre maison l'envie de votre entourage. Seulement les auvents MORRIS permanents sont dessinés et fabriqués entièrement au Québec par des Québecois pour nos climats rigoureux, possèdent les meilleurs caractéristiques en plus de nombreux nouveaux perfectionnements spéciaux. Permettez-nous de vous donner une démonstration gratuite et un estimé sur nos auvents de meilleure qualité pour vos fenêtres, portes, balcons, magasins, etc., dans un choix de styles et de couleurs.

Wm MORRIS & FILS LTÉE
LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES
9168, boul. Saint-Laurent (3e rue au nord du boul. Métropolitain)
Ouvert lundi au vend. 9 a.m. à 5 p.m. - Samedi 9 a.m. à 12 a.m.
TERMES FACILES
Estimation gratuite
382-6811
Soirs, jours de fête et fins de semaine
737-1960

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
éditeur

la presse

ROGER-D. LANDRY
président-directeur général

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

La convocation d'urgence du Parlement

Qu'est-ce qu'on fait maintenant que la Cour suprême du Canada a donné son avis sur le projet de rapatriement de la constitution?

La première réaction du ministre fédéral chargé du dossier, M. Jean Chrétien, a été de dire qu'Ottawa ne perdrait plus de temps et procéderait au plus tôt à faire adopter définitivement le texte de la résolution qui doit être envoyée à Londres.

Pour M. Chrétien, on le sait, les provinces devraient jouer franc jeu. Ottawa avait dit qu'il se soumettrait si le plus haut tribunal du pays déclarait son projet illégal. Maintenant que la Cour a jugé toute l'affaire non illégale, c'est aux provinces, selon lui, à se soumettre.

Heureusement, de Séoul où il se trouvait au moment où les juges canadiens ont fait connaître leur opinion, le premier ministre Trudeau a réagi de façon plus pondérée. Dans la conférence de presse télévisée qu'il donnait quelques heures plus tard, il entrouvrait même la porte à de nouveaux pourparlers avec les provinces avant d'inviter les Communes et le Sénat à reprendre le débat sur son projet.

Et, il faisait plaisir d'entendre, aussitôt après, le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bill Bennett, à son titre de porte-parole des huit provinces dissidentes, proclamer qu'il prenait bonne note des propos conciliants du chef du gouvernement canadien et annoncer du même coup qu'il ne se refusait pas à reprendre le dialogue. Bien plus, M. Bennett précisait qu'il discuterait de cette possibilité avec ses collègues des autres provinces au cours d'une tournée qu'il entreprenait dès hier des capitales provinciales.

Cette branche d'olivier qu'on tendait des deux côtés de la barricade constituait une lueur d'espoir. D'ailleurs, si on se souvient bien des résultats du sondage Gallup commandité par les provinces elles-mêmes l'été dernier, la majorité des Canadiens interrogés d'un océan à l'autre avaient justement exprimé le voeu que, quel que soit l'avis de la Cour suprême, Ottawa reprenne les pourparlers avec les premiers ministres provinciaux.

Malheureusement, le cabinet Lévesque n'a pas cru devoir donner suite à pareille ouverture. Avant même que le premier ministre Bennett ne soit arrivé à Québec pour ses consultations, la décision était déjà prise de convoquer d'urgence l'Assemblée nationale pour cet après-midi et de la prier d'adopter une motion de blâme à l'endroit de M. Trudeau.

Il n'est pas question ici de prétendre que les propos de M. Trudeau à Séoul laissaient entrevoir de grandes possibilités de compromis, le chef du gouvernement canadien ayant mis des conditions à la réouverture du dialogue. Mais, le fait qu'il se disait prêt à écouter pouvait faire naître un léger espoir comme je le disais plus haut et ainsi que l'a reconnu M. Bennett. N'était-il pas dans l'ordre, alors, sinon de saisir immédiatement la perche qui était tendue, au moins de prendre un certain temps de réflexion avant de lui opposer une fin de non-recevoir?

Dans cette optique, en tout cas, la convocation en catastrophe de l'Assemblée nationale risque d'apparaître comme un geste de provocation un peu gratuit, non seulement parce qu'on n'a même pas sondé le terrain quant aux résultats que pourrait donner une reprise du dialogue, mais encore parce que M. Trudeau avait pris la peine de dire qu'il n'entendait pas précipiter les événements outre mesure.

Il y a un risque aussi à cette façon de déclencher si tôt les hostilités. Si les sept autres provinces dissidentes décidaient, elles, de tenter une dernière série d'échanges avec Ottawa, le Québec pourrait se retrouver isolé. Or, c'est toujours ce qu'il a cherché à éviter.

Le gouvernement Lévesque a peut-être vu dans la présentation d'une motion de blâme à l'endroit du projet Trudeau une occasion en or d'embarrasser M. Claude Ryan et les libéraux provinciaux. Il semblerait pourtant que, dans les circonstances, les questions de stratégie devraient céder le pas à des considérations moins partisanes.

Ce qui précède, toutefois, ne doit pas être interprété comme une condamnation du recours éventuel à l'Assemblée nationale. Ce recours, au contraire, peut devoir s'imposer. Et il faut dire immédiatement que le gouvernement Lévesque a droit à des félicitations pour avoir annoncé dès le départ qu'il entendait mener sa lutte dans la légalité. La suggestion du politicologue Léon Dion de recourir au besoin à la désobéissance civile a été heureusement écartée en raison de son caractère d'irresponsabilité.

Non, ce qui me chicote tout simplement, c'est la façon précipitée de réagir du gouvernement Lévesque. L'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont péché dans l'autre sens en pressant Ottawa d'en finir au plus tôt avec le rapatriement. Mais les erreurs des autres ne justifient pas les nôtres. On devrait faire au moins une brève pause, qu'on consacrerait à un ultime effort dans la recherche d'un compromis, avant de s'engager ainsi dans un corps à corps sans merci.

VINCENT PRINCE

Le toit du stade: pas un «Taillibert»

Selon les calculs du collègue Guy Pinard, «le parachèvement du stade selon le concept Taillibert porterait son coût à au moins $1,04 milliard, le prix de 37 stades couverts et climatisés de 50,000 places, de type Université de Syracuse»... ce qu'il faut également savoir, c'est que le concept Taillibert, qui comprendrait une dépense de $115 millions pour le toit, exigera des travaux de cinq ans, coûtera $250,000 par année d'entretien et n'est absolument pas garanti.

Voilà ce qui semble ressortir du rapport de la Société d'énergie de la Baie James, mandatée par la Régie des installations olympiques, pour établir la faisabilité du projet français.

On sait donc qu'il en coûtera le prix d'un stade pour faire le toit; mais on ne sait pas si ce toit sera utilisable selon le concept prévu. Cette solution est donc la plus onéreuse et la moins sûre. L'employer serait stupide. Mais il faut dire que ce n'est pas ce qui fait toujours reculer nos administrateurs politiques.

Une autre possibilité serait de laisser le toit nu-tête: bien des stades d'Amérique, servant au baseball et au football, dans des conditions climatiques semblables aux nôtres, ne connaissent pas l'expérience du toit. Ils attirent pourtant de grandes foules et ne se croient pas obligés de trouver d'autres solutions.

Mais on a déjà dépensé $47 millions pour parachever le stade. Et il est certain qu'à Montréal, même si le toit n'est pas absolument nécessaire, le stade pourrait connaître plus de profits s'il sert plus souvent et plus longtemps. La différence de revenus pendant quelques années peut justifier la différence dans les coûts de construction du toit.

A la condition que le toit ne coûte pas trop cher...

Ce qui revient à dire que la meilleure solution sera celle du toit le plus économique, pour la construction et pour l'entretien. La RIO doit cesser de vouloir faire plaisir à on ne sait trop qui et à vouloir prouver que Taillibert avait raison: son projet est inacceptable.

Le toit Taillibert coûterait $115 millions. D'autre part, la solution d'un stade sans toit exige plus de $30 millions: on ne laisse pas un projet en plan sans qu'il en coûte beaucoup.

Une solution plus simple de toit amovible pourrait coûter, selon le rapport secret, $69 millions. Ce qui signifie $38 millions de plus que le stade ouvert.

C'est beaucoup, c'est énorme; mais c'est peut-être logique. L'idéal serait tout simplement de tenter de réduire ce montant.

JEAN-GUY DUBUC



Droits réservés

L'Iran de la guerre à la révolution

Si les nouvelles de la révolution iranienne arrivent régulièrement et avec une monotonie funèbre, en revanche, on n'entend presque jamais parler de cette guerre qui est censée faire rage entre l'Irak et l'Iran. Cette semaine pourtant, quelque chose bouge, puisque Téhéran annonce que les forces irakiennes ont évacué Abadan. De source irakienne provient une version bien différente: une rive du lac Karoun a été évacuée, mais c'est pour occuper l'autre et «l'ennemi sait bien que nous pouvons revenir là où nous étions».

D'après les estimations de Bani-Sadr, président déchu qui avait personnellement participé aux combats, la guerre fait en moyenne 20 morts par jour pendant que la révolution de Khomeiny récolte 5 fois plus de victimes dans la même journée. Le rapport serait donc de 20 à 100.

L'enlisement sur le front serait dû, en partie, à la conviction des Irakiens que Khomeiny n'en a pas pour longtemps et que ce n'est pas la peine de se lancer dans de grands frais pour le déloger. L'Irak compte-t-il sur des complicités au sein même de l'armée iranienne? La question est recevable dans la mesure où le président du Parlement iranien parle lui-même d'une opposition qui trouve des appuis «chez des éléments malsains de l'armée».

Faut-il supposer que les mêmes «éléments malsains de l'armée» soutiennent l'action des Moudjahidine, qui se font tuer à la douzaine pour empêcher la tenue d'élections présidentielles le 2 octobre? Ces élections sont nécessaires à la suite de la mort violente, il y a un mois, du président et du premier ministre. Des appels au boycottage du scrutin sont lancés par l'opposition.

Le fanatisme nourrissant le fanatisme, il n'y a plus de limite au carnage. Les opposants, souvent arrêtés sur simple délation, sont fréquemment passés par les armes sans procès; les familles sont invitées à dénoncer leurs enfants; une mère qui a livré son fils est saluée comme une figure «glorieuse».

Caricature? Déformation des faits? Manque total d'objectivité dans le récit? On a fait divers reproches aux media depuis que l'Iran est à la première page des journaux. On a dit, par exemple, que, curieusement, l'Iran n'intéressait personne à l'époque du shah, dont le régime n'était pas particulièrement exemplaire.

On a dit aussi que la presse occidentale ne comprend rien à l'islam. C'est sans doute vrai. Mais le moins qu'on puisse affirmer, sans grand risque d'erreur, est que l'Iran a troqué un régime haï pour un régime qui ne lui assure ni la paix ni l'harmonie.

GUY CORMIER

Le rôle du Canada dans le perfectionnement des armes chimiques

Ces derniers jours, Washington a accusé l'Union soviétique et le Vietnam d'avoir utilisé des armes biologiques et chimiques en Afghanistan, au Laos et au Kampuchéa. **Si l'accusation d'avoir fait usage de microtoxines, un poison sécrété par des organismes vivants, reste à être vérifiée d'une façon indépendante, l'utilisation des armes chimiques en Indochine semble incontestable. Une condamnation sans réserves est notre seule réponse. Mais avant que nos dirigeants politiques ne montent sur leurs grands chevaux, rappelons l'histoire de ces armes foudroyantes et le rôle spécifique que le Canada a joué dans leur perfectionnement.**

LIBRE OPINION

Les racines de la guerre chimique se trouvent dans la Première Guerre mondiale. Bien que prohibé par le Manifeste de Saint-Pétersbourg de 1868 et les Conventions de La Haye de 1899 et de 1907, les Français utilisèrent le gaz lacrymogène en août 1914, les Allemands répliquant en avril 1915 avec les gaz meurtriers au chlore, au phosgène et au ypérite, tuant 7,000 soldats français dans une seule journée. Tous étaient frappés de convulsions, d'asphyxie, d'ulcération de l'oeil, d'éruptions de la peau, de maladies nerveuses et, finalement, de nécrose pulmonaire.

Prohibé par la Ligue des nations le 17 juin 1925, le gaz ypérite fut néanmoins utilisé par Mussolini contre l'Ethiopie en 1936 et par le Japon contre la Chine en 1941. Soulignons que les États-Unis refusèrent de souscrire au protocole de Genève de 1925. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, les Nazis ont procédé à des expériences avec l'insecticide tabun développé par la firme Bayer, les Anglais faisant de même avec l'arme D.F.P. à base d'éther.

Les racines de la guerre bactériologique moderne se trouvent dans la guerre de Corée alors que les Américains utilisèrent le bacille d'anthrax, une bactérie infectieuse et maligne qui s'attaque à tous les mammifères, y compris les êtres humains.

Le président Eisenhower ayant ordonné de détruire les stocks d'armes chimiques et bactériologiques dans les années 50, le Pentagone a choisi tout simplement de les transférer d'entrepôt et les expériences ont continué. En 1953, l'armée américaine, en collaboration avec Ottawa, se livrait à des expériences secrètes au sujet de la dispersion du cadmium de zinc de sulphate au-dessus de la ville de Winnipeg. Leur but était de mesurer la trajectoire des poudres chimiques dans les courants d'air. Un test similaire avec un agent bactériologique fut tenté quelques années plus tard dans le métro de New York.

En 1966, le camp militaire de Gagetown, au Nouveau-Brunswick, a servi au Pentagone pour des expériences avec des herbicides. En collaboration avec l'armée canadienne, les agents Orange, Blanc et Pourpre, les dioxydes chimiques, des défoliants 2,4,D et 2,4,5,T mélangés avec les acides pichlorique et cacodylique furent pulvérisés sur des conifères et des bois durs. Gagetown, la pus grande base d'entrainement au sein du Commonwealth, fut choisie du fait que la densité de la forêt ressemblait à celle de l'Asie du Sud-Est, et effectivement, ces agents furent utilisés dans la guerre du Vietnam en dépit de leur prohibition par l'Assemblée générale de l'ONU.

L'opération fut surnommée «Opération Enfer». Des routes, des berges, des rivières et des canaux, 40 pour cent de toutes les forêts, 10 millions d'acres de terre en tout et deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants furent contaminés par les agents Orange et Pourpre. Conséquences: les arbres et plantes se desséchèrent, les sols s'érodèrent, la fertilité de la vie végétale déclina, les poissons, les oiseaux et autres animaux périrent. Sur les êtres humains, les effets étaient hallucinants: asthénie, nausées, vomissements, lésions de la cornée, aveuglements, déformations des foetus, malformations congénitales.

Il faut souligner que le Canada se spécialise dans l'évaluation des armements chimiques et bactériologiques sur de grandes surfaces de terrain à Suffield, en Alberta. **Là, loin des mass media** et dans le cadre d'une entente tripartite, les États-Unis, l'Angleterre et le Canada procèdent à de nouvelles expériences encore plus hallucinantes. Là aussi, ils ont testé l'agent Orange et le gaz nerveux CS-2 utilisés au Vietnam. Tout demeura secret, Ottawa craignant une vive réaction à ses expériences.

L'ironie amère, c'est que ces mêmes armes utilisées par le Vietnam contre la tribu Meo, les Laotiens dissidents et les Cambodgiens proviennent des stocks américains laissés sur les champs de bataille après la défaite de 1975.

Le temps de l'innocence est bien passé. Si le potentiel humain pour le bien n'a pas de limites, sa capacité pour la barbarie n'a pas d'égal non plus. Personne n'est exempt de sa responsabilité devant la possibilité, voire la probabilité, d'une guerre chimique et bactériologique à l'échelle mondiale, car personne ne sera exempté de ses conséquences.

Victor LEVANT
professeur
département des humanités
CEGEP John-Abbott

UN HANDICAPÉ HONTEUSEMENT EXPLOITÉ

Toutes les manifestations auxquelles a donné lieu l'Année internationale des handicapés nous auront permis de nous sensibiliser aux problèmes particuliers de ces personnes et je nous en félicite!

Malheureusement, il y a un grand «mais» qui me hante depuis longtemps à ce sujet et je voudrais vous en faire part. Je veux ici déplorer une situation dont j'ai été très souvent témoin à Montréal, lorsque j'y habitais et qui n'a pas changé depuis mon départ, comme me l'ont tristement rappelé mes fréquents retours chez moi.

Il s'agit du sort indigne que l'on fait à un homme gravement handicapé physiquement et autrement selon toute apparence. Cet homme est toujours en «poste» devant les grands magasins ou près des stations de métro du centre-ville. Il est écrasé comme un gros paquet dans un fauteuil roulant, essayant tant bien que mal de retenir d'un bras tordu une boîte de conserves vide servant à recueillir les oboles des passants.

J'ai déjà assisté à ses tentatives désespérées pour manger un «smoked meat» d'une main, en poursuivant son «travail» de l'autre, en s'efforçant de ne pas tomber de son fauteuil roulant. Il semblait complètement absorbé par les efforts prodigieux qu'il lui fallait accomplir pour une bouchée de viande qui lui échappait... C'était grotesque.

Je n'insisterai pas davantage sur le sort tragique de cet homme que beaucoup d'entre vous auront reconnu, j'en suis convaincu.

Il me semble qu'en cette Année internationale des handicapés, on pourrait trouver mieux pour cet homme que de l'abandonner tous les matins aux regards et aux sentiments gênés de milliers de personnes qui s'en vont travailler la tête pleine de leurs propres problèmes.

Ce n'est pas le handicap de cet homme qui me trouble. C'est l'exploitation éhontée à laquelle s'adonnent ses «tuteurs», qui viennent le conduire au boulot en voiture de luxe... Ce n'est pas une voiture de luxe dont cet homme a besoin, il me semble, ce sont des soins médicaux et un peu de respect humain.

En guise de contribution à l'amélioration du sort des handicapés, j'invite tous les citoyens respectueux du droit des autres à une existence décente, à dénoncer, par la voix de votre journal, cette injustice et cette exploitation.

Si nous pouvions, ensemble, aider ce handicapé — ostentiblement utilisé à des fins mercantiles — il me semble que nous aurions contribué positivement à la sensibilisation publique que l'Année internationale des handicapés voulait promouvoir.

Sinon, nous aurons toujours la possibilité de lui lancer une pièce de monnaie de temps à autre.

Rino MORIN
Fredericton, N.-B.

Les raisons des larges déficits de la CTCUM

Étudiant en sciences politiques à l'UQAM, l'auteur de cette libre opinion prépare une thèse de maîtrise sur les transports. Il était recherchiste cet été à Transport 2000.

JEAN-PIERRE DAGENAIS

Une remarque d'un ancien collègue de travail pourrait résumer facilement les déboires de la CTCUM: «Vers le milieu des années 50, la Commission de transport de Montréal (CTM) l'ancêtre de la CTCUM actuelle, véhiculait plus de 400 millions de passagers par année, un exploit que la Commission réalisait sans accumuler de déficit. Aujourd'hui, 25 années plus tard, la CTCUM transporte plus de 300 millions de voyageurs mais affichait, en 1980, un déficit global de près de $250 millions». Ce dernier comprend l'intérêt de la dette du métro.

Que devons-nous en conclure? Que les anciens dirigeants de la CTM savaient mieux administrer que M. Hanigan? Peut-être! Il y a lieu, toutefois, de regarder un peu plus loin. Chose certaine, l'augmentation rapide des tarifs de la CTCUM, plus de 100% en moins de 3 ans, va de pair avec une performance à la baisse.

Pour les usagers qui doivent payer ces augmentations, un tel état de choses n'a vraiment rien de rassurant d'autant plus que les raisons évoquées chaque fois pour les justifier évitent d'aborder les vrais problèmes de fond. Encore tout récemment, les salaires des employés servirent de prétexte à la dernière hausse. C'est là une seule facette d'un problème aux dimensions multiples. A vouloir toujours et tout ramener aux seules questions salariales, on oublie l'importance de certaines autres réalités.

Dans un article récent, le journaliste Guy Pinard de LA PRESSE énumérait quelques-unes des causes qui sont à l'origine des déficits de la CTCUM. Revoyons ces causes et d'autres qui semblent ne pas avoir retenu l'attention du journaliste.

Un phénomène nord-américain

En Amérique du Nord, comme le rapporte un livre de publication récente — Energy Shock de Lawrence Solomon — l'apparition et la généralisation des déficits chez les transporteurs urbains coïncident avec l'extension de leurs services vers la banlieue, particulièrement depuis la fin des années soixante.

En prolongeant leurs services vers des zones de moindre densité démographique, comparativement au noyau métropolitain initial, les transporteurs publics allaient trouver en banlieue une clientèle nettement insuffisante pour rentabiliser les véhicules mis en service. Des revenus moins élevés et des coûts d'opération forcément accrus qui résultent de distances à franchir plus étendues en banlieue, voilà qui devait ouvrir la porte au déséquilibre financier.

Un autre aspect de l'extension continue des réseaux publics de transport touche à la tarification qui ne traduit plus la distance parcourue par l'usager ni le coût du service rendu. Ainsi, l'usager de la CTCUM peut maintenant se promener d'un bout à l'autre de l'île de Montréal pour un prix uniforme.

Cette situation existe à seule fin de ne pas pénaliser le banlieusard qui se rend au centre-ville pour travailler. Il en résulte pour le transporteur urbain l'obligation d'offrir un service qui ne tient pas compte des coûts accrus inhérents aux trajets plus longs que les banlieusards effectuent pendant leurs déplacements.

Technologie inappropriée

Les choix technologiques ont également eu un impact non négligeable en regard à la situation financière des transporteurs urbains. Dans ce domaine, il semble que les décisions n'ont pas toujours été des plus bénéfiques: l'abandon des tramways, des trolleybus au profit de l'autobus diesel a eu pour effet d'accroître de façon très nette les coûts d'opération.

A titre d'exemple, les coûts d'entretien et de réparation des autobus diesel dépassent de 40% ceux des anciens trolleybus. Notons aussi la durabilité des véhicules électriques, 25 ans contre 18 pour les autobus mus par moteur diesel. Ajoutons aussi que devant le tramway contemporain, l'autobus diesel ne supporte tout simplement pas la comparaison. Selon Daniel Latouche (À la remorque des transports), les trams les plus récents sont d'ores et déjà deux fois plus économiques que l'autobus.

A la lumière de ces faits depuis longtemps connus, on peut s'interroger sur les raisons qui ont motivé le retrait des trams et des autobus à trolley, à Montréal comme presque partout ailleurs en Amérique.

Un rapport américain pratiquement introuvable au Canada — le rapport Snell — nous apporte un élément de réponse: l'auteur incrimine General Motors pour avoir comploté afin de démanteler plus d'une centaine de réseaux urbains électriques et ce, à seule fin de remplacer tram et trolley par ses autobus diesel.

Les manoeuvres de GM se sont-elles limitées au territoire américain ou ont-elles été chez nous présentes dans les décisions d'abolir tram et trolley? La petite histoire du tramway à Ottawa, Toronto et Vancouver ne nous permet pas de croire à l'étanchéité absolue de nos frontières... dans ce dossier comme dans bien d'autres d'ailleurs.

La deuxième raison qui a commandé la disparition des tramways est l'embarras que leurs rails occasionnaient aux automobilistes, d'autant plus que les trams circulaient au beau milieu des rues. Pourtant, à Toronto, la nouvelle métropole canadienne, on a compris assez vite pour garder le tramway et même en mettre de nouveaux en service. D'ailleurs c'est Toronto qui a acheté les quelques derniers tramways dont Montréal s'est débarrassé. En quelque sorte, ce fut un choix politique qui fut posé en retirant le tramway. Les administrations municipales optèrent pour le transport privé au détriment des solutions collectives à la mobilité des personnes.

Entre le métro et l'autobus

La pertinence des choix technologiques ne s'arrête pas là seulement. À Montréal par exemple, on sait que les coûts ascendants des transports en commun ont été intimement liés aux décisions de construire un métro et d'en prolonger les lignes initiales.

Ici, certaines questions doivent être posées, des questions toutes simples qui apparemment ne sont jamais venues à l'esprit des administrations publiques. Pour tout dire, la nécessité d'avoir un métro n'est-elle pas apparue avec les embouteillages qu'on retrouve en surface, en grande partie causés par l'envahissement automobile en milieu urbain, et l'incapacité qui en résulte pour l'usager des transports publics de se mouvoir convenablement? Dans ce cas, le métro n'est-il pas une fuite sous terre devant un problème qui s'est d'abord posé à la surface des rues urbaines?

Devant les sommes faramineuses engagées dans la construction des nouveaux tronçons souterrains, et quand on sait que la dette du métro représente plus du tiers du déficit de la CTCUM, une telle question exige une réponse pour le moins adéquate.

Un préjugé défavorable

Le déclin d'abord et la stagnation relative de la clientèle de la CTCUM ont réduit ses revenus de façon très nette. Cette baisse de l'achalandage n'a pas été sans rapport direct avec l'usage de plus en plus répandu de l'auto. De tels changements dans les habitudes populaires n'ont pas été non plus sans un préjugé discret de l'État en faveur de l'auto.

En effet, depuis la fin de la dernière guerre, l'État a encouragé l'achat et l'usage de l'auto en subventionnant généreusement ce mode au détriment des autres transports collectifs de surface. Depuis, c'est par milliards de dollars qu'il faut compter les dépenses de l'État dans le réseau routier.

A ce sujet, le lecteur pourra se faire une meilleure idée quand paraîtront les études de Transport 2000 dont l'une compare justement les montants accordés par usager de chacun des modes de transport, privé ou public, pour l'année 80.

Outre cette discrimination à l'endroit des transporteurs publics, notons aussi l'impact négatif de décisions municipales. Ainsi, à Montréal, la pose massive de parcomètres et l'aménagement de saillies au coin des rues consacrent la priorité accordée au stationnement des autos le long des rues, et écartent la possibilité de voies réservées pour autobus.

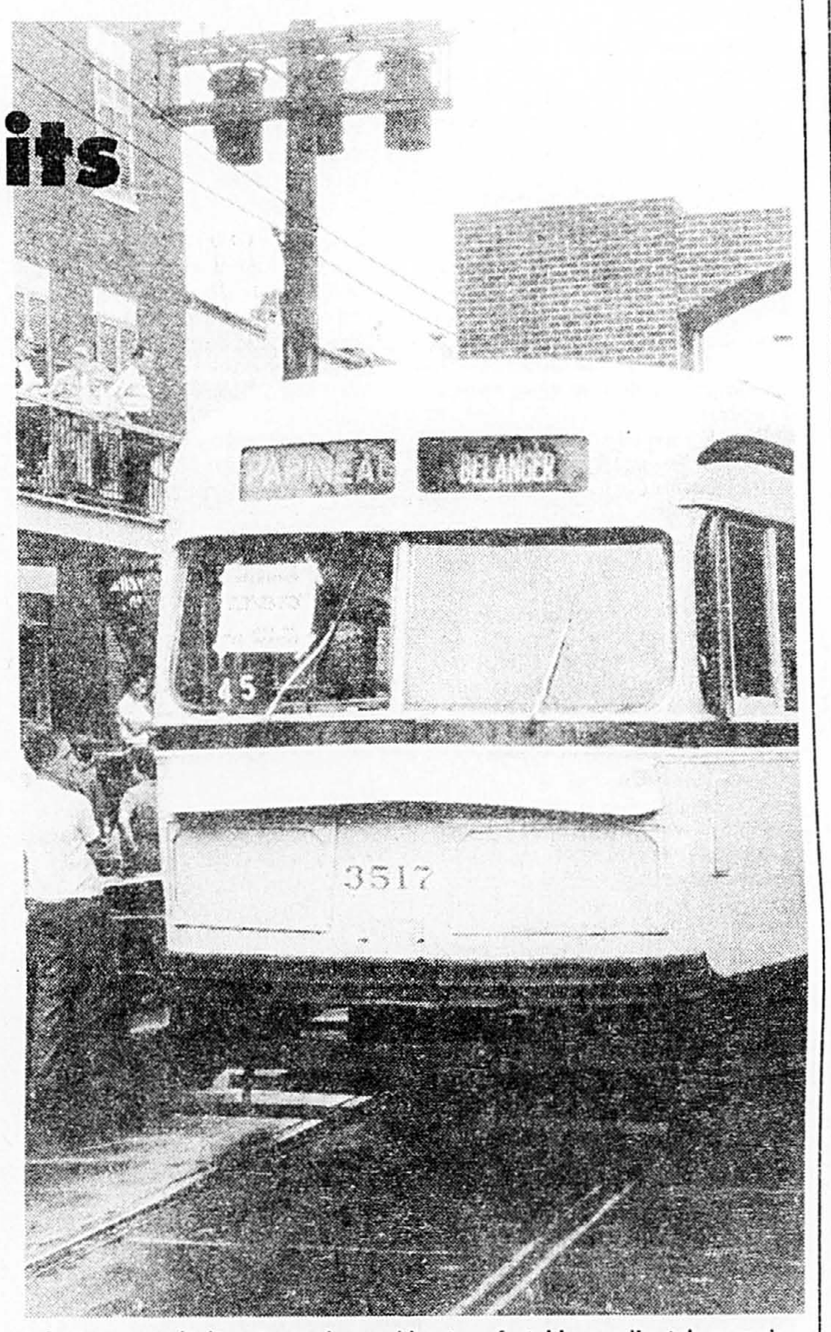
L'espace ainsi retranché gêne la circulation des autobus qui doivent alors contourner les saillies, ralentissant nettement leur mouvement aux heures de pointe. L'usager voit alors s'allonger son temps de trajet, tandis que la CTCUM doit mettre en service un plus grand nombre d'autobus afin de maintenir la qualité du service. De là des frais supplémentaires pour le transporteur.

La progression foudroyante des taux d'intérêt entraîne très certainement des dépenses accrues pour la CTCUM au chapitre des emprunts qu'elle doit contracter pour construire les nouvelles lignes de métro. Nous ne pouvons nier un tel fait.

Cependant, une remarque s'impose. Les nouveaux prolongements sont-ils vraiment nécessaires? Déjà, certaines études techniques préparatoires au Plan de Belleval indiquaient que des prolongements étaient injustifiés sur la base des achalandages prévus. C'est le cas notamment de la ligne qui entoure le côté nord du Mont-Royal. Dans la conjoncture actuelle, les emprunts énormes que ces projets requièrent ne peuvent avoir des effets d'emballement sur les coûts d'opération quand les taux d'intérêt bondissent de l'avant.

Une deuxième remarque touche à la pertinence d'opter pour une infrastructure aussi sophistiquée et coûteuse que le métro. Alors que partout se dessine une tendance vers des choix de modes à capacité intermédiaire, comme les véhicules légers sur rail déjà utilisés à Toronto, on peut s'interroger sérieusement sur l'utilité des prolongements en cours.

DEMAIN:
Une administration qui laisse à désirer



Le tramway était certes moins rapide et confortable que l'autobus, mais combien plus économique! Ce qui fait dire à certains qu'on devrait y revenir. Ci-dessus, le dernier tramway retiré des rues de Montréal le 30 août 1959.

EN VRAC

Les taux d'intérêt: une gifle

M. Pierre Elliott Trudeau
Premier ministre
Ottawa

Monsieur,

Je voudrais exprimer ma profonde déception du comportement de notre gouvernement face à la situation qui prévaut actuellement au sujet des prêts hypothécaires.

Quand on a fait des sacrifices pendant 6 ans pour une maison, qu'on a une voiture 1974 qui doit être mise au rancart au profit d'une autre et qu'un quatrième enfant doit naître dans quelques jours, on n'a pas le goût de recevoir une gifle comme celle que vous me servez, peu importe que le seul revenu de la famille soit modeste ou substantiel.

J'aurai, comme tant d'autre canadien, à prendre une décision dans quelques semaines. Malheureusement pour moi, j'en ferai profiter des mieux nantis à mes dépends.(...)

N'oubliez pas, Monsieur le Premier ministre, que l'insolence conduit indubitablement au cynisme et à la dérision.

Michel Droz
Beloeil

«No French» malgré la loi 101

M. André Ouellet
Ministre des Postes

Le mercredi 16 septembre, je me présente à un comptoir de Poste Canada dans un magasin de variétés au coin des rues Villeneuve et Jeanne-Mance. Je remarque une enseigne qui dit: «Il me fait plaisir de vous servir dans la langue officielle de votre choix.» Je m'adresse donc à la caissière en français.

Quelle ne fut pas ma surprise quand elle me répondit: «What? Do you want a stamp?

Je lui expliquai que je voulais faire peser une lettre à envoyer en Écosse, mais elle me regardait et ne semblait rien comprendre. Je lui montrai donc l'enseigne et lui demandai: «Vous ne parlez pas le français, madame?» Elle me répondit: «No French!»

Il serait grand temps, Monsieur le Ministre, que vous exerciez un contrôle plus sévère sur le choix de votre personnel.

Johane ROCH
Montréal

La mort d'un camelot

A l'occasion du décès du jeune camelot de Laval, je pense qu'une réflexion collective s'impose.

Martin Lafontaine est mort de nos violences sociales et de nos lâchetés, car nous encourageons tous, en nous taisant, le système exploité-exploitant; et se sont presque toujours les plus innocents, les enfants, qui sont les martyrs d'un monde aussi désabusé et encore moins conscientisé qu'il ne l'était à l'époque victorienne.

Comment peut-on laisser se perpétuer un tel système? Quand arriverons-nous tous à cette Justice et à cet Amour universel, dans un Monde de contes de Fées où les tout-petits ne savent rien de la mesquinerie ni d la méchanceté des Grandes PERSONNES?...

«Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font...» Ces divines Paroles sont maintenant sur les lèvres de Martin, le Camelot...

Catherine PRINCE-LA-CHANCE
Prof. de Philosophie,
Laval

Demeureront-ils analphabètes?

Mondalire est une corporation sans but lucratif située à Pointe-aux-Trembles, s'occupant d'alphabétisation, c'est-à-dire un organisme qui aide les adultes dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

En avril 1980, nous décidions de faire à cette fin une demande de subvention. Nous demandions $53,000 et avons reçu $14,400. Malgré tout, nous avons atteints nos buts:

1— sensibiliser la population de la région P.A.R. / M.E. au problème de l'alphabétisation;

2— diminuer le taux d'analphabètes de la région.

Cette année, alors que nous demandions $92,589, on ne nous a fourni que $7,800, ce qui nous oblige à diminuer le service, le personnel rémunéré, etc. C'est notre clientèle analphabètes qui est directement touchée.

Pourquoi créer des besoins si par la suite on ne peut plus y répondre? A quand l'éducation pour tous?

Christiane DESROSIERS
Yves GAUMONT
Sylvie SAULNIER
Mireille SAVAGE
Pointe-aux-Trembles

Une nomination douteuse

J'ai lu avec stupéfaction que M. Ismat Kittani, ministre adjoint des Affaires étrangères d'Irak, a été élu président de la 36e session de l'Assemblée générale des Nations unies (16 septembre 1981).

La raison d'être de l'ONU est de préserver la paix entre les nations. L'Irak est un pays qui, sans provocation, a envahi un pays voisin avec lequel il avait signé un traité de paix. Raison de cette guerre: «libérer des territoires». Le président de l'Irak a même déclaré qu'il considérait ces territoires comme annexés. Cette guerre entre l'Irak et l'Iran dure depuis octobre 1980.

Le représentant d'un tel pays est celui auquel l'ONU a confié la responsabilité de représenter les idéaux du maintien de la paix. Et cette décision est accueillie sans commentaires, sans protestations!

Ne devons-nous pas nous poser de sérieuses questions sur le rôle actuel de l'ONU?

Sarah M. ZYLBERBERG
Montréal

Ils nous ont fait honte...

Le comportement d'Equipe Canada m'a montré une fois de plus que le vedettariat peut chez certains affecter le cerveau.

Premièrement, lors de la remise des trophées, après la partie contre l'U.R.S.S.. quelle belle image vous avez laissée, Messieurs Lafleur et Dionne, lorsque, devant les caméras, vous avez ri des récompenses qu'on avait daigné vous accorder. Vous étiez réellement très drôle à voir. Vous avez démontré à des millions de spectateurs votre degré d'éducation.

Deuxièmement, vous m'avez comblé... de honte, lorsque seulement trois d'entre vous se sont présentés au banquet offert par le premier ministre Trudeau. Trois joueurs qui sont pour moi de grands hommes, de vraies vedettes. Qui plus est, de ces trois joueurs aucun n'est canadien-français.

A vous Me Guy Bertrand, qui désirez une équipe de représentants québécois, je vous les laisse tous. Mais, de grâce, ne mentionnez jamais que ces vedettes sont les représentants des Canadiens français car j'en suis un et je ne veux pour aucune raison être relié à ces va-nu-pieds.

André LAFLAMME
Montréal

Le Richelieu, un dépotoir

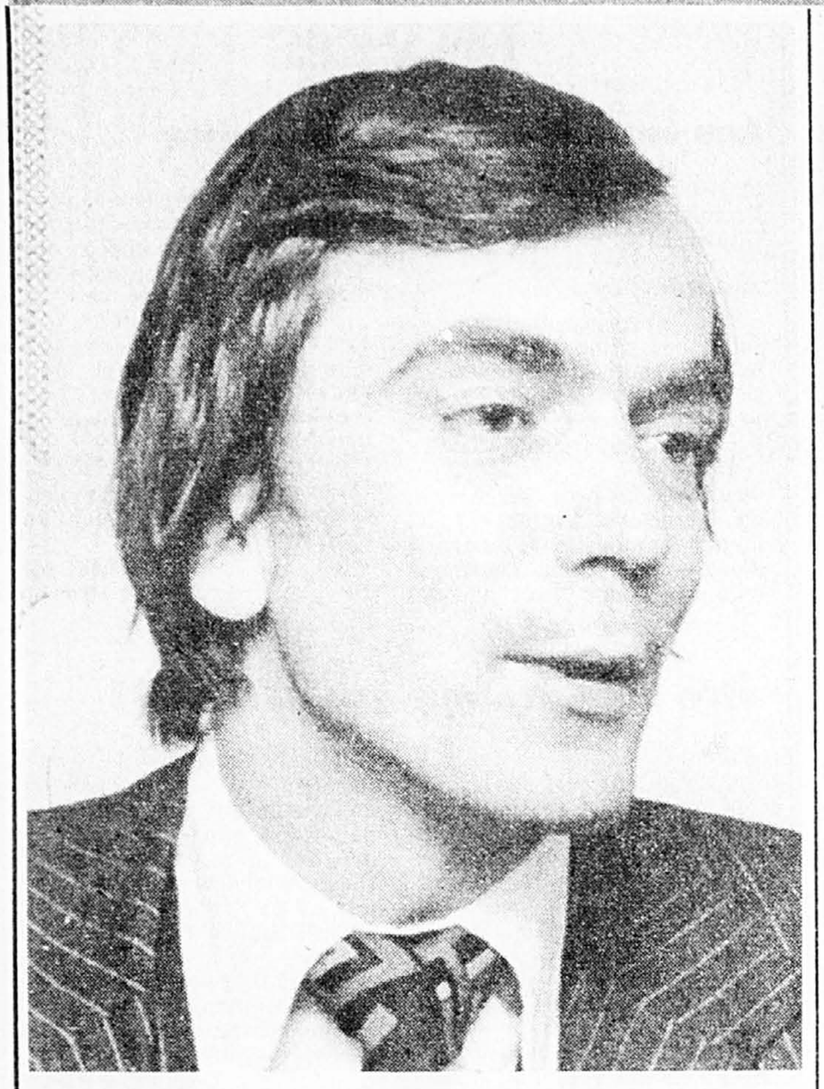
Malgré ses lieux paradisiaques la rivière Richelieu subit à chaque automne et hiver un sort terrible. Elle se voit changer en dépotoir gigantesque.

Un nombre incalculable de personnes se permet de jeter sur les rives de la Richelieu des sacs de vidanges, des résidus de jardins, des branches d'arbres, etc. La Richelieu est déjà assez polluée par les embarcations motorisées, elle n'a pas besoin de tous ces détritus.

Les gouvernements et les villes qui bordent la rivière devraient sévir. Sans surveillance adéquate, la Richelieu deviendra dépotoir à ciel ouvert.

Louis ARCHAMBAULT
Saint-Ours

LA COUR SUPRÊME ET LE DÉBAT CONSTITUTIONNEL



Jacques Olivier, président du caucus québécois à Ottawa.

Libéraux fédéraux: secret espoir d'une conférence de la dernière chance

■ OTTAWA — Les cris de victoire lancés lundi par le ministre de la Justice M. Jean Chrétien et sa détermination apparente de porter le débat constitutionnel à Londres sans délai n'ont pas convaincu la majorité des membres du gouvernement Trudeau qui attendaient toujours hier de connaître la stratégie officielle de leurs

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

dirigeants avant de se prononcer ouvertement. Même le nouveau ministre d'État, M. Serge Joyal, qui se donnait, il y a à peine une semaine un rôle actif dans ce dossier, a réservé hier ses commentaires, préférant visiblement attendre de connaître les intentions définitives du cabinet avant de se prononcer.

La plupart des membres du caucus rejoints par LA PRESSE ont insisté sur l'esprit d'ouverture manifesté par M. Trudeau et M. Bill Bennett, le porte-parole des provinces dissidentes, quant à la possibilité d'une reprise des pourparlers avant que le projet de résolution ne soit expédié à Londres.

Plusieurs députés libéraux ont signalé la différence de ton entre la première réaction du gouvernement, émise en matinée par le ministre Jean Chrétien, et celle plus conciliante, en soirée, du premier ministre Trudeau. «Je pense que la déclaration de Chrétien était prématurée», a déclaré un député de la région de Montréal. «J'ai été rassuré par les propos de M. Trudeau, et je pense qu'on se dirige vers une conférence de la dernière chance», a-t-il ajouté.

Le président du caucus des libéraux fédéraux du Québec, M. Jacques Olivier, a révélé de son côté que MM. Jean Chrétien et Serge Joyal ont été invités à faire le point sur la situation au cours de la réunion des députés qui débute aujourd'hui au mont Orford.

Sans commenter directement la réaction légaliste de M. Chrétien au jugement de la Cour suprême, M. Olivier a dit avoir «apprécié beaucoup que le premier ministre annonce qu'il consultera son caucus avant d'agir».

Le député de Shefford, M. Jean Lapierre, qui a siégé sur le comité constitutionnel l'hiver dernier, et qui se disait satisfait lundi de la décision de la Cour suprême, a reconnu à son tour hier que le ton plus modéré des premiers ministres Trudeau et Bennett était peut-être le présage à un retour à la table des négociations.

«Est-ce que l'on sacrifierait la charte des droits au profit de meilleures relations fédérales-provinciales? Je pense que cela provoquerait tout un tiraillement au caucus. Il faudrait étudier cette possibilité, ça pourrait être une alternative attrayante.»

«Le député de Terrebonne, M. Roland Comtois, a présenté un son de cloche opposé. Le temps n'est plus aux négociations mais à l'action, a-t-il déclaré, en expliquant que le gouvernement doit agir rapidement dans ce dossier pour passer enfin à autre chose.

«Si les provinces veulent vraiment faire quelque chose, elles sont mieux de le faire vite», a-t-il conclu. Réaction à peu près similaire du député de Sainte-Marie, M. Jean-Claude Malépart, qui ne serait pas opposé en principe à de nouveaux pourparlers, mais qui doute qu'il soit possible d'obtenir des compromis du gouvernement québécois dans le cadre d'une nouvelle ronde de négociations.

Si un certain nombre de députés libéraux favorisent une action immédiate du gouvernement, il apparaît évident, à la lueur des informations recueillies hier, qu'une majorité au sein du caucus espère une reprise des discussions avec les provinces.

Saisir la perche de Bennett

Un membre influent du gouvernement, qui a tenu à conserver l'anonymat, a souhaité pour sa part que le premier ministre Trudeau saisisse la perche que lui a tendue le premier ministre Bennett, si ce dernier arrive à développer un consensus acceptable parmi les premiers ministres des provinces. Il a émis l'opinion que M. Trudeau devrait accepter de reporter à plus tard son projet de charte des droits, en retour d'une entente sur le rapatriement et sur une formule d'amendement. Il a fait remarquer que la décision de la Cour suprême établit une fois pour toute que l'unanimité n'est plus nécessaire dans une formule d'amendement, ce qui ouvre la porte selon lui à un déblocage sur cette question. Selon lui, un compromis du gouvernement central à l'heure actuelle permettrait le rapatriement de la constitution sans donner au gouvernement du Parti québécois des arguments susceptibles de faire avancer la cause souverainiste. Quant à la charte des droits, il sera toujours possible d'en proposer une lorsque nous aurons obtenu notre constitution et une formule d'amendement, a-t-il expliqué. Il a fait remarquer que dans un tel contexte, ce sont les provinces qui seraient forcées de justifier devant l'opinion publique leur refus d'accepter une charte. Le débat se ferait là où il doit se faire, a-t-il conclu.

Il faudra vraisemblablement quelques jours encore avant de connaître la stratégie définitive du gouvernement fédéral à la suite de la décision de la Cour suprême. Le sujet sera abordé par les libéraux fédéraux du Québec à compter d'aujourd'hui au mont Orford, mais il semble maintenant évident que le premier ministre attendra de connaître les résultats de la démarche de M. Bill Bennett auprès de ses collègues des provinces, avant de s'engager dans ce qui risque d'être une bataille difficile et pénible, si elle a lieu.

APPUI À TRUDEAU

Ed Broadbent interroge ses troupes

■ OTTAWA — Les 33 députés du Nouveau parti démocratique tiendront ce matin à Ottawa une réunion spéciale du caucus pour évaluer l'effet de la décision de la Cour suprême sur leur position constitutionnelle.

GILLES PAQUIN
(de notre bureau de d'Ottawa)

Ce n'est qu'à l'issue de cette rencontre, vers midi, que le chef du NPD fédéral, M. Ed Broadbent, doit faire part de ses commentaires sur la désormais célèbre décision de lundi. Il indiquera sans doute à ce moment l'orientation qu'entend poursuivre son parti dans le débat lors de la reprise des travaux de la Chambre.

Le choix qui se pose maintenant pour M. Broadbent et ses troupes, c'est de maintenir l'appui quasi inconditionnel accordé au gouvernement libéral depuis le début de son opération unilatérale, ou encore, de profiter de la porte de sortie que lui offre le tribunal pour abandonner Pierre Trudeau.

Dès l'annonce du projet de réforme constitutionnelle du gouvernement, l'automne dernier, le caucus du NPD semblait divisé. Quelques semaines plus tard, avec l'endossement du premier ministre par M. Broadbent, la querelle entre les deux factions éclatait au grand jour alors que quatre députés se dissociaient de la ligne du parti.

Depuis ce temps, les députés néo-démocrates à Ottawa ont appris que la vaste majorité de leurs militants ne partagent pas leur avis sur le sujet. Des sondages ont révélés que les membres et les électeurs du NPD, particulièrement en Saskatchewan, soutiennent la position des provinces face à Ottawa.

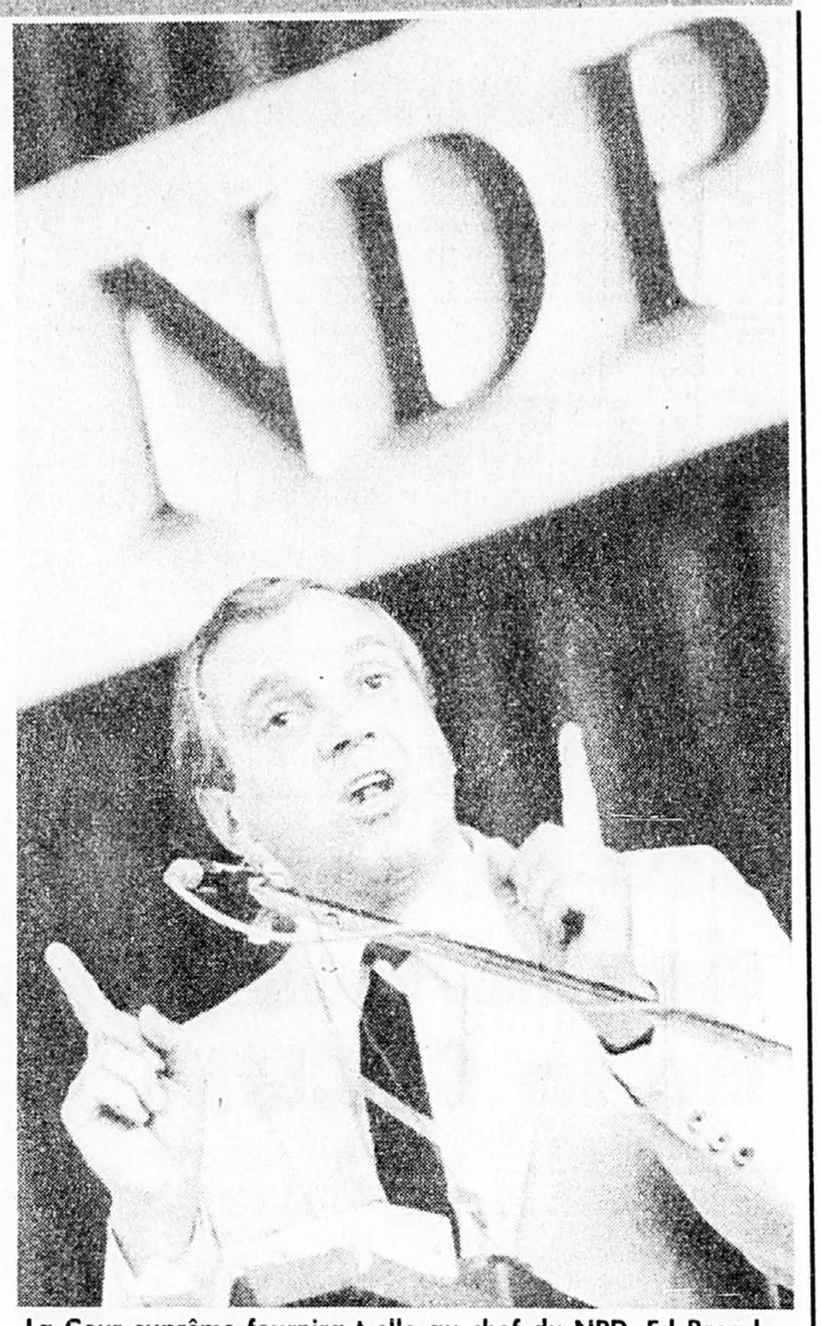
Au congrès du NPD fédéral à Vancouver, en juin dernier, on a eu fort à faire pour éviter un affrontement entre les deux ailes du partis. Un compromis s'est finalement dégagé alors que 63 pour cent des participants ont adopté une résolution reconnaissant qu'ils étaient d'accord pour être en désaccord. Cependant, 37 pour cent des délégués continuaient de critiquer la position prise par M. Broadbent en affirmant que le consentement des provinces était indispensable au renouvellement de la constitution.

Ces tensions à l'intérieur du parti ont trouvé leur pendant dans l'opinion publique à la fin de l'été lorsque le NPD a connu une chute de popularité auprès de l'électorat, sans précédent au cours des derniers cinq ans. Selon le dernier sondage Gallup, seulement 16 pour cent des électeurs se disent prêts à appuyer le parti de M. Broadbent advenant de nouvelles élections fédérales.

De l'avis de certains conseillers du parti à Ottawa, la baisse de la cote d'amour du NPD auprès de l'électorat s'explique par le trop grand rapprochement des politiques néo-démocrates avec celles du gouvernement. En clair, cela veut dire qu'un parti d'opposition doit prendre ses distances face au pouvoir sinon il risque de ne plus être perçu comme une alternative crédible.

Cette désaffection ne s'explique pas que par l'appui de M. Broadbent à M. Trudeau en matière constitutionnelle, précise-t-on ici, mais ce cas était plus gênant en raison de l'immense controverse soulevé tant au sein du parti que dans l'opinion publique.

En déclarant le projet Trudeau légal mais inconstitutionnel, les juges de la Cour suprême fournissent donc une porte de sortie à M. Broadbent. Il peut maintenant laisser tomber son alliance avec le gouvernement sans perdre la face tout en refaisant l'unité des siens. À condition que la majorité des députés se rallient derrière lui et laisse tomber leur quête d'une charte des droits imposée par Ottawa.



La Cour suprême fournira-t-elle au chef du NPD, Ed Broadbent, une porte de sortie élégante pour mettre fin à l'appui de son parti au projet Trudeau? C'est ce que l'on saura après le caucus d'aujourd'hui. téléphoto CP

Un best-seller à 9 auteurs!

■ La première édition — 2,000 exemplaires — de l'avis de la Cour suprême sur le projet fédéral de rapatriement de la constitution canadienne a été achetée en moins de deux heures, hier, à Ottawa, et tout indique qu'il faudra multiplier les éditions pour répondre à la de-

CONRAD BERNIER

mande de plus en plus fiévreuse et massive, aux quatre coins du pays. La deuxième édition, qui est aussi de 2,000 exemplaires, sera disponible dès cet après-midi dans la capitale fédérale.

Mais même dans l'éventualité de plusieurs rééditions du désormais célèbre jugement et de leur mise en vente dans les principales librairies des grandes villes, les citoyens désireux d'en posséder un exemplaire doivent savoir que la façon la plus sûre, sinon la plus rapide, de l'acheter, est de le commander directement à l'adresse suivante: Cour suprême du Canada, rue Wellington, Ottawa, C.P. K1A 0J1, Canada, en incluant, bien sûr, un chèque au montant de $5.

Les services du greffe de la Cour suprême n'assurent pas la distribution des jugements. Ils remplissent toutefois les commandes des citoyens, des librairies et des organismes publics ou privés. Un exemplaire d'un jugement de la Cour suprême — et il importe peut qu'il ait deux pages ou cinq cents — se vend toujours $5.00.

Doug Roche croit à la défection de 6 libéraux

■ EDMONTON (PC) — Selon le député conservateur Doug Roche, au moins six députés libéraux du Québec voteront peut-être contre la résolution constitutionnelle du gouvernement Trudeau.

«Mes renseignements, a déclaré le député d'Edmonton-Sud, sont à l'effet que certains libéraux du Québec se demandent quelle position adopter.»

M. Roche a dit qu'il a parlé à plusieurs députés québécois, avant l'ajournement de la session, «et ils ne se sentaient pas confortables du tout d'avoir à choisir entre une opinion imposée par M. Trudeau et l'opinion publique de leur province.»

Quant à lui, il votera personnellement contre la résolution, car «il est temps que les forces régionales du Canada l'emportent sur le centralisme du Canada».

Chrétien: Terre-Neuve ne permettra pas à Clark de se défiler

■ (D'après PC) — Le ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, a déclaré hier que la réponse donnée par la Cour suprême du Canada à la question posée par Terre-Neuve, ne fournira pas au leader de l'opposition, M. Joe Clark, l'occasion qu'il recherchait de bloquer le projet constitutionnel fédéral.

Lundi, M. Clark avait dit que le verdict de la Cour suprême pourrait inciter le gouvernement fédéral à amender son projet, libérant ainsi le chef tory de l'engagement pris de limiter à deux jours tout nouveau débat constitutionnel.

«Il cherche une échappatoire, mais ce n'en est pas une», a déclaré M. Chrétien aux journalistes qui l'interrogeaient sur le verdict nébuleux de la Cour suprême.

Aux questions de Terre-Neuve, la Cour a répondu que le projet conférerait à Ottawa le pouvoir de modifier les termes de l'adhésion de Terre-Neuve à la Confédération en 1949, sans le consentement préalable de sa population, de son assemblée législative, ni de son gouvernement.

L'accord de 1949 délimitait les frontières de Terre-Neuve et définissait son système scolaire. Dans les deux cas, la nouvelle constitution permettrait à Ottawa de modifier ces conditions, à l'encontre d'éventuelles objections de la province.

Or, M. Chrétien, soutenu par les avocats fédéraux qui ont étudié le verdict, répond qu'il n'en est rien. Un porte-parole de M. Clark a dit que les avocats étaient encore en train d'étudier le verdict.

Fin du «lobbying» des provinces à Londres

■ (D'après PC-AFP) — Les huit provinces canadiennes qui s'opposent au plan Trudeau de rapatriement de la Constitution ont décidé de mettre fin au lobbying auquel elles se livraient à Londres depuis plusieurs mois.

Les représentants provinciaux à Londres, dans une conférence de presse tenue au lendemain du jugement de la Cour suprême, ont estimé «impensable» que le gouvernement fédéral présente son projet à la Grande-Bretagne dans l'espoir qu'il soit accepté par le Parlement.

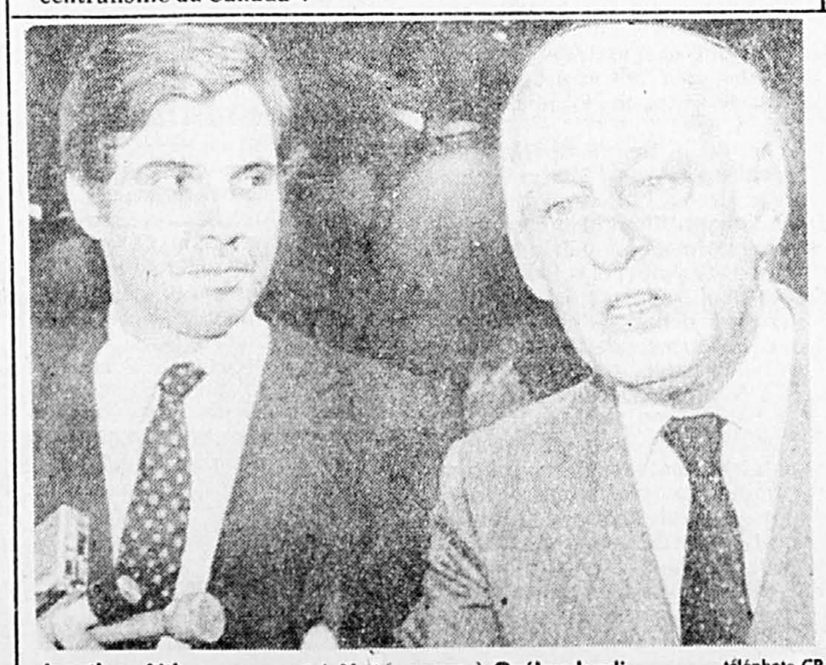
L'agent général du Québec à Londres. Gilles Loiselle, a affirmé que les hommes politiques britanniques qui ont communiqué avec lui lundi, à l'issue du jugement de la Cour suprême, ont formulé la même opinion: «Cela règle la question», a-t-il conclu.

Estimant que de nouvelles négociations se dérouleront au Canada, le représentant québécois a affirmé qu'il ne servait à rien de poursuivre les démarches entreprises à Londres.

Les pétitions présentées au Parlement britannique ont également été mises de côté. «Elles sont inutiles, maintenant, car nous croyons que le projet ne sera pas présenté», de dire Alex Hart, agent général de la Colombie-Britannique.

Seize pétitions manuscrites adressées aux deux chambres du Parlement britannique par chaune des huit provinces dissidentes, avaient été soumises à Londres l'hiver dernier.

Le jugement de la Cour suprême a déjà été accueilli avec un certain embarras dans les milieux gouvernementaux et parlementaires britanniques où plusieurs députés de l'opposition avaient promis de s'opposer au projet Trudeau dans son libellé original.



Jonathan Aitken a rencontré M. Lévesque à Québec lundi. téléphoto CP

SELON DES DÉPUTÉS DE LONDRES

Un avis qui renforce la cause des provinces

■ QUÉBEC (PC) — Le président du groupe de cinq députés britanniques venus au Canada étudier la constitution canadienne croit que le premier ministre Trudeau va éprouver de la difficulté à faire adopter à Londres sa résolution constitutionnelle.

«Notre première réaction, a déclaré M. Jonathan Aitken, est que la décision de la Cour suprême du Canada renforce la cause des provinces.»

Ces députés conservateurs britanniques se trouvent à Québec pour examiner le jugement du plus haut tribunal du pays et pour observer la réaction des Canadiens.

«Il semble, a poursuivi M. Aitken, qu'il nous faudrait ne pas tenir compte des conventions de la constitution pour adopter la résolution Trudeau.

«Mais le Parlement britannique, dans nos affaires et dans notre constitution, respecte hautement les conventions de la constitution.»

Les cinq députés britanniques doivent se rendre à Ottawa, demain, avant de retourner à Londres, le lendemain.

Format canabec électrique ltée

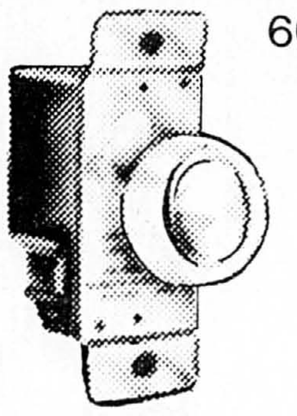
VOTRE SPÉCIALISTE DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE DANS LE MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN

3451 EST, FLEURY • MONTRÉAL • TÉL.: 327-1514

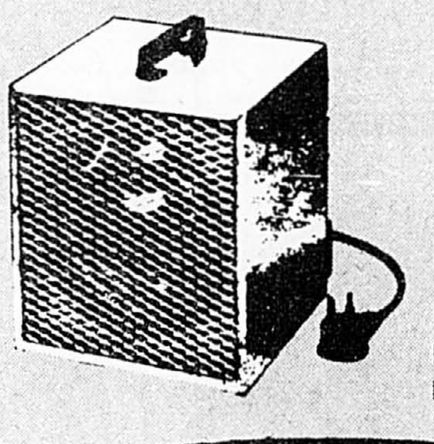
NOTRE RÉPUTATION EST VOTRE GARANTIE...

VARIATEUR DE LUMIÈRE

à poussoir
600 W



SPECIAL
$5.49

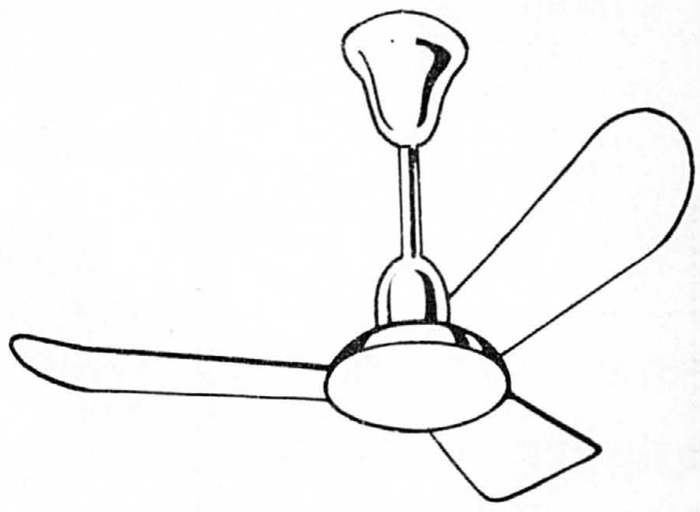


CHAUFFERETTE À VENTILATEUR PORTATIVE AVEC OU SANS FICHE

Thermostat inclus

SPÉCIAL CANABEC $89.90

Nous vous recommandons cette unité pour votre garage ou sous-sol. Modèle 4800 w avec fiche.



VENTILATEUR-HELICES

Modèle NFE-36-56

SPÉCIAL CANABEC
$119.95

(Plusieurs autres modèles en magasin)

LA VEDETTE

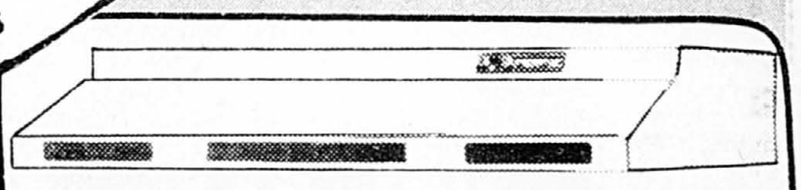
SPÉCIAL CANABEC 1500 WATTS **$29.95**



50% ET PLUS

220 VOLTS
PRODUITS FABRIQUÉS AU QUÉBEC

500 W 27'' ... **$17.95**
750 W 37'' ... **$19.95**
1000 W 49'' ... **$23.95**
1250 W 61'' ... **$28.95**
1500 W 73'' ... **$29.95**
1750 W 85'' ... **$37.95**
2000 W 96'' ... **$40.95**
2250 W 96'' ... **$42.95**
2500 W 108'' ... **$45.95**



HOTTE DE CUISINIÈRE

Plusieurs couleurs en magasin

SPÉCIAL CANABEC $44.95

UNITÉ SIMPLE POUR CUISINE, SOUS-SOL, HALL D'ENTRÉE

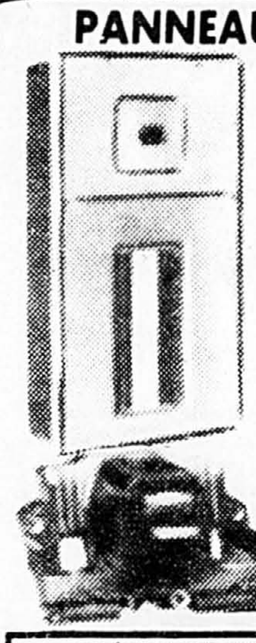
SPÉCIAL CANABEC

1500 watts	$124.95
2000 watts	$139.95
3000 watts	$149.95
4000 watts	$169.95

comprenant système de protection Thermostat inclus. Interrupteur ventilateur ou chaleur. Un vrai bijou. Aucun bruit GARANTIE de 5 ans



PANNEAUX DE DISTRIBUTION



200 AMPÈRES

avec disjoncteur principal combiné à même la boîte

COMPRENANT:

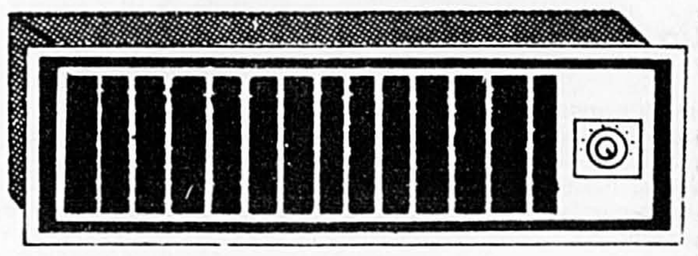
Toute tuyauterie extérieure, boîte de compteur, câblage de cuivre 3/0 RW 90 x LINK, panneaux 40 circuits 200 ampères, 1 disjoncteur cuisinière, 1 disjoncteur sécheuse, 1 disjoncteur réservoir à eau chaude, 24 disjoncteurs simples pour utilité, en tout 30 disjoncteurs fournis.

$499.50

SPÉCIAUX SUR 100 ET 400 AMPÈRES

PLUSIEURS MARQUES DE DISJONCTEURS (BREAKER) EN STOCK.

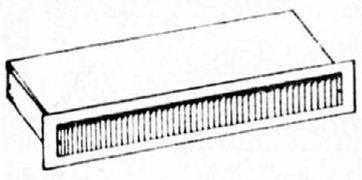
CHAUFFERETTE AIR FORCÉ COMPACTE



Dimensions:
9'' Hauteur - 17'' Largeur - 3¾'' Profondeur
220 VOLTS

750 WATTS	$55.95
1000 WATTS	$59.95
1500 WATTS	$64.95
2000 WATTS	$79.95

CHAUFFERETTE AIR POUSSÉ

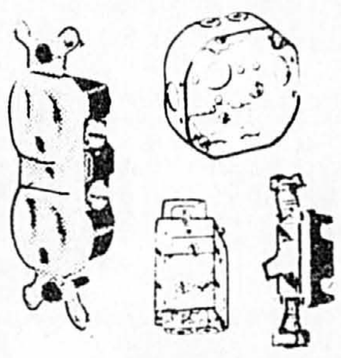


2000 watts — silencieuse s'installe de préférence sous les armoires ou dans les planchers.

- 3'' hauteur
- 11'' profondeur
- 22'' largeur

SPÉCIAL
$119.95

PRISE DE COURANT



SPÉCIAL
76¢

DISTRIBUTEUR DE MATÉRIAUX ÉLECTRIQUES EN GROS POUR LE CONSOMMATEUR

TECHNICIEN DISPONIBLE SUR PLACE POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

RIVE SUD

237, BOUL. TASCHEREAU
COIN CHURCHILL

465-6352

MONTRÉAL

3451 est, FLEURY

327-1514

Ouvert tous les jours jusqu'à 18 h. Jeudi et vendredi jusqu'à 21 h. p.m. et samedi jusqu'à 17 h p.m.

COUPURES DE PERSONNEL ET D'ÉQUIPEMENT

La rencontre entre Fleurant et Lamarre temporise le mécontentement des policiers



Claude Fleurant — photothèque LA PRESSE

■ L'affrontement que d'aucuns prévoyaient à la suite des réductions de personnel et d'équipement au sein de la police de la CUM n'aura pas lieu, du moins pour l'instant. Lors d'une rencontre qui

FLORIAN BERNARD

s'est déroulée, hier, entre le président du Conseil de sécurité, M. Yvon Lamarre, et le président de la Fraternité, M. Claude Fleurant, il a été convenu de part et d'autre de ne pas dramatiser les événements et d'essayer de résoudre les problèmes au moyen d'un dialogue constant entre les autorités politiques et policières.

Le président de la Fraternité a déclaré à LA PRESSE qu'un comité professionnel a été créé, comité qui aura pour mission d'analyser les techniques et les méthodes, de même que toutes les questions touchant la profession policière, ceci à la lumière des besoins de la métropole en matière de protection, mais en tenant compte également du contexte économique et de la situation difficile des contribuables.

Le comité mis sur pied sera composé de six membres, soit deux représentants de la direction de la police (MM. Bourget et Trudeau), deux représentants de la Fraternité (MM. Allard et Lenoir) et deux représentants du Conseil de Sécurité (MM. Campion et Côté). Ce comité fera diverses recommandations aux autorités et tentera de régler les problèmes avant qu'ils n'éclatent au grand jour. Selon M. Fleurant, un tel comité permettra peut-être d'établir, une fois pour toutes, un dialogue franc et ouvert entre les policiers et les autorités. Il fournira également aux policiers l'occasion de participer plus activement à la solution des problèmes, y compris celui de la lutte contre le crime dans un contexte de restrictions budgétaires.

Abattre les préjugés

M. Fleurant a déploré les relations tendues qui existent depuis quelques années entre les élus et les policiers. Il a dit qu'il faut abattre les préjugés de part et d'autre. Les maires de banlieu, dans son esprit, critiquent parfois sans trop connaître les dossiers dont ils parlent, ni les hommes. La police de la CUM a été la cible préférée des politiciens depuis plusieurs années, selon M. Fleurant, et c'est le service de police qui a subi les coupures budgétaires les plus draconiennes. Il a ajouté qu'aucun autre service de la CUM n'a subi des pertes de personnel aussi nombreuses que la police. Pourtant, d'enchaîner M. Fleurant, on exige toujours davantage de la police tout en réduisant ses effectifs, son équipement et son budget.

M. Fleurant a précisé que le comité qui vient d'être créé a beaucoup de travail sur la planche. Il devra notamment conseiller les autorités sur le projet du CSP de réduire certaines escouades spécialisées, comme celle des homicides où 8 hommes sur 16 disparaissent. Ce n'est pas avec des réductions de 50 p. cent qu'on pourra augmenter le taux de solution des crimes a précisé le président de la Fraternité.

En fin de semaine prochaine le président de la Fraternité s'adressera à tous les maires de banlieue réunis en conférence annuelle. M. Fleurant a déclaré qu'il axera ses propos sur l'importance de rétablir un dialogue de confiance entre la police et les élus.

«VÉRITABLE MASSACRE»

Quatre morts et deux blessés en Caroline

■ COLUMBIA, Caroline du Sud (UPI et AP) — Quatre personnes ont été tuées et deux autres grièvement blessées au cours de ce que les autorités ont appelé un «véritable massacre» hier, dans une maison où l'on pratiquait la magie noire. La police est à la recherche d'au moins deux suspects.

Trois cadavres ont été retrouvés dans la salle de bain et le quatrième, dans un petit bureau. Les victimes, trois hommes et une femme, ont été tuées d'une balle dans la tête après avoir été alignées contre un mur. Deux personnes, un homme et une femme, ont survécu au massacre et ont réussi à fuir quand les assaillants sont disparus.

La police a découvert un grand coffre ouvert et vidé de son contenu. La maison où s'est produit le crime est plutôt cossue par rapport aux autres habitations du quartier défavorisé où elle se trouve. Elle est décorée de lumières de Noël suspendues au toit.

Dans une des pièces de la maison est élevé un autel devant lequel sont placés des bancs. On y trouve des objets servant à la magie noire, au vaudou ou aux sciences occultes.

SONDAGE GALLUP

Une régie civile devrait contrôler la police, selon 50% des Canadiens

■ Lors d'un sondage public tenu en août sur la question de savoir si les services de police devraient être soumis au contrôle d'une régie civile, la moitié des Canadiens interrogés ont répondu par l'affirmative, tandis que 40% n'en voyaient pas la nécessité, et qu'une personne sur dix disait n'avoir pas d'opinion.

Dans les provinces de l'Atlantique, le Québec et les Prairies, on semble plus en faveur d'une régie qu'ailleurs; en Ontario, 47% sont en faveur et 45% contre, tandis qu'en Colombie-Britannique, c'est le contraire, avec 49% contre et 41% pour.

Les personnes plus âgées, ainsi que celles qui vivent dans des communautés rurales, ne considèrent généralement pas une telle mesure nécessaire.

Les résultats du sondage se basent sur des interviews effectuées en août auprès de 1,060 personnes. Un échantillon de cette ampleur donne des résultats exacts à quatre pour cent près dans 19 cas sur 20.

La question posée était la suivante:

«On a proposé, dans certaines communautés, la création d'une régie civile qui serait chargée d'examiner et d'évaluer les activités des services de police. Pensez-vous que l'institution d'une telle régie soit à conseiller dans votre communauté?»

	Oui	Non	Ne sait pas
Nationalement	50%	40%	10%
Atlantique	56	31	13
Québec	55	34	12
Ontario	47	45	8
Prairies	51	40	9
Colombie-Britannique	41	49	10
18 à 29 ans	57	33	10
30 à 49 ans	50	40	9
50 ans et plus	42	48	10
Communautés:			
Plus de 100,000 âmes	51	38	11
De 10,000 à 100,000	55	38	7
Moins de 10,000	46	45	9

N.B. — Les pourcentages ayant été arrondis, ils peuvent ne pas totaliser 100 dans tous les cas.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités aux besoins normaux de chaque famille!

A&P

C'est beaucoup mieux

VENTE

Tous les prix dans cette annonce sont en vigueur jusqu'au samedi 3 octobre 1981.

Maintenant en vente dans tous les magasins A&P les billets de la loterie Québec, Super-Loto, Provincial, Inter, Mini-Loto ou Atout





EPARGNEZ 1.36 — PRIX REDUIT — EPARGNEZ 28c

DÉTERSIF FAB
En poudre
Boîte 6 litres
2.99
Limite 2 boîtes par client
Notre prix rég 4.35

PAPIER MOUCHOIR
Couleurs variées, Kleenex
Boîte de 200 tissus
79c
Notre prix rég 1.07

ASSOUPLISSEUR DE TISSU Liquide, Downy — Cont de 2 litres 2.99

DENTIFRICE AIM — Tube 100 ml 99c
Pqt boni 50 ml plus 50 ml gratuit





EPARGNEZ 1.00 — PRIX REDUIT — EPARGNEZ 96c

BEURRE D'ARACHIDES
Crémeux ou croquant, Kraft
Pot 500 g
1.99
Notre prix rég 2.99

SUCRE BLANC
Fin, granulé
Sac 4 kg
2.49
Limite 5 sacs par client
Notre prix rég 3.45

CORNETS À LA CRÈME Hostess — Pqt de 5 1.39

RAISINS SULTANA Wasco — Pqt 750 g 2.99



C'est beaucoup mieux au rayon des fruits et légumes

ORANGES SUNKIST
Provenance de la Californie, grosseur 138
18 pour 1.99

RAISINS RIBIER OU RED TOKAY — lb 99c
Provenance de la Californie, Canada No. 1

POMMES McINTOSH — Panier 4 pintes 2.99
Provenance du Québec, Canada No. 1

CAROTTES — Sac 5 lb 98c
Provenance du Québec, Canada No. 1

BROCOLI — ch 99c
Provenance du Québec

POIRES BARTLETT — lb 68c
Provenance des E.U., Canada No. 1

TOMATES ROUGES — lb 78c
Provenance des E.U., Canada No. 1

LAITUE CHINOISE — 2 pour 99c
Provenance du Québec

CANTALOUP — ch 79c
Provenance des E.U., Canada No. 1

PAMPLEMOUSSE — 6 pour 1.99
Provenance de Cuba, grosseur 40, blanc

CÉLERI — ch 59c
Provenance du Québec, Canada No. 1

FOUGÈRE BOSTON — Pot 4 po 1.99

CANNEBERGES — Sac 12 oz 98c
Provenance des E.U., Canada No. 1, fraîches

Mélange à gâteau — Pqt 380 g 1.19
Variétés assorties, goûter Eclair, Duncan Hines — Epargnez 26¢ — Notre prix rég 1.45

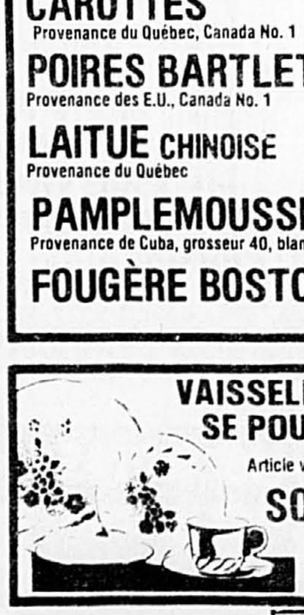
Breuvages aux fruits — Bout 64 oz 79¢
Raisin, ou saveur d'orange, Bessey — Epargnez 46¢ — Notre prix rég 1.25

Papier hygiénique — Pqt de 4 roul 1.49
Couleurs variées, Delsey — Epargnez 40¢ — Notre prix rég 1.89

Epargnez 40¢ — PRIX REDUIT — Achetez-en 3 Epargnez 63¢

Essuie-tout Boutique
Kleenex
Pqt de 2 roul 1.39
Notre prix rég 1.79

Soupe Aylmer
Crème de champignons
3 Boîtes 10 oz 99c
Notre prix rég 54c ch



VAISSELLE SCULPTURA . . . CETTE OFFRE SE POURSUIT

Article vedette de la semaine
SOUCOUPE 99c
Chaque pièce seulement

UTILISEZ CETTE CÉDULE HEBDOMADAIRE			
1re SEMAINE	ASSIETTE À DÎNER	99c	
2e SEMAINE	TASSE	99c	
3e SEMAINE	SOUCOUPE	99c	
4e SEMAINE	ASSIETTE À SALADE	99c	
5e SEMAINE	BOL À CÉRÉALES	99c	
CETTE CÉDULE SERA RÉPÉTÉE			

FESTIVAL DU FROMAGE

MACARONI AU FROMAGE Diner Kraft — Pqt 225 g 39c — ÉPARGNEZ 17¢
Notre prix régulier 56¢

CHEESE WHIZ Kraft — Pot 500 g 2.19 — ÉPARGNEZ 42¢
Notre prix régulier 2.61

Fromage Brick — 340 g Pqt 2.19
Blanc, Farmer, marbré Black Diamond

Fromage Havarti — Pqt 340 g 2.29
Black Diamond

Fromage de lait écrémé — Pqt 500 g 2.39
Hi Low Black Diamond

Fromage Mozzarella — Pqt 340 g 2.29
Black Diamond

SHAMPOOING SPRING FEELING Variétés assorties — Bout 350 ml 1.49

SERVIETTES STAYFREE Maxi-régulières — Pqt de 48 4.79

SACS À ORDURES D'extérieur, Glad — Pqt de 10 1.59

NOIX DE GRENOBLE En morceaux ou hachés, Johnson — Pqt 200 g 1.29

HUILE MOTEUR GULF 10W30 — Cont 1 litre 1.19

FRUITS GLACÉS Mélangés, Dalton — Cont 450 g 1.99

Epargnez 90¢ — PRIX REDUIT
Couches Pampers
Pour premiers pas
Pqt de 24 3.99
Notre prix rég 4.89

Epargnez 74¢
Farine Robin Hood
Tout usage
Sac 2.5 kg 1.99
Notre prix rég 2.73

Sabbagh: la couronne réclame une peine de 15 ans et une amende de $10,000

L'ami et fournisseur de drogue du chanteur Claude Dubois, Joseph Sabbagh, arrêté en même temps que la vedette déjà condamnée à 22 mois par le juge Jacques Ducros, comparaissait hier devant le juge Monique Dubreuil pour entendre les représentations sur sentence de son avocat Robert Lahaie et du procureur de la couronne Daniel Bellemarre.

JEAN-PAUL SOULIE

Me Bellemarre a réclamé une sentence de 15 ans de pénitencier pour celui qu'il a décrit comme un grave danger pour la société. Le procureur de la couronne a rappelé que Sabbagh, un ébéniste de 25 ans, d'origine égyptienne vivant au Canada depuis l'âge de 6 ans, avait été arrêté pour possession pour fin de traffic et pour trafic alors qu'il était en liberté sous caution pour une offense semblable, ce qui, selon la couronne, montre le peu de cas que Sabbagh attache à la justice et aux tribunaux.

Me Bellemarre a longuement résumé l'enquête de la GRC au cour de laquelle des agents doubles ont infiltré le réseau de Sabbagh, lui ont acheté de la drogue à plusieurs reprises et avec des montants d'argent marqué, pour en arriver à une transaction de $20,000 pour quelques 50 grammes d'héroine, à la suite de quoi Sabbagh et Dubois étaient arrêtés.

Soulignant le caractère parallèle des causes Sabbagh et Dubois, Me Bellemarre a dénoncé le caractère «diabolique», comme l'ont déjà qualifié certains tribunaux, du trafic d'héroine, la drogue la plus dure et la moins discutablement nocive. Il a rappelé que Sabbagh avait reconnu avoir fourni de 15 à 20 narcomanes en héroine, ce qui représente une quantité considérable de drogue.

La couronne a donc demandé au tribunal d'imposer à Sabbagh une amende équivalente à la somme d'argent trouvée chez lui, soit $10,000, et une peine de 15 ans de pénitencier.

De son côté, l'avocat de l'accusé a fait valoir que son client avait des chances de se réhabiliter, et il en a voulu pour preuve que Sabbagh avait plaidé coupable à certains chefs d'accusation peu de jours après son arrestation. Reconnaissant que son client avait trafiqué des quantités non négligeables d'héroine, Me Lahaie a cité le rapport présentenciel, dans lequel l'agent de la GRC Villeneuve reconnait que Sabbagh faisait du trafic pour sa consommation personnelle et celle de ses proches amis. Lui-même dépendant de la drogue depuis l'été de 1979, Sabbagh serait, lui aussi un malade.

D'autre part, Sabbagh était, autrefois, un ébéniste de bonne réputation et ses démêlés dans le monde de la drogue datent d'une peine de coeur, en 1978, et de la rencontre d'un Arménien adepte de l'héroine, la même année. Me Lahaie a déclaré au tribuaal que, si la prison est bien l'école du crime, le pénitencier en est l'université, et il a demandé pour son client une sentence qui en fasse un licencié plutôt qu'un docteur.

Le juge Monique Dubreuil, des sessions de la paix, a pris l'affaire en délibéré, et rendra sa sentence le 21 octobre.

SUR LE CHANTIER 2-7

Du roc «incompétent» à la mine Belmoral

VAL D'OR (PC) — Dû au seul phénomène d'effritement des parois rocheuses, les dimensions du chantier d'abattage 2-7 de la mine Belmoral ont pratiquement doublé dans les semaines qui ont suivi la fin des travaux d'extraction à cet endroit.

PIERRE BEAUREGARD

Cette précision a été fournie hier, à la reprise du procès pour homicide involontaire intenté à l'entreprise en rapport avec la mort de huit mineurs, par le géologue James R. Fortin.

À l'emploi de la société des Mines Belmoral, M. Fortin a été interrogé toute la journée par le procureur du ministère public, Me Jean-Pierre Major.

Selon le témoin, le roc du chantier d'abattage en question était «incompétent», c'est-à-dire particulièrement friable, selon le terme employé en géologie.

La compétence désigne en effet le degré de résistance à l'effritement du roc d'une mine.

Dans le cas de la mine Ferderber, cette résistance était généralement considérée comme basse.

Le témoin a de plus indiqué que les exploitants de la mine avaient éprouvé des difficultés à contrôler les parois du chantier.

Pour lui, le roc se détachait des épontes supérieures (murs du chantier) et non du plafond comme tel. Il a cependant admis ne pas avoir fait cette constatation de l'intérieur même du chantier, mais d'une fenêtre située du côté ouest.

Du côté ouest, a-t-il expliqué, la hauteur du chantier atteignait 40 pieds, alors qu'elle s'élevait à 70 pieds dans la partie est.

M. Fortin a attribué cette différence au fait que le roc était plus résistant à l'effritement dans l'est du chantier, où on avait concentré les travaux.

Interrogé au sujet des dimensions d'un pilier situé entre le chantier 2-7 et la galerie d'exploration 1-7, le géologue a dit s'être demandé pourquoi ce pilier n'atteignait que huit pieds de hauteur, alors que les plans d'exploitation prévoyaient une hauteur d'une vingtaine de pieds. Il a affirmé avoir soulevé la question avec l'ingénieur de la mine, M. Rivest.

Le témoin a souligné que la dimension d'un pilier dépendait largement de la compétence du roc.

Au sujet de l'écart entre le nombre de tonnes abattues (9,809) et le nombre de tonnes soutirées (19,683) du chantier en 1978 et 1979, M. Fortin a expliqué que la différence était imputable à ce phénomène d'effritement.

Interrogé sur la teneur en or du minerai soutiré du chantier 2-7, le témoin a fourni les chiffres suivants: .10 once d'or par tonne de minerai en mars; .07, en avril et entre .25 et .28 au cours du mois de mai.

Le procès présidé par le juge Yvan Mignault est entré dans sa troisième semaine.

chez A&P avec notre

AVANT CONGÉ







Service personnalisé
Viandes de qualité aux
Prix des supermarchés

EPARGNEZ JUSQU'A 60c — PRIX REDUIT — EPARGNEZ 46c

JUS D'ORANGE
Ou pamplemousse, concentré, surgelé, non-sucré 100% de la Floride, Old South
Boîte 12.5 oz
89c
Notre prix rég jusqu'à 1.49

FROMAGE EN TRANCHES
Individuelles, minces, Black Diamond
Pqt 500 g
2.29
Notre prix rég 2.75

EPARGNEZ 1.10 lb.
Coupe de boeuf du Canada catégorie "A"
RÔTIS DE CROUPE
Ou d'extérieur de ronde, désossés
lb. 2.59
Notre prix rég lb 3.69

ÉPARGNEZ 30¢ LB OU JUSQU'À 6.60 LA DINDE
DINDES BUTTERBALL
Surgelées, imprégnées en profondeur, Swift environ 6-22 lb
Pas de confusion chez A&P, même bas prix pour toutes grosseurs
lb 1.39
Notre prix rég jusqu'à lb 1.69

YOGOURT LIGHT 'N LIVELY 2 Cont 175 g 69c
Sealtest, saveurs assorties

FROMAGE COTTAGE Cont 500 g 99c
Ordinaire, Québon

RÔTI DE NOIX lb 3.39
De ronde

DINDES SURGELÉES lb 1.19
Catégorie "A" environ 6 à 22 lb

Pâtés à la viande Pqt 8 oz 69¢
Surgelés, au boeuf, dinde ou poulet, Swanson — Épargnez 20¢ — Notre prix rég 89c

Poulets frais Épargnez 50¢ lb lb 1.19
Catégorie Utilité, environ 5-7 lb — Notre prix rég lb 1.69

Ananas Del Monte Boîte 14 oz 69¢
Dans son propre jus, tranchés, broyés ou en morceaux — Épargnez 18¢ — Notre prix rég 87c

Rôti de Pointe de Surlonge lb 2.79
Ou d'intérieur de ronde
Coupe de boeuf du Canada catégorie "A" — Épargnez 1.20 lb — Notre prix rég lb 3.99

Shortening Crisco Pqt 1 lb 79¢
Végétal — Épargnez 24¢ — Notre prix rég 1.03

Bifteck de surlonge lb 2.99
Ou d'intérieur de ronde
Coupe de boeuf du Canada catégorie "A" — Épargnez 1.00 lb — Notre prix rég lb 3.99

Épargnez 50¢ — PRIX REDUIT — Épargnez 30¢

Patates Frites
Surgelées, coupes variées, Cavendish Farm
Pqt 2 lb 89c
Notre prix rég 1.39

Champignons
Morceaux et tiges, Narcissus
Boîte 10 oz 79c
Notre prix rég 1.09

Épargnez 30¢ lb
Cuisse entière de jambon
Découennée, sans jarret, fumée
Environ 12 à 16 lb lb 1.59
Notre prix rég lb 1.89

Épargnez 39¢ lb
Boeuf haché frais
Maigre
lb 2.29
Notre prix rég lb 2.68

CORNICHONS BICK'S Pot 750 ml 1.49
Minis à l'ail, mélange sucré ou Yum Yum

MOUTARDE V-H 2 Pots 16 oz 89c
Préparée

BISCUITS DAD'S Pqt 700 g 2.19
À la farine d'avoine

BOVRIL CORDIAL Bout 450 ml 3.29
Au poulet

BISCUITS LIDO Pqt 300 g 1.79
Ti-Coq

BREUVAGES ALLAN'S 6 Bout 30 oz 2.29
Variétés assorties — Plus dépôt sur bout consignée

SAUCISSES FUMÉES Emb herm 1 lb 1.59
Régulières ou tout boeuf, Maple Leaf

SAUCISSES AU BOEUF lb 1.49
Emb au magasin, Dunn's

VIANDE FUMÉE Pqt de 4 env. de 50 g 2.29
Dunn's

PÂTÉ DE FOIE Pqt 200 g 1.39
Campagne, Cognac, ou poivre Taillefer

PEPPERONI Emb herm jumelé lb 1.99
Dunn's

VIANDE A SAUCISSE Pqt 500 g 1.79
Maple Leaf

SAUCISSE PORC DE BOEUF Plateau lb 1.59
Taillefer

SAUCISSON BAVAROIS 2.29 Pqt 500 g
Surgelé, Maple Leaf

JAMBON COTTAGE lb 2.59 Emb herm
Fumé, Taillefer

CUISSE DE JAMBON lb 1.79
Fumée, portion du soc, emb au magasin

FRUITS DE MER SURGELÉS

DANS NOS MAGASINS AVEC RAYON DE CHARCUTERIE

FILETS DE SOLE lb 1.99
Surgelés, emb au magasin

JAMBON CUIT lb 2.79
Régulier, Taillefer

FILETS D'AIGLEFIN lb 1.99
Surgelés, emb au magasin

PÂTÉ DE COGNAC lb 1.99
Lavarenne

FILETS DE TURBOT lb 1.89
Surgelés, emb au magasin

SALAMI AU BOEUF lb 2.29
Dunn's

Épargnez 38¢ — PRIX REDUIT — Épargnez 30¢

Margarine Molle
Lactantia
Cont 2 lb 1.59
Notre prix rég 1.97

Mayonnaise
Hellmann's
Pot 500 ml 1.19
Notre prix rég 1.49

Jones condamné pour tentative de meurtre et viol

Détenu depuis le mois de février 1980, Gary Jones, dans la trentaine, a écopé hier de trois sentences concurrentes de cinq ans, deux ans et sept ans pour des accusations de viol, de possession d'arme et de tentative de meurtre.

Jones avait plaidé coupable à l'accusation de tentative de meurtre, mais il a été trouvé coupable de l'accusation de viol. Tentative de meurtre et viol avaient eu lieu à la même époque, en dedans d'un mois et la victime avait été une ancienne amie de Gary Jones. En rendant sa sentence, le juge Patrick Falardeau de la Cour des sessions de la paix a tenu du fait que Jones avait des antécédents judiciaires incluant une tentative de viol.

«LE ROI DU VÊTEMENT»

Interdiction d'utiliser le terme «manufacture»

La Manufacture d'habits le Roi du vêtement Inc. n'étant pas une manufacture mais un simple magasin de détail, le juge Raymond Gervais des Sessions de la paix lui a ordonné hier de ne plus utiliser le terme «manufacture» dans sa publicité comme dans son affichage.

C'est à la suite d'une enquête sur les coalitions et la publicité trompeuse ou fausse que le Procureur général du Canada avait intenté une action contre le Roi du vêtement Inc. Un verdict de culpabilité était rendu le 11 septembre, et le juge Gervais a interdit à l'entreprise d'utiliser l'expression fallacieuse «manufacture» qui induit le public en erreur. Le magasin le Roi du vêtement Inc. devra se présenter comme un détaillant. Il est situé au 750 est, rue Beaubien.

Accusés d'une tentative d'extorsion de $1 million

QUÉBEC (PC) — Les trois individus soupçonnés d'avoir menacé de faire sauter la raffinerie de la compagnie Ultramar, à Saint-Romuald, ont été accusés de complot et de tentative d'extorsion d'une somme de $1 million.

Daniel Bélanger, 34 ans, Gilles Boutin, 24 ans, tous deux de Saint-Anselme, ainsi que Réal McKenzie, 34 ans, de Sainte-Claire, ont comparu devant le juge Marc Choquette, en Cour des sessions de la paix, et ont choisi un procès devant juge et jury.

Le ministère public leur reproche d'avoir comploté, au cours du mois de septembre, pour extorquer par des menaces une somme de $1 million de la compagnie Ultramar du Canada, et d'avoir tenté, le 25 septembre, d'amener la compagnie à verser l'argent.

L'audition de la requête pour remise en liberté sous cautionnement a été fixée à jeudi,

Radio Shack®

La réclame expire le 31 octobre 1981

SOLDE d'automne

Venez voir nos nombreuses autres aubaines en magasin



RABAIS $160

REALISTIC

Le puissant STA-2080. Synonyme d'efficacité!

499.95 Cour. 659.95

Puissance et souplesse d'utilisation à un bas prix sensationnel. Avec ses 80 W eff. par canal, ce récepteur AM/FM possède une énorme réserve de puissance qui vous assure une sonorité pure et sans distorsion. 31-3000



nouveau

Le catalogue Radio Shack 1982 est arrivé!

Il vous est offert GRATUITEMENT au magasin Radio Shack le plus proche



RABAIS $340

La chaîne vedette d'octobre REALISTIC

969.00

Total des prix courants 1309.80

- **STA-2080 (ci-dessus).** 31-3000
- **2 Optimus™-800** à 3 voies à évent accordé refroidi par liquide ferreux. H.-P. de graves 10", d'intermédiaires 5", d'aigües 2-1/2". PAR: 100 W. 40-8300
- **P.-U. autom. LAB-290 à courroie.** Cellule magnétique de $39.95. 42-2978

PAR: puissance admissible recommandée



REALISTIC

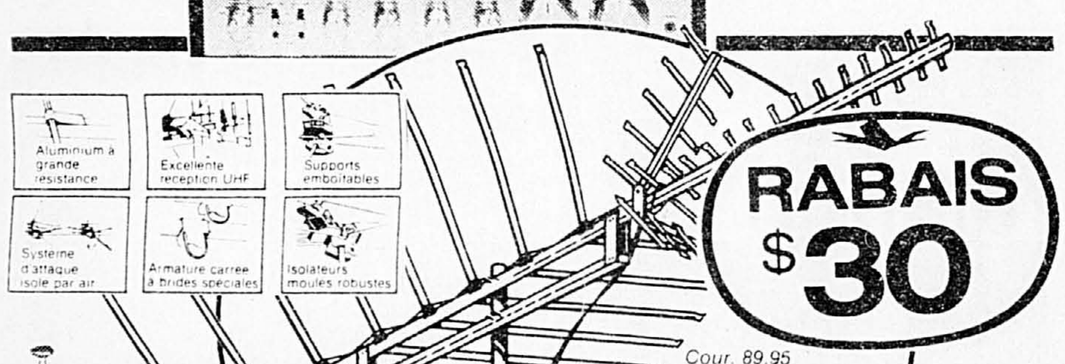
La MC-2001: un son et un prix imbattables.

2 pour le prix D'UNE

Achetez-en plusieurs paires et équipez toutes les pièces de votre maison! H.-P. de graves 8" et d'aigües 2-1/2" à dispersion large. PAR: 60 W. Coffret à placage noyer véritable. 40-1987

2 pour 139.95 Cour. 139.95 chac.

PAR: puissance admissible recommandée



RABAIS $30

Cour. 89.95 59.95

3 antennes en 1 pour une bonne réception couleur

15-8224



RABAIS $40



RABAIS $50

REALISTIC

LIQUIDATION 139.95 Cour. 189.95

Magnétocassette/AM/FM stéréo

Pour la planche de bord des autos nord-américaines. Une seule commande pour avance rapide et rebobinage à blocage et éjection. Présélection de 5 stations. Sélecteur stéréo/mono pour meilleure FM. Sortie de 8 W. 12-1891



RABAIS $10

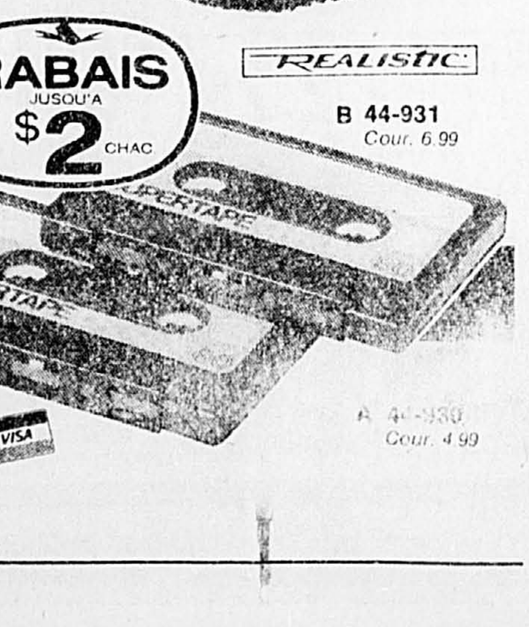
Pureté sonore... pour vous seul!

Le casque PRO-20 vous apporte un magnifique relief stéréo. Oreillettes confortables en mousse. Un son qui a de l'allure, à bas prix! 33-1008

REALISTIC

32.95 Cour. 42.95

LIQUIDATION



RABAIS $10

Téléviseur léger à l'image éclatante

199.95 Cour. 239.95

REALISTIC

*Piles et adaptateur exclus

Type portatif avec image 5" et radio AM/FM. Avec moins de 7 lb, le PortaVision™ peut aller partout. Pour CA, CC ou 9 piles "D"*. 16-100 *Réception simulée*

Multimètre

25 gammes, 20,000 Ω/V. Tensions CA/CC jusqu'à 1,200 V. Précision: ±3% CC, ±4% CA. 22-202

24.95 Cour. 34.95 *Les piles ne sont pas fournies

De grandes qualités sonores!

La Supertape™ chrome enfin offerte à un bas prix sensationnel! Gamme dynamique large, bruit faible et sonorité excellente.

A 3.29 C-60

B 4.29 C-90

RABAIS JUSQU'À $2 CHAC.

REALISTIC

B 44-931 Cour. 6.99

A 44-930 Cour. 4.99

Radio Shack DIVISION TANDY ELECTRONICS LIMITED

POLITIQUE RADIO SHACK AU SUJET DES ANNONCES

Les articles de cette annonce ont été choisis antérieurement à cette offre; il peut donc arriver que certains d'entre eux ne soient pas disponibles dans tous nos magasins. Si l'article est provisoirement épuisé, nous vous fournirons un bon de réduction différée vous permettant de vous le procurer plus tard au prix annoncé. Les prix mentionnés sont en vigueur dans tous les magasins Radio Shack et constituent un maximum pour les Centres de vente autorisés (DÉTAILLANTS) participants. Nous déclinons toute responsabilité quant aux erreurs typographiques. Tandy Corporation détient les droits de propriété de toutes les marques déposées et Tandy Electronics Limited en est un usager inscrit.

Le magasin Radio Shack le plus proche est dans les pages blanches

AMERICAN EXPRESS MasterCard VISA



MARK MacGUIGAN

Un ministre controversé

OTTAWA (PC) — Les commentaires commencent à se faire entendre sur la politique du ministre des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, ancien doyen de la faculté de droit à l'Université de Windsor.

À sa nomination, en 1980, on avait dit de lui qu'il ne serait qu'une marionnette entre les mains du premier ministre Trudeau.

Le député libéral Louis Duclos, qui a agi comme secrétaire parlementaire de M. MacGuigan, affirme pourtant qu'il a imprimé sa marque au ministère.

La critique la plus sévère est venue de M. James Stark, directeur d'Operation Dismantle, dans une lettre à un magazine. M. Stark a réclamé sa rétrogradation au rang de simple député et son remplacement «par à peu près n'importe qui».

M. Stark reproche surtout au ministre son refus d'appuyer un référendum mondial sur le désarmement.

M. MacGuigan répond à ce sujet qu'il doute qu'un référendum empêcherait les pays de s'armer. Il dit favoriser le désarmement et la détente, mais il signale qu'il est difficile d'en parler au moment où les troupes soviétiques se trouvent encore en Afghanistan.

Aide internationale

M. Richard Harnston, directeur du Conseil canadien pour la coopération internationale, a quant à lui reproché à M. MacGuigan sa politique «rigide» à l'égard de l'Union soviétique, de Cuba et du Vietnam.

Il a louangé, d'un autre côté, l'attitude généreuse du ministre dans l'aide internationale, qui a augmenté malgré les compressions budgétaires du gouvernement.

Mme Flora MacDonald, qui a été elle-même ministre des Affaires extérieures dans un gouvernement conservateur, a blâmé M. MacGuigan pour avoir accepté trop facilement le point de vue des États-Unis sur la question du Salvador.

Selon elle, le ministre n'a même pas essayé de «comprendre le genre de révolution sociale engendrée par la masse dans ce pays».

Mme Pauline Jewett, critique néo-démocrate en matière de politique étrangère, a elle aussi dénoncé la position du ministre sur le Salvador, ainsi que sa «tendance à attribuer à l'impérialisme soviétique tout point chaud dans le monde».

DISCRIMINATION À L'ENDROIT DES FEMMES

Le CSF réclame l'amendement de la Charte des droits

QUÉBEC (PC) — La Charte des droits et libertés de la personne doit être amendée de façon à éliminer la discrimination qui s'exerce à l'endroit des femmes dans le domaine des avantages sociaux.

C'est l'une des recommandations formulées par le Conseil du statut de la femme dans un mémoire qu'il soumettra à la Commission permanente de la justice lors des auditions publiques sur les modifications à apporter à la Charte qui se tiendront les 6, 7, 13 et 14 octobre, à Québec.

Un résumé de ce mémoire a été rendu public, hier.

Dans ce document, le Conseil du statut de la femme recommande notamment que l'article 97 de la Charte soit abrogé afin d'éliminer la discrimination qui prévaut actuellement en matière d'avantages sociaux (assurances, régimes des rentes), que les législations et régimes publics soient modifiés et que l'on accorde un pouvoir de réglementation à la Commission des droits de la personne pour assurer la mise en oeuvre des normes de non-discrimination.

Le Conseil de statut de la femme insiste d'autre part sur l'importance des programmes d'action positive pour faire disparaître la discrimination systématique et institutionnelle dont les femmes sont victimes dans les différents secteurs d'activités sociales, tels le travail, l'éducation, les loisirs et l'accès aux services.

Le mémoire souligne que le Québec et Terre-Neuve sont les deux seuls provinces qui n'ont pas encore amendé leur législation en matière de discrimination de manière à permettre l'application des programmes d'action positive.

Le Conseil est d'avis que ces programmes devraient être obligatoires pour les organismes publics, pour les entreprises qui désirent faire des affaires avec le gouvernement et celles où l'existence de la discrimination a été prouvée.

Le mémoire recommande en outre des modifications visant à éliminer toute discrimination fondée sur le harcèlement sexuel, sur la condition physique, incluant la grossesse et l'apparence physique, et sur l'âge.

Le CSF annonce également son appui à la Commission des droits de la personne dans ses demandes pour obtenir des pouvoirs accrus ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'exercice de ces pouvoirs.



(Laserphoto PC)

Plusieurs ouvriers canadiens et leurs familles ont accueilli le premier ministre Trudeau à la centrale nucléaire que construit le Canada à Wolsung, en Corée du Sud.

AVANT DE QUITTER SÉOUL

Trudeau rencontre 300 techniciens et ingénieurs canadiens

■ SEOUL (AFP) — Le premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, a quitté hier Séoul pour Melbourne, après un voyage officiel de trois jours en Corée du sud.

Au cours des entretiens qu'il a eux avec les dirigeants sud-coréens, M. Trudeau a indiqué que le Canada voulait accroître ses relations commerciales avec la Corée du sud, seul pays d'Asie susceptible d'offrir des débouchés aussi bien à la haute technologie canadienne qu'à des produits de première nécessité tels que le blé ou le charbon.

Les membres du gouvernement sud-coréen ont pour leur part déclaré que le Canada les avaient encouragés à s'associer au développement des ressources naturelles au Canada et à développer la coopération économique bilatérale.

Sur le plan politique, le premier ministre a assuré la Corée du sud, que le Canada ne reconnaîtrait pas la Corée du nord tant que les pays du bloc communiste refuseraient de reconnaître le gouvernement de Séoul.

Avant son départ, M. Trudeau s'est rendu en hélicoptère au village de Wolsung où 300 techniciens et ingénieurs canadiens participent à la construction de la troisième centrale nucléaire sud-coréenne. Il a également visité l'ancienne capitale royale de Kyongju.

41 des 45 pays du Commonwealth sont représentés au sommet de Melbourne

■ MELBOURNE (Reuter) — Les dirigeants du Commonwealth se sont réunis hier à Melbourne pour participer à un sommet de huit jours consacré essentiellement aux problèmes du Tiers monde.

Ces débats, regroupant des présidents, des premiers ministres ou des représentants à haut niveau de 41 des 45 pays du Commonwealth, se dérouleront à huis clos à partir d'aujourd'hui.

Les organisateurs australiens espèrent que ne se produira pas le heurt prévu entre des pays d'Afrique noire et la Nouvelle-Zélande à propos de la tournée récente de l'équipe de rugby des Springboks sur son sol.

Les participants ont fait savoir qu'ils souhaitaient insister surtout sur les problèmes économiques, dans l'espoir d'influencer le sommet Nord-Sud prévu à Cancun le mois prochain.

C'est la première fois qu'une conférence internationale à si haut niveau doit durer si longtemps.

Les participants au sommet doivent également discuter de la question namibienne, des relations Est-Ouest, de la course aux armements, de l'Afghanistan et du Cambodge.

Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, a été parmi les premiers arrivants. Elle vient d'effectuer une tournée à Bahrein et à Koweit.

La reine Elizabeth est également présente, à bord du yatch Royal Britannia, au cours d'une croisière australasienne. Bien qu'elle ne joue aucun rôle dans ce sommet, elle recevra plusieurs dirigeants à bord du «Britannia».

Parmi les personnalités présentes figureront MM. Pierre Trudeau, Robert Mugabe et Lee Kuan Yew, ainsi que Mme Indira Gandhi, respectivement premiers ministres canadien, zimbabween, singapourien et indien. Seront là également les présidents Daniel Arap Moi du Kenya, Shehu Shagari du Nigéria, Julius Nyerere de Tanzanie et Kenneth Kaunda de Zambie.

L'EXPLOITATION DES RICHESSES NATURELLES SOUS-MARINES

Le débat porterait sur le partage des recettes plutôt que sur la propriété

■ OTTAWA (PC) — Ottawa et Terre-Neuve engagent cette semaine les négociations sur l'exploitation des richesses naturelles sous-marines et, il y a lieu de croire que les choses n'iront pas vite, surtout si le débat constitutionnel devait s'envenimer.

Il s'agit de gisements sous-marins de pétrole et de gaz naturel estimés à plusieurs milliards de dollars dont les provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve en tête) et Ottawa se disputent âprement la propriété.

De part et d'autre, on a décidé de surseoir au débat sur la propriété des fonds marins pour porter toute l'attention sur le partage des recettes qui devraient en découler.



Laserphoto PC

Ottawa et Terre-Neuve ont enfin entrepris des pourparlers sur l'exploitation du pétrole off-shore. Ci-contre, le puits Sedco 706, au-dessus du gisement Hibernia, évalué à des milliards de dollars.

$200 milliards

En effet, à la lumière de la récente découverte, à Hibernia, de réserves évaluées à quelque 2 milliards de barils, les recettes pétrolières pourraient s'élever jusqu'à $200 milliards à la fin de 1986.

À Terre-Neuve et à la Nouvelle-Écosse, M. Trudeau a offert de céder la totalité des redevances en provenance des richesses naturelles sous-marines jusqu'au moment où ces deux provinces cesseront d'être dans la catégorie des «provinces démunies». En fait, ces recettes se substitueraient aux paiements de péréquation effectués normalement par Ottawa.

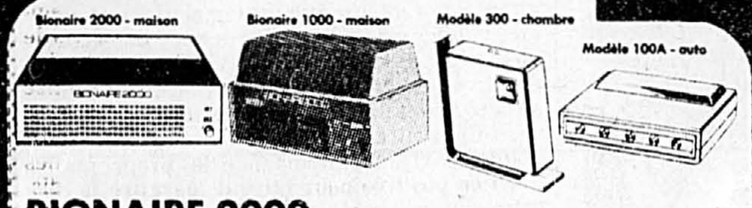
Au départ, M. Peckford, premier ministre de Terre-Neuve, avait rejeté cette offre, estimant que tout, même le prix du pétrole et du gaz, était négociable.

Mais, devant un chômage qui a atteint plus de 10 p. c. et une industrie de la pêche mal en point, M. Peckford a décidé de mettre de l'eau dans son vin. Dans un discours télévisé, le 1er septembre, il annonçait que la province était prête à partager la gestion de ses richesses naturelles sous-marines, à condition d'en retirer la part de recettes qu'elle estime lui revenir de droit.

Pour sa part, M. John Buchanan, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, qui se trouve en pleine campagne électorale, a déclaré qu'il acceptait l'offre concernant les recettes, et qu'il voulait maintenant discuter de la cogestion des richesses sous-marines.

L'AIR PUR N'EST PAS UN LUXE MAIS UNE NÉCESSITÉ

Pensez à l'air que vous respirez en auto ou à la maison.



BIONAIRE 2000

- Le premier ionisateur et purificateur d'air en Amérique du Nord.
- Elimine plus de 99% des polluants, y compris le pollen, la fumée de tabac et les bactéries.
- Revivifie l'air et aide à contrôler l'électricité statique.
- Fonctionnement silencieux permettant l'utilisation dans une chambre à coucher.
- Appareil puissant qui purifie 300 pi cu./min.
- Economique à l'usage, il ne consomme pas plus d'électricité qu'une ampoule à éclairage.
- Mis au point et fabriqué au Canada.

OUVERT
Lundi au vendredi de 9h00 à 17h30 - samedi de 9h00 à 15h00

NOUS VISITONS — SUR RENDEZ-VOUS
Québec et région, le vendredi • Trois-Rivières et région, le lundi • Ottawa-Hull et région, le mardi • Sherbrooke-Granby et région, le jeudi • Frais d'interurbains acceptés.

Régent St-Pierre Inc.
C. Martin Jr & Cie
4338, rue Saint-Denis, Montréal H2J 2K8
(514) 849-2407

NOM.....
ADRESSE.....
VILLE..... TEL.....
PROV..... CODE.....

Fourrures poil long

Une sélection imposante vous attend chez Simpsons



Jaquettes et manteaux pour affronter l'hiver

Prix Simpsons

$788 à $2850

- Simpsons en fait la preuve! Vous pouvez être élégante cet hiver tout en étant bien au chaud... et ce à peu de frais.
- Choix de manteaux en: rat musqué naturel ou teint, avec ou sans garniture; chat sauvage naturel ou touché à la teinture; castor à long poil naturel ou touché à la teinture; loup naturel; manteaux et jaquettes en renard bleu naturel.

Rayon 311, au troisième, centre-ville
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Pour achat en personne seulement

Pensez à Simpsons pour votre nouvelle fourrure

AMERICAN EXPRESS Cartes Acceptées

Simpsons

Plan mise de côté
Il suffit d'un dépôt de 10% au moment de l'achat et votre manteau sera gardé jusqu'à l'automne. Vous pourrez alors payer le solde comptant ou le porter à votre compte Simpsons.

Simpsons MD

ACCUSÉ DE TENTATIVE DE MEURTRE

Lacroix relate sa première rencontre avec Ginette Therrien

■ SHERBROOKE (PC) — Accusé de tentative de meurtre sur la personne de Ginette Therrien, Roger Lacroix a été appelé à témoigner, hier, à son propre procès et il a relaté sa première rencontre avec celle qui allait devenir sa femme cinq mois après.

«Quand je l'ai vue la première fois, je suis resté impressionné; un si beau visage. J'ai eu le coup de foudre.»

Lacroix a relaté en ces termes sa première rencontre avec Ginette Therrien, avant leur mariage, le 10 mai 1975.

Ce «quelque chose» qui a impressionné Roger Lacroix avait déjà eu un premier effet, quelques heures plus tôt, lorsqu'il a entendu pour la première fois la voix de Ginette Therrien au téléphone: il avait en effet failli inonder la cuisine du logement de sa soeur Jeannine où il demeurait depuis un grave accident survenu en 1972 et depuis le début des procédures de divorce d'un premier mariage.

«Je faisais la vaisselle et le téléphone a sonné. J'ai répondu. C'était Ginette. J'ai été tellement impressionné par sa voix, par ses réponses...» qu'il a oublié de fermer le robinet de l'évier de la cuisine avec le résultat que les tiroirs étaient remplis d'eau.

Le couple ne s'était jamais vu avant cette époque de la mi-décembre 1974.

Au hasard de la lecture d'un journal de variétés, Roger Lacroix remarque dans le courrier d'une agence de rencontres «infirmière, célibataire, cherche homme dans un but sérieux... et c'était de Sherbrooke». Il a tenté sa chance.

C'est à ce moment précis que l'aventure du couple Therrien-Lacroix a débuté.

Pour Lacroix, «Ginette c'était comme un soleil; il se sentait bien auprès d'elle et avait hâte au grand jour. Je l'aimais assez pour prendre l'initiative de passer le restant de ma vie avec». Cependant, il a précisé, étant donné que c'était l'année internationale de la femme, que Ginette avait décidé de prendre l'initiative du mariage.

Il a décrit les premiers mois et les premières années de l'union comme heureux. Le couple était occupé à beaucoup de choses, visitait la parenté, etc. Roger écrivait des notes, des poèmes presque quotidiennement pour exprimer son amour.

Les seules ombres au tableau, selon l'accusé: la quantité de pilules absorbées par son épouse et le problème des relations sexuelles. Par ailleurs, le directeur du Centre de toxicologie du Québec, M. Albert Nantel, a déclaré que si Ginette Therrien était décédée, une autopsie pratiquée dans un hôpital général n'aurait probablement pas permis de découvrir la cause exacte de la mort, à savoir un empoisonnement par arsenic.

Pour en revenir au contre-interrogatoire du Dr Nantel, le spécialiste a déclaré que le pathologiste aurait eu besoin d'une piste, d'un indice pour en arriver à envisager un diagnostic d'empoisonnement à l'arsenic, ce qui lui avait fait dire: «Probablement que l'autopsie aurait révélé une maladie chronique de l'intestin, possiblement un Guillain-Barré à cause des lésionsdu système nerveux et enfin une pneumonie d'aspiration.»

Le Dr Nantel a ajouté que l'évolution de la maladie avait invité les médecins à faire des recherches plus poussées et à découvrir l'indice. En ce sens, l'intoxication sub-aiguë dont la victime a souffert a aidé les médecins à en arriver à un diagnostic.

Une religieuse du monastère du Précieux-Sang a raconté que Roger Lacroix y avait été engagé comme homme de maintenance, le 3 septembre 1979.

La soeur a par la suite relaté trois incidents dont elle gardait souvenir. D'abord le 6 avril 1981, lorsque Roger Lacroix a reçu au monastère son papier de divorce, il avait déclaré à la religieuse: «Regardez ce que je viens de recevoir. Quand est-ce qui vont finir leurs coups? On m'a reproché d'avoir attenté à sa vie, de l'avoir empoisonnée.»

Puis le 25 mai, alors qu'il demandait un congé pour les procédures de divorce, la soeur l'a entendu dire: «Avec tous les médicaments qu'elle prenait, c'était assez pour s'empoisonner.»

A une occasion dont elle ne peut donner la date précise, la religieuse a entendu Roger Lacroix dire que sa femme avait tenté de se suicider en se coupant les veines du poignet.

Enfin la soeur a découvert elle-même, au monastère, les six contenants des divers

CHOIX D'ÉMISSIONS

20:00 (33) (57) — From the Met
Les amateurs d'opéra voudront peut-être revoir cette production de La Traviata avec Ileana Cotrubas et Placido Domingo.

21:00 (5) (12) (22) — The Manions of America
C'est la première mini-série américaine de la saison. Il s'agit de la saga d'une famille irlandaise qui vient faire fortune aux États-Unis. Ça peut vous faire penser à la prodigieuse ascension des Kennedy. Ce sera donné en trois parties, les deux autres demain et vendredi.

21:00 (17) — Le regard des autres
Un documentaire tourné en France dans lequel des handicapés nous disent les problèmes qu'ils rencontrent, à commencer par nos regards...

00:15 (2) — «Hiroshima, mon amour»
Il y a des gens qui ont vu ce film d'Alain Resnais 15 fois et ne s'en sont jamais lassés. Aussi fascinant qu'un labyrinthe, ce film raconte une histoire d'amour et de mémoire. Emmanuelle Riva et Eiji Okada en sont les vedettes. Les esthètes insomniaques y trouveront sans aucun doute du plaisir et de la fascination.



photo Jean Goupil

Pour les enfants infirmes

■ Un chèque de $25,000 a été remis hier par le président du Comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, à la Société pour les enfants infirmes du Québec. Cette somme a été amassée lors du deuxième omnium de golf Yvon Lamarre qui se tenait le 1er septembre à Hemmingford.

A l'avant-plan, porteur du chèque, M. Ghislain Calouette, directeur des relations publiques de la Société pour les enfants infirmes du Québec, et dans l'ordre habituel, M. Tony Shorgan, directeur général de la Société, M. Henri Dorion, qui en est le président, Madame Lise Lamarre et M. Yvon Lamarre.



Le Saguenay menacé par les rejets cancérogènes des grandes alumineries

■ Les chercheurs de l'Université du Québec (INRS-océanologie à Rimouski) viennent de révéler — ils en avaient l'intuition depuis longtemps — que les rejets cancérigènes des grandes usines de production

JEAN-PIERRE BONHOMME

des matières premières dans l'eau du bassin de la rivière Saguenay, principalement ceux des alumineries, constituent une menace pour les espèces naturelles du Golfe Saint-Laurent et, partant pour la santé des humains.

Une équipe dirigée par le professeur Daniel Cossa, docteur en sciences naturelles, a révélé justement que l'étude faite depuis trois ans sur la qualité de l'eau du Golfe montre une présence très élevée de benzopyrène, un hydrocarbure cancérigène, de part et d'autre de l'embouchure du Saguenay.

Le benzopyrène est un constituant stable du pétrole et les auteurs s'entendent pour reconnaître que sa concentration le long des chaines alimentaires constitue un danger évident. Or les moules bleues, utilisées par les chercheurs dans leurs stations d'échantillonnage de l'estuaire du Saguenay comme indicateurs de pollution, montrent que les animaux baignant dans les parages de l'embouchure contiennent 200 fois plus de benzopyrène que dans les moules ordinaires. Les moules non contaminées ne contiennent que 0.15 ou moins du produit. Les stations d'échantillonnage dans le reste du Golfe, par contre, ne montrent pas de concentrations anormales.

Le benzopyrène est un produit qui se forme dans les huiles de vidange et dans les gaz d'échappement. Les moules provenant des deux stations de part et d'autre de l'embouchure du fjord du Saguenay, elles, ont des concentrations très élevées: 24 et 28 microgrammes par kilogramme. Par ailleurs les chercheurs déclarent, dans la synthèse écrite de leurs travaux, synthèse produite cet été, que «la contamination par le benzopyrène s'étend sur l'ensemble du fjord et résulte probablement des rejets du complexe industriel situé en amont.»

Ces constatations provoquent des inquiétudes fondées puisque les estuaires comme celui du Saguenay constituent des lieux de reproduction des espèces privilégiés et le poisson du Golfe Saint-Laurent est une importante source alimentaire à l'échelle nord-américaine. Les concentrations dans l'embouchure du fjord saguenéen ressemblent à celles qui ont été détectées dans les embouchures de rivières françaises. Des concentrations de 23 microgrammes par kilogramme ont en effet été détectées dans les moules de Dunkerque. On ne connait pas le seuil de toxicité pour l'homme mais on sait que 1 microgramme donné à des doses répétées provoque le cancer chez la souris.

Les résultats de la recherche en partie financée par le ministère fédéral des pêches ont été obtenus après que des moules eurent séjourné 3 mois dans les eaux du fjord. Leur étude comparative a ensuite été faite par le moyen de la chromatographie et de la spectrométrie.

Les auteurs signalent que les trois grandes alumineries d'amont, celles d'Alma, d'Arvida, de Grande Baie déversent approximativement 5 tonnes de benzopyrène par an dans l'environnement du seul fait de leur production du métal. «Il est donc logique d'émettre l'hypothèse, concluent les auteurs, que les fortes teneurs en benzopyrène trouvées dans les moules transplantée et indigènes à l'embouchure du fjord du Saguenay résultent des rejets des alumineries situées en amont».

L'utilisation de la moule bleue, comme organisme indicateur du niveau de contamination en milieu côtier est généralement admise. Les animaux microphages, qui filtrent de grandes quantités d'eau pour se nourrir des particules en suspension, dont les mollusques lamellibranches, concentrent en leur chair le benzopyrène.

FUSION DE TOUS LES SYNDICATS AUX POSTES

Malgré le refus des facteurs, Parrot poursuit sa campagne

■ OTTAWA (PC) — Le Syndicat canadien des postiers (SPC), qui représente 23,000 membres, a l'intention de poursuivre ses efforts en vue d'amener la fusion de tous les syndicats des Postes malgré l'opposition de la direction nationale du Syndicat des facteurs du Canada, fort de 22,000 membres.

C'est ce qu'a indiqué hier le président du SPC, M. Jean-Claude Parrot, en précisant que la politique de son organisme consiste à rechercher une telle fusion, puisque la création d'un unique syndicat des postes lui apparait plus importante que jamais avec la mise sur pied, le mois prochain, de la nouvelle Société d'État des postes.



Jean-Claude Parrot

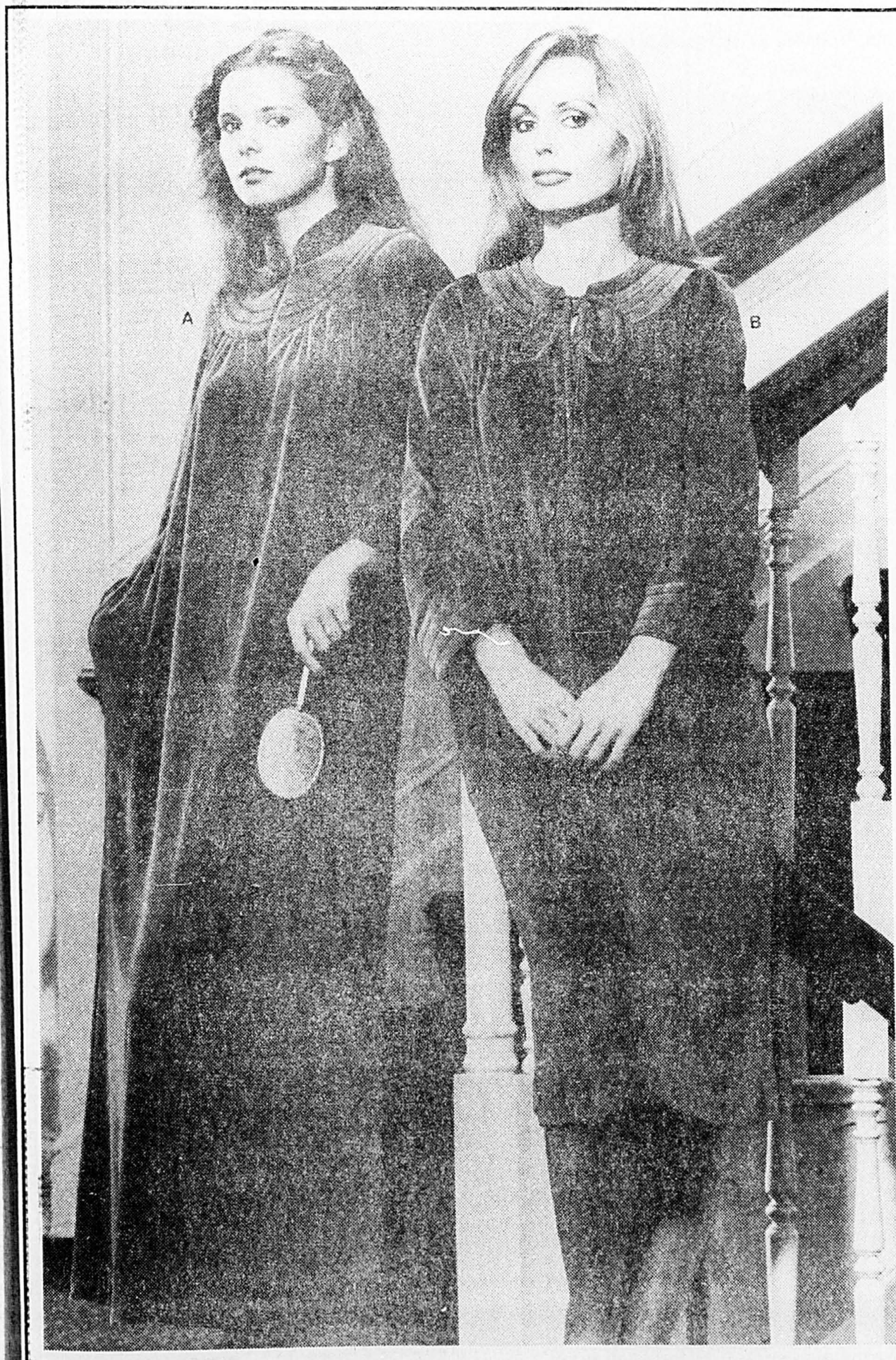
Il s'est également dit désenchanté des propos du président du syndicat des facteurs du Canada, M. Bob McGarry, selon lequel un climat de «haine» règne entre les deux entités syndicales. M. Parrot a précisé que, malgré ces propos, le comité pro-fusion mis sur pied par son syndicat poursuivra ses efforts en vue d'amener des discussions de fusion.

Selon M. McGarry, la «haine» entre les deux syndicats trouve son origine en 1975, alors que le SPC s'est retiré du conseil syndical qui jusque-là menait les négociations avec le ministère des Postes. «Ils ont brisé le conseil et maintenant ils veulent une fusion», précise M. McGarry.

Rabais $20 à $25

Peignoirs en doux velours

chez Simpsons!



Confort et chaleur pour vos moments de détente et de loisir

Ravissants peignoirs en velours 80% coton/20% polyester d'entretien facile. Laver/sécher à la machine. Ils sont offerts dans un arc-en-ciel de coloris brillants. C'est le cadeau tout indiqué pour celle qui aime la douceur! Modèles amples offerts dans les tailles suivantes: P (10-12), M (12-14), G (18).

A. Rabais $25. Long peignoir avec glissière ¾ devant, garniture de surpiqûres zig-zag, 2 poches et manches raglan. Rose profond, prune profond, bleu sarcelle foncé ou blanc cassé.

Prix ord. Simpsons $68 **42.99**

B. Rabais $20. Peignoir court à glissière ¾ devant, garniture de surpiqûres trapunto et 2 poches. Bleu roi, cerise, jade ou prune profond.

Prix ord. Simpsons $60 **39.99**

Rayon 326, au quatrième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez

842-7221

jour et nuit.

AMERICAN EXPRESS Cartes Acceptées

Simpsons

un autre SPÉCIAL TRANS-COMPAGNIE SIMPSONS

Simpsons MD

EN BREF

Morale à la CECM: des parents se plaignent

■ Des parents des écoles Saint-André-Apôtre et Sainte-Odile, de la région nord de la CECM, se plaignent des difficultés d'obtenir des professeurs de morale pour leurs enfants dispensés des cours de religion. Ils viennent de s'en ouvrir au ministre de l'Éducation, réclamant rien de moins que la mise en tutelle de la Commission des écoles catholiques de Montréal qu'ils accusent de nonchalance dans ce dossier. Un professeur est censé commencer un enseignement de morale la semaine prochaine à Saint-André, où une trentaine d'enfants bénéficient de l'exemption. Les parents préféreraient toutefois une solution permanente, où ils n'auraient pas à se battre à chaque automne comme c'est le cas depuis quelques années pour obtenir ce service auquel ils ont droit.

Autre déraillement au Saguenay

■ Un nouvel accident ferroviaire est survenu en début de semaine dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais il n'a fait ni mort, ni blessé. Un léger déraillement s'est produit vers 15h00, lundi, à environ huit kilomètres du site de la collision de vendredi dernier à l'ouest de Chambord, au Lac Saint-Jean. Les six locomotives d'un train du Canadien National ont quitté la voie ferrée en reculant dans la voie d'évitement de la gare de Saint-André et le convoi de 25 wagons a heurté une grue qui était garée à cet endroit.

Tuée à coups de hache

■ Mme Omer Roy, âgée de 51 ans, de Saint-Philémon, petite municipalité située à une soixantaine de milles de Québec est morte samedi à la suite des blessures qu'elle avait subies le 27 août dernier au cours d'une querelle de ménage avec son mari. Sa fille de 13 ans, Sylvie, avait également été blessée lors de cet incident. Celle-ci repose toujours dans un état grave à l'hôpital. M. Omer Roy, s'était livré aux policiers peu de temps après le drame et avait admis avoir frappé sa femme et sa fille à coups de hache.

Il s'évade de la prison de Waterloo

■ Les policiers de la Sûreté du Québec tentent présentement de retrouver Réjean Lefebvre âgé de 24 ans qui est en liberté illégale du centre de détention de Waterloo depuis samedi dernier. Lefebvre mesure 5 pieds et 8 pouces, pèse 135 livres, a les cheveux châtains et les yeux bruns. L'évadé n'est pas considéré comme dangereux. Toute personne pouvant fournir des renseignements sur les allées et venues de cet individu est priée de communiquer avec la SQ à Granby à 514-378-4646.

Travaux sur l'autoroute des Laurentides

■ Les travaux de réfection du tablier du pont de la rivière des Prairies sur l'autoroute des Laurentides ont commencé le 23 septembre et dureront environ un mois. Toutefois, pour que les automobilistes n'en souffrent pas trop, les travaux sont interrompus, en direction sud, de 7h00 à 9h30 et en direction nord, de 15h00 à 18h30. En outre, le chantier fera relâche les fins de semaine. Pendant l'exécution des travaux, l'Office des autoroutes du Québec n'autorise que la fermeture d'une voie de circulation, en direction sud, de 9h30 à 18h30, et en direction nord, de 7h00 à 15h00. En dehors de ces heures, l'entrepreneur, la compagnie Mulco de St-Hubert, pourra fermer deux voies. La circulation ne sera jamais interrompue complètement dans une direction ou une autre.

VENTE ANNIVERSAIRE SIMPSONS

4 derniers jours, aujourd'hui, jeudi, vendredi et samedi. 30 septembre, 1er, 2 et 3 octobre.



Tenues de nuit en douce flanellette

Vente anniversaire

A, B ou C **10.99** D **11.99**

Pour les nuits froides cet hiver... chaudes tenues en flanellette de coton, lavables à la machine. Confection canadienne. Rose pâle ou bleu. P,M,G.

A. Longue robe de nuit. Encolure volantée, empiècement à garniture de ruban, 2 boutons et poignets élastiques.

B. Longue robe de nuit. Manches 3/4, poignets élastiques. Empiècement rond avec garniture de broderie, encolure avec fente devant.

C. Longue robe de nuit. Encolure élastique avec garniture de ruban. Manches 3/4.

D. Polojama. Bande de taille élastique. Garniture tricot blanc à l'encolure et aux poignets.

Rayon 326, au sous-sol, centre-ville.
Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit



Élégants manteaux courts à bas prix Vente anniversaire

Vente anniversaire **83.99**

Veste en similifourrure «Persiana» 100% acrylique. Modèle à devant croisé et poches latérales. Gris, brun ou noir. Tailles moyennes 10 à 20.

Vente anniversaire **73.99**

E. Manteau court 85% laine /15% nylon. Patte devant, col ailé, garniture de tricot. Gris ou avoine. Tailles moyennes 12 à 20.



Rabais $20
Manteau tout temps

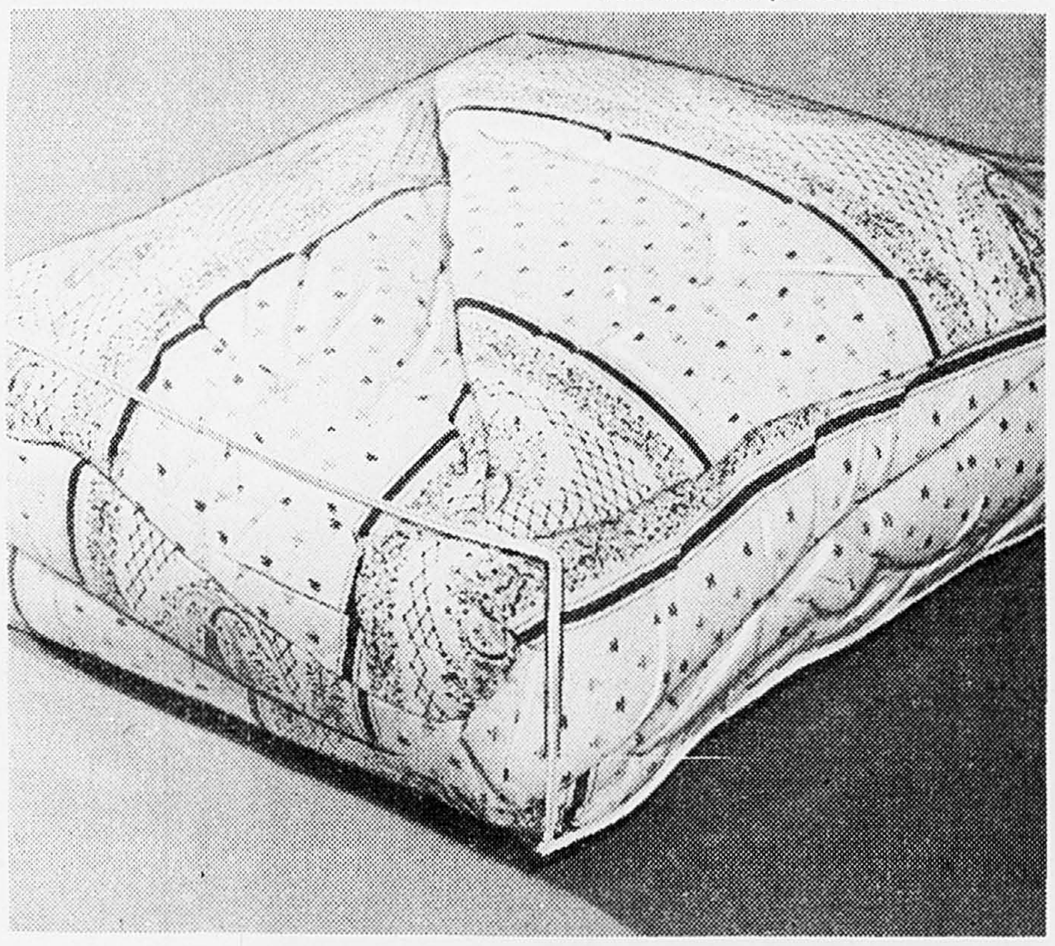
Prix ord. Simpsons $120

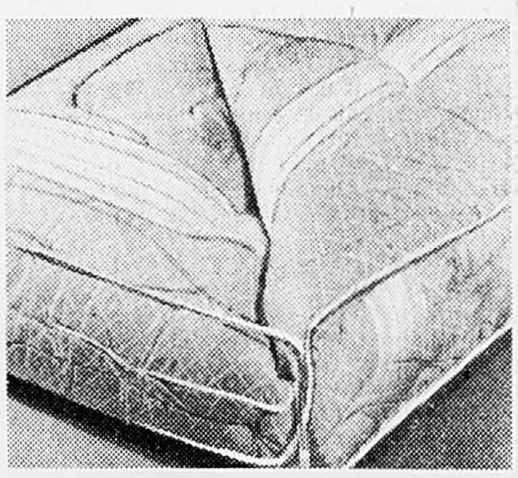
99.99

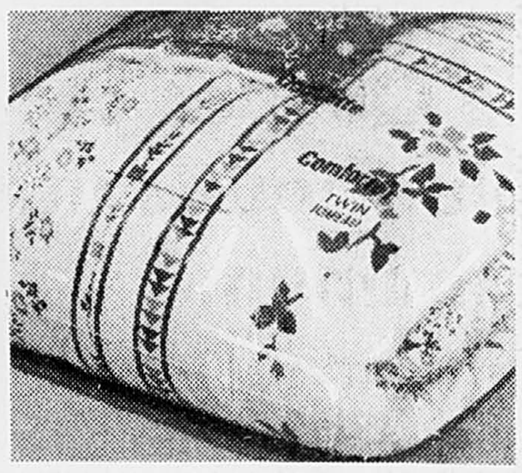
Modèle en polyester/coton à chaude doublure acrylique «Borg», amovible. Manches raglan, ceinture à nouer. Tan, bleu fumée, vin ou brun. Tailles moyennes 10 à 20.

Rayon 614, au sous-sol, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.







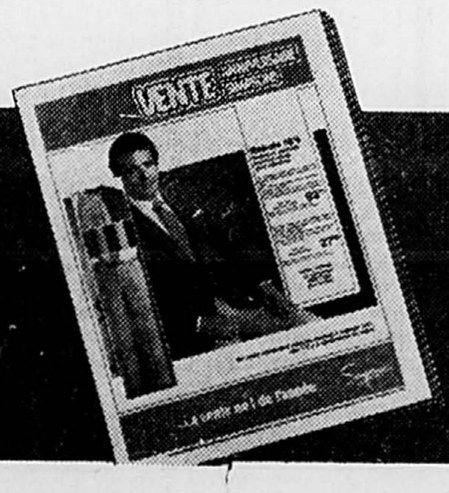
1/2 prix
Variété de douillettes

	Prix ord. Simpsons	
Jumeau	54.98 à 79.98	27.49 à 39.99
Double	49.98 à 89.98	24.99 à 44.99
Queen	44.98 à 109.98	22.49 à 54.99

Pour vous garder bien au chaud... confortables douillettes 100% coton ou coton/polyester. Léger coussinage polyester. Vaste choix de motifs floraux, géométriques ou tons unis: bleu, brun ou beige.

Rayon 351, au quatrième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.



La Vente anniversaire bat son plein chez Simpsons

Si vous n'avez pas un exemplaire de notre deuxième cahier de 20 pages, venez en chercher un au magasin Simpsons. Commandez dès que vous l'aurez. Composez 842-7221 jour et nuit.

Simpsons MD